

CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS

SÉANCE DU MARDI 26 SEPTEMBRE 2017

COMPTE RENDU DES DÉBATS

ORDRE DU JOUR

Désignation de deux secrétaires de séance	P 5
Approbation du compte rendu de la séance du 15 novembre 2016	P 6
Présentation des projets relatifs à la place Mossé et au quartier des Eduens	P 16

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Numéros	Titres	Page
2017-140	Conventions Publiques d'Aménagement- Nièvre Aménagement / Ville de Nevers. Approbation des comptes rendus d'activités à la collectivité (CRAC) au 31/12/2018	P 35
2017-141	Conventions Publiques d'Aménagement Nièvre Aménagement / Ville de Nevers. Avenants consécutifs à l'approbation des Comptes Rendus d'activités à la collectivité au 31/12/ 2016	P 49
2017-142	Démission de Mme Christine Villette de son poste de 12 ^e adjoint	P 49
2017-143	Indemnités de fonctions des élus – Actualisation du tableau récapitulatif	P 65
2017-144	Représentations du Conseil municipal auprès des commissions et divers organismes - Modifications	P 65
2017-145	Décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal	P 65
2017-146	Création d'un service commun archives entre la Ville de Nevers et Nevers Agglomération	P 68
2017-147	Service commune d'archives – Avenant n°1 à la convention de gestion et de coopération relative au centre des archives historiques de la Nièvre – Avenant n°2 à la convention de gestion du centre des archives intermédiaires	P 69
2017-148	Convention organisant les modalités pratiques du transfert de la gestion des PACS	P69
2017-149	Convention portant mutualisation des infrastructures de télécommunications et des réseaux privés entre la Ville de Nevers et la communauté d'agglomération de Nevers	P71

FINANCES –COMMANDE PUBLIQUE

2017-150	Décision modificative n°3	P 71
2017-151	Adhésion au groupement de commandes constitué pour l'achat de prestations de contrôle, d'entretien courant et de maintenance des poteaux à incendie, des points d'eau naturels et artificiels et des ponts de puisage publics	P72
2017- 152	Taxes de séjour – Actualisation des tarifs pour l'année 2017	P 72
2017-153	Rénovation énergétique et environnementale Maison des Sports et Bourse du travail – Fonds de concours de Nevers Agglomération	P 72
2017-154	Stationnement payant – avenant n°5 au contrat de délégation de service public Q-Park France. Décompte indemnitaire de résiliation pour motif d'intérêt général	P 74

2017-155	Crématorium – Avenant n°1 au contrat de délégation de service public OGF. Modification des modalités de calcul de la redevance variable	P 79
-----------------	---	------

RESSOURCES HUMAINES

2017-156	Approbation de l'avenant n°1 à la convention portant création du service commun de Développement et d'Attractivité du Commerce et de l'Artisanat de Proximité	P 79
2017-157	Recrutement d'un enseignant artistique dans le cadre de la réglementation applicable aux activités accessoires	P 79
2017-158	Modalités d'attribution d'un véhicule et d'un logement de fonction au Directeur Général des Services	P 79
2017-159	Remboursement des frais de représentation du Directeur Général des Services	P 84
2017-160	Ratio Promus-promouvables – Avancement de grades	P 84
2017-161	Modification du temps de travail d'un emploi à temps complet	P 85

COMMUNICATION – TOURISME – RELATIONS EXTÉRIEURES

2017-162	Élection de miss Bourgogne 2017 – Centre Expositions de Nevers, dimanche 17 septembre à 8h5	P85
2017-163	Convention de partenariat Festival du Chocolat	P 87
2017-164	Mandat spécial – déplacement à Tel-Aviv Israël	P 87

CADRE DE VIE

2017-165	Remboursement des frais de stationnement suite aux travaux rue Saint-Martin	P 96
2017-166	Cession de biens immobiliers et fonciers – convention de mandats	P 96
2017-167	Vente d'un terrain rue des Renardats à Nevers	P96
2017-168	Vente d'un terrain 20 rue Albert Camus	P 96
2017-169	Vente de locaux dans la galerie commerciale rue de Rémigny à Nevers	P 96
2017-170	Adhésion à l'association des riverains de la Nièvre, de Nevers et Coulanges-les-Nevers	P 96
2017-171	Taxe sur les friches commerciales	P 96
2017-172	Prix stars et métiers	P 98
2017-173	Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée – transfert temporaire pour une maîtrise d'ouvrage unique - avenant	P 98
2017-174	Participation de la confrérie des amateurs de chocolat de la Nièvre aux animations de Nevers en fête 2017 et de la chasse aux œufs 2018	P 98

ÉDUCATION

2017-175	U.F.R. de droit. Unité de formation et de recherche. Attribution du Prix Pierre Bérégoz	P 99
-----------------	---	------

2017-176	Journée d'intégration des étudiants 2016/2017 – Attribution d'une subvention	P 99
2017-177	Association socio-éducative Médico – Attribution d'avances de subvention – modification des modalités de versement	P 100

DEVELOPPEMENT URBAIN

2017-178	Terrains municipaux situés rue de Gonzague – Désaffectation du terrain et déclassement du domaine public communal avant apport à l'opération ZAC Saint Genest	P 100
2017-179	ZAC Saint Genest – Apport de foncier à l'opération	P 101

SPORT

2017-180	Subvention au Racing Club Nevers Challuy Sermoise	P 101
2017-181	Adhésion au groupement d'employeurs associatif Aqua 58	P 101

CULTURE

2017-182	RESO – Adhésion des communes d'Imphy et de la Fermeté	P 101
2017-183	Convention de partenariat pour la visite-spectacle « le réveil des gargouilles ». Annule et remplace la délibération n° 2017-129	P 101
2017-184	Conservatoire de musique et d'art dramatique – conventions entre la Ville de Nevers et les associations musicales partenaires du conservatoire	P 101
2017-185	Dénominations de rues	P 101

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

2017-186	Associations culturelles – attribution d'une subvention à l'association Arko	P 102
-----------------	--	-------

RELATIONS AVEC LES QUARTIERS

2017-187	Chantier éducateur secteur Bords de Loire – Courlis. Attribution d'une subvention	P 102
2017-188	Chantier jeunes secteur Grande Pâtur – Attribution d'une subvention au Centre Social ESGO	P 102

JEUNESSE-VIE CITOYENNE

2017-189	Service Volontaire Européen	P 107
2017-190	Action en faveur des enfants à mobilité réduite – Prêt d'un minibus dans le cadre de la convention entre l'association des paralysés de France et la ville de Nevers – Année scolaire 2017-2018	P 109

MOTIONS

Motion proposée sur les contrats aidés (Nevers à Gauche)	P 109
Motion de soutien aux populations de Saint-Barthélemy et de Saint Martin (Majorité)	P 114

La séance est ouverte à 18 h 35 sous la présidence de M. Denis Thuriot, Maire de Nevers.

M. le Maire – Mesdames et Messieurs, chers collègues, bonsoir. Je déclare ouverte la séance du Conseil municipal de Nevers du 26 septembre 2017.

Désignation de deux secrétaires de séance

M. le Maire – Dans un premier temps, nous allons désigner deux secrétaires de séance. Je propose que ce soit Chrystel Pitoun et Blandine Beltier. Tout le monde est d'accord ?

J'en profite pour souhaiter la bienvenue à Chrystel Pitoun, dont c'est la première séance, même si elle avait été désignée au sein du Conseil précédemment. Si elle veut dire quelques mots...

Mme Pitoun –

Bonsoir, Monsieur le Maire. Bonsoir, Mesdames et Messieurs les élus. Je me présente. Je suis Chrystel Pitoun. J'ai 46 ans. J'exerce la profession d'infirmière libérale à Nevers. J'ai participé activement à la campagne des municipales en 2014, et j'ai rejoint cette assemblée le 11 avril dernier, en remplacement de Guillaume Ciszak.

Je participe ce soir à mon premier Conseil municipal. J'ai en charge les relations internationales, notamment les villes jumelées de Nevers, en France et à l'étranger. Je m'occupe également des pratiques sportives.

Depuis mon élection, je me suis déjà rendue à Siedlce en Pologne, à Saint-Albans en Angleterre, en Israël, en Palestine, et dernièrement à Charleville-Mézières. Pour moi, découvrir de nouvelles cultures, de nouveaux pays, tisser des liens humains, solidaires et économiques font partie intégrante de ma vie ; c'est pour cela que je me sens parfaitement dans mon élément. La rencontre avec l'autre est une véritable source de savoir au quotidien ; grandir ensemble et avancer. Tout comme les relations que je tisse chaque jour avec mes patients, et ceci depuis vingt ans.

Nous avons comme projet une plate-forme numérique qui aura pour objectif de faciliter les échanges en matière économique et d'emploi entre nos différentes villes jumelées, et, par la suite, de permettre l'avènement d'autres projets communs. Nous travaillons d'ailleurs à la mise au point d'un logiciel pouvant être utilisé par tous et ceci dans plusieurs langues.

Je suis Neversoise, très attachée à notre ville, et je m'appliquerai à remplir au mieux les différentes missions qui me seront confiées. Même si je ne vous ai rejoints qu'en cours de mandat.

Par avance, je vous remercie de votre bienveillance et de votre accueil au sein de ce Conseil.

M. le Maire –

Merci. Je vais, avant de passer à l'adoption du compte rendu du Conseil du 15 novembre 2016, donner lecture des procurations. Pierrette Concile a donné procuration à Anne Wozniak, Florence Vard à Élisabeth Gaillard, si nous n'avions pas terminé à 22 heures pour la poursuite, Nathalie Charvy à Wilfrid Séjeau à l'issue de son départ, Patrice Corde à Delphine Fleury.

Adoption du compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 15 novembre 2016

M. le Maire –

Sur l'adoption du compte rendu du 15 novembre 2016, avez-vous des questions ? Monsieur Diot.

M. Diot –

Monsieur le Maire, bonsoir. Une simple remarque, et une intervention d'ordre général à ce sujet.

Vous nous proposez de valider le compte rendu du Conseil municipal du 15 novembre dernier. Nous avons donc aujourd'hui quasiment un an de retard dans les comptes rendus de Conseils municipaux.

C'est une situation qui, vous en conviendrez, est anormale, et c'est une situation qui nuit à notre travail d'élus dans le Conseil municipal. C'est le cas lorsque nous avons besoin de relire précisément les réponses qui ont été apportées à nos questions. Par exemple, sur la réforme du stationnement payant, que nous allons aborder tout à l'heure, nous aurions besoin d'avoir un rappel exact des réponses qui avaient été apportées aux questions que nous avons posées le 11 avril dernier.

Nous souhaitons par conséquent que des dispositions soient prises pour résorber ce retard qui traduit sans nul doute une grave désorganisation des services qui en ont la charge, malgré le dévouement des personnels concernés.

C'est également vrai pour les comptes rendus de commissions municipales. Je rappelle que la raison d'être de ces comptes rendus de commissions municipales, c'est d'informer les élus qui n'en font pas partie des débats qui ont eu lieu sur les délibérations à l'ordre du jour du Conseil municipal suivant. Or, nous avons systématiquement ces comptes rendus après les Conseils municipaux correspondants. Je crois même que nous recevons en ce moment des comptes rendus de commissions du mois d'avril ou du mois de mai dernier ; ce qui n'intéresse plus personne. Donc, vous en conviendrez, cela n'a aucun sens.

Dans le même ordre d'idée, je suis étonné que, sur le site internet de la Ville, les documents disponibles pour le compte rendu des Conseils municipaux ne permettent pas aux citoyens d'avoir accès à l'intégralité des débats. On a simplement un document de compte rendu simplifié (ce qui a été voté, ce qui n'a pas été voté), ou alors un fichier audio, qu'il est difficile pour les citoyens de se coltiner, vous en conviendrez, *a fortiori* quand nos Conseils durent plusieurs heures. Pourtant, l'intégralité de nos débats est disponible, et même retranscrite par écrit. C'est d'ailleurs ce que vous nous proposez de valider ce soir pour la réunion du 15 novembre dernier. Cela ne coûterait pas plus cher de mettre tout simplement sur internet le fichier PDF correspondant.

Cela me permet de manière plus générale d'aborder la décision que vous avez prise, à partir de ce Conseil municipal ci, de cesser de nous transmettre une version papier du dossier de Conseil. En lieu et place du dossier papier, nous avons donc aujourd'hui un fichier PDF de 782 pages, non modifiable et non annotable, et qu'il nous faut télécharger en plus *via* une application internet *l-delibRE*. Je vous ai déjà fait part de ma vive désapprobation. Ce n'est pas dans ces conditions-là que les élus municipaux peuvent sérieusement travailler et s'approprier les dossiers du Conseil.

Je suis peut-être de l'ancienne école, mais j'ai appris à travailler avec un papier et un crayon, avec des pages, que l'on peut annoter, feuilleter, comparer d'une page à l'autre, *a fortiori* quand il s'agit de tableaux de chiffres, et on n'en manquera pas lors de l'étude du budget, par exemple. Et je mets au défi quiconque de me prouver que l'on peut travailler sérieusement autrement avec pour seul outil une tablette et un dossier PDF de 782 pages. Il suffit d'ailleurs de voir le résultat lors des Conseils d'agglomération, où vous avez mis en place cette dématérialisation il y a déjà un an ou deux : tout le monde est perdu. Certains élus viennent même sans leur matériel, et se résignent à suivre les choses en direct à l'écran, et donc, ce n'est vraiment pas sérieux.

Donc, je demande à nouveau, Monsieur le Maire, que vous reveniez sur cette décision. Nous avons besoin d'un exemplaire papier des documents du Conseil. Je note d'ailleurs que vous-même en êtes équipé ; c'est donc que le papier a encore quelques

petites vertus. Tout comme d'ailleurs chacun des maires à l'Agglomération, bizarrement, a un dossier papier. Donc, les maires ont un exemplaire papier. Les conseillers doivent se contenter d'une clé USB. Ce n'est pas normal.

Je sais ce que vous allez me répondre. Qu'il faut vivre avec son temps, que c'est pour sauver des arbres, que c'est pour faire des économies, etc. Sur ces trois points, je vous répondrais d'abord qu'il ne vous appartient pas de juger des méthodes de travail des uns et des autres, même si elles vous semblent archaïques. Ensuite, si on veut améliorer le bilan carbone de la collectivité, j'ai d'autres propositions bien plus efficaces à vous faire. Et enfin, sur les économies, je pense que la démocratie, elle, n'a pas de prix, et que la qualité du débat public ne devrait pas faire l'objet d'économies de bout de chandelle.

Monsieur le Maire, nous vous demandons donc avec insistance de continuer à transmettre à chaque élu municipal une version papier du dossier de Conseil.

M. le Maire –

Monsieur Diot, deux points de réponse. Tout d'abord sur la question de rapidité de transmission des comptes rendus de Conseils, il faut que l'on fasse mieux ; je suis d'accord avec vous. Il y a un gros travail municipal qui est mené par les uns et les autres, mais cela ne dispense pas d'essayer de diffuser les comptes rendus en temps voulu, y compris des commissions. Je vais demander à Joël Fournié, notre nouveau Directeur Général des Services, que nous accueillons depuis le 11 septembre, de mettre en place une méthode qui améliore cela, pour que nous n'ayons plus à en reparler, pour que vous ayez un rattrapage des précédents comptes rendus et que nous soyons à jour. Je suis tout à fait d'accord avec vous.

En revanche, je ne suis pas d'accord avec votre interprétation de la dématérialisation. À l'heure où le gouvernement annonce un grand plan d'investissements, notamment pour dématérialiser les collectivités, l'État, le service public.

Oui, je vous le dis, il faut vivre avec son temps. C'est une nouvelle méthode de transmission. Mais rien ne vous empêche d'imprimer les documents. Comme c'est mon cas. Comme c'est le cas de ceux qui le souhaitent. Il est vrai que, pour moi, pour animer, la situation est un peu différente, quand vous souhaitez intervenir sur certaines décisions. Mais je pense qu'effectivement, dans un souci aussi, aujourd'hui, de gestion avec rigueur, plutôt que d'imprimer du papier en permanence, cela vous permet aussi, à vous, d'imprimer les décisions, peut-être, sur lesquelles vous souhaitez revenir ; ce ne sont pas l'ensemble des décisions.

Je pense que ce choix est celui fait par beaucoup de collectivités. Nevers ne se distingue pas forcément, si ce n'est qu'elle essaie de vivre avec son temps. Vous avez eu une présentation d'un outil qui s'appelle *l-delibRE*, qui est disponible pour l'ensemble des élus. Donc, il n'y a pas de discrimination ; les élus majoritaires sont également, si je puis dire, « à la même sauce ». C'est un logiciel qui sécurise aussi – c'est important – l'accès aux convocations, aux ordres du jour, aux projets de délibérations. Il est accessible y compris depuis une tablette, que cela soit un iPad ou sous application android, ce qui permet de lire, et également d'annoter vos documents.

Quand vous dites que tout le monde serait perdu à l'Agglomération, je ne sais pas si vous avez pouvoir pour vous exprimer au nom de tout le monde, mais, moi, je n'ai pas eu de remontées particulières, si ce n'est les vôtres, régulières ; mais, autrement, cela

me semble fonctionner, que cela soit pour les élus ou les vice-présidents, ou les autres élus communautaires.

Vous pouvez également, *via* un site internet sécurisé, accessible par tout ordinateur, lire, annoter et imprimer chaque document. Pour les élus qui n'auraient pas de matériel portable qui permette l'accès à ces documents pendant les séances, nous mettrons à disposition des tablettes paramétrées ainsi qu'un poste informatique supplémentaire qui sera installé pour un accès en libre-service aux logiciels et aux moyens d'impression qui y seront rattachés.

La population a bien sûr accès à tous documents légaux, de synthèse, ou complets, si elle le souhaite.

Nous sommes véritablement dans le respect de la réglementation. C'est simplement des changements d'habitudes. Je sais que c'est toujours compliqué, mais je pense que nous n'en parlerons plus d'ici quelques années, où nous serons passés encore à d'autres systèmes. Aujourd'hui, telle est la réforme que nous avons mise en place, qui s'inscrit effectivement pleinement dans l'air du temps, pleinement dans la volonté aussi et dans les besoins, aujourd'hui, de vivre dans un monde innovant. Peut-être que certains le regrettent. Cela ne veut pas dire que nous n'ayons pas besoin de papier, mais, encore une fois, libre à chacun d'imprimer ce qu'il souhaite, et de venir avec des supports imprimés ; ce n'est pas interdit. D'autres le font sur des supports informatiques. Voilà la position que nous tiendrons. Madame Frémont.

- Mme Frémont – Monsieur le Maire. J'ai une question à vous poser. Est-ce que je peux rester au Conseil municipal aujourd'hui ? Sur le site internet de la Ville de Nevers, mon nom a été enlevé de la liste de tous les élus, depuis plusieurs mois. C'est quand même un petit peu inquiétant. Vous avez fait remettre mon nom, voilà quelques jours, suite à un article dans un magazine. Je voulais savoir si c'était fait exprès, ou alors si ce sont vos services, au bout de trois ans et demi, qui ne savent pas encore comment gérer un site.
- M. le Maire – Je ne sais pas de quoi vous me parlez. Je n'ai rien demandé du tout. Vous figurez en tant qu'élue de la Ville de Nevers. Vous figurez là où cela doit l'être. Je ne sais pas ce que vous visez précisément.
- Mme Frémont – Je ne faisais pas partie des élus mentionnés sur le site. Nous l'avons imprimé. Depuis le mois de janvier, j'étais enlevée du site.
- M. le Maire – Enlevée du site de la Ville de Nevers ?
- Mme Frémont – Oui, il y a tous les élus, et je n'étais plus dessus. Cela a été remis quand c'est paru dans un magazine.
- M. le Maire – Je n'ai pas l'information. En tout cas, ce n'est ni une demande de ma part ni une intervention de ma part. L'essentiel, c'est que les choses soient remises en ordre. Monsieur Lagrib.
- M. Lagrib – Bonsoir à tous. Merci, Monsieur le Maire. Concernant la dématérialisation, vous avez apporté quelques éléments de réponse. Il semble que, selon les dispositions du Code général des collectivités locales, les conseillers peuvent demander et réclamer un dossier papier s'ils le souhaitent.

Par ailleurs, la dématérialisation impose que tous les élus aient un traitement équitable, en moyens. On ne peut pas à la fois fournir des tablettes, où l'on a très peu d'accès, à certains, et des ordinateurs aux autres, tandis que d'autres encore peuvent encore avoir des dossiers papier. Je pense qu'il y a une exigence à ce niveau-là.

Si on a dématérialisé ce soir le Conseil, tout le monde a-t-il à sa disposition une tablette pour pouvoir consulter le Conseil de ce soir ?

M. le Maire –

Sur les moyens mis à disposition des élus, tout d'abord les adjoints ou les conseillers qui ont une délégation de signature utilisent un PC mutualisé disponible en mairie au Cabinet du Maire. Ils peuvent aussi avoir une mise à disposition d'un PC portable par la collectivité. Les autres conseillers, sans délégation, peuvent utiliser leur matériel personnel, que ce soit sous forme de PC ou de tablette, et ils ont la possibilité de mise à disposition d'une tablette par la collectivité à la demande de l' élu. Tout ce dispositif matériel mis à disposition de tous s'est accompagné d'une formation, avec une présentation en bureau municipal en pré-projet en septembre 2015, puis au bureau municipal du 26 avril 2016. Il y a ensuite eu la transmission d'une enveloppe cachetée par élu avec le code d'accès à *I-delibRE*, un code Wi-Fi permettant une connexion en salle du Conseil, et un document de prise en main du logiciel. Il y a eu une formation proposée aux élus toutes tendances confondues les 27 avril et 2 mai 2016, et un accompagnement des élus lors de la remise du matériel, puis un accompagnement lors des deux premiers Conseils municipaux de septembre et novembre 2016. Il y a eu également des formations ou des prises en mains complémentaires à la demande, réalisées à la CINSI (Coordination de l'Innovation Numérique et des Systèmes d'Information) ou au Cabinet. Il y a eu trois séances depuis le 1^{er} septembre 2017. Je le redis, certains élus disent qu'ils ne savent pas forcément maîtriser le logiciel, je peux le concevoir, mais les services sont à disposition pour des formations complémentaires.

Ensuite, sur les moyens mis à disposition, il n'y a pas eu de problèmes qui ont été remontés au niveau du groupe de l'Opposition Nevers à Gauche par rapport au local, pas de problème technique. La CINSI se rendra sur le site le 9 octobre prochain pour rappeler les procédures en usage, pour valider la bonne application en présence de la secrétaire. C'est ce qui a été convenu avec votre groupe. S'il y a des problèmes d'échanges de fichiers entre le secrétariat de l'Opposition et les élus, cela peut être lié à la taille des pièces jointes, effectivement. Ces problèmes sont connus, et ils sont, par contre, corrigés, justement, par l'utilisation *I-delibRE*. C'est en n'utilisant pas *I-delibRE* que vous pouvez vous retrouver coincé.

Les demandes reçues pour la mise à disposition de tablettes numériques sont les suivantes :

M. Florent Sainte Fare Garnot : la tablette est disponible ce jour, et en attente de récupération.

Delphine Fleury en a demandé une, elle est en préparation.

Même chose pour Wilfrid Séjeau.

François Diot a une tablette disponible. La formation est prévue ce jeudi.

Blandine Beltier : même chose.

Christine Villette : tablette disponible, et en attente de récupération.

Yolande Frémont : vous avez une formation prévue jeudi.

Nathalie Royer : la tablette a été livrée lundi.

Je tenais à vous redire cela, pour ne pas laisser de suspicion.

Je passe la parole à Delphine Fleury. Je voudrais ensuite que nous avancions sur le Conseil, s'il vous plaît.

Mme Fleury –

Monsieur le Maire, il n'y a pas de suspicion, il y a une réalité. La réalité, c'est que le groupe d'élus que nous sommes, d'Opposition, groupe Nevers à Gauche – je rappelle que nous sommes élus municipaux de cette Ville –, nous n'avons pas des moyens corrects pour exercer nos missions au sein de cette Assemblée.

Je ne vais pas revenir sur ce que M. Diot a parfaitement décrit, avec beaucoup de précisions, ni sur ce que M. Lagrib a également rappelé. Mais la réalité est celle-là : nous avons demandé à plusieurs reprises – et je dois dire que l'agent de la Ville qui travaille pour notre groupe s'épuise à longueur de temps à relayer nos demandes – que notre groupe puisse disposer d'un exemplaire papier de chaque Conseil municipal. Cet exemplaire papier nous est indispensable pour nous permettre de pouvoir travailler, quand bien même nous avons les tablettes, etc. Je rejoins parfaitement ce qu'a dit mon collègue, M. Diot, et ce qu'il a parfaitement décrit. Un exemplaire papier, pour pouvoir le faire.

Je sais ce que vous allez redire. Vous allez redire « Rien ne vous empêche de les imprimer ». Un exemplaire, c'est 600 pages. Merci la dématérialisation, effectivement. Il faut que nous l'imprimions sur la petite imprimante, parce que je redis ici ce que j'avais dit auparavant à un autre Conseil municipal : les conditions dans lesquelles l'agent de la Ville qui est mis à notre disposition exerce ses missions sont quand même très pénibles. Le matériel ne fonctionne pas. Vous avez indiqué que le service de la DSI allait intervenir enfin. En effet, l'agent n'a pas accès au réseau de la Ville. Elle ne peut pas aller sur *l-delibRE*. Elle ne peut pas télécharger les pièces et les dossiers qui sont effectivement assez lourds. Et je ne vous parle pas de l'imprimante ! Voilà !

Je vous redemande, au nom du groupe Nevers à Gauche, de pouvoir avoir, à l'occasion de chaque Conseil municipal, un exemplaire papier du Conseil municipal, un seul, pour tous les élus que nous sommes.

M. le Maire –

Je vous fais la même réponse. Nous mettrons en œuvre ce que nous avons décidé depuis 2015, tous ensemble, et cela ne changera pas.

Vous dites : « l'agent s'épuise ». Je n'en sais rien, je n'ai pas rencontré un agent qui m'a dit qu'il était épuisé à nous remonter quoi que ce soit. Vous avez des demandes, et je préférerais d'ailleurs que vous répondiez quand il y a des propositions de formation, pour que chacun puisse être à niveau.

Je veux simplement vous répondre que le but de la dématérialisation, ce n'est pas « plus de papier du tout ». Nous travaillons, les uns et les autres, effectivement, avec le papier. C'est simplement d'imprimer ce dont on a besoin, plutôt que de tout imprimer systématiquement. Je ne pense pas que vous ayez besoin d'imprimer les 600 pages, à partir du moment où vous savez ce que vous souhaitez aborder en Conseil, et j'imagine que vous le savez par anticipation.

Nous resterons donc sur cette formule.

Je voudrais...

(M. Sainte Fare Garnot demande la parole).

J'aurais voulu commencer ce Conseil autrement, je ne vous le cache pas. Monsieur Sainte Fare Garnot. Oui, mais j'étais en train de le proposer...Je ne pensais pas que cela partirait comme cela.

Monsieur Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot – Très brièvement sur ce débat. Je pense que l'on peut tout à fait réunir deux exigences également importantes. La dématérialisation, pour des raisons liées au développement durable, mais cela n'empêche pas qu'un exemplaire puisse être imprimé. À comparer avec les volumes habituels, nous restons dans une démarche vertueuse, à laquelle je souscris. Et par ailleurs le respect des droits de l'Opposition, qui font pleinement partie du fonctionnement démocratique de notre Conseil.

Je voulais, dans un esprit apaisé, vous signaler véritablement les difficultés de fonctionnement du travail de notre collaboratrice. Cela a été très bien dit : les réseaux ne fonctionnent pas, les conditions mêmes de propreté sont très contestables, les infiltrations se multiplient, et il n'est pas rare que le plafond menace de tomber sur notre bureau. Il y a, je pense, des signes de bonne volonté nécessaires pour qu'il ne puisse pas y avoir d'interrogation sur le sens des choses. Je n'en élève pas ce soir, et nous souhaiterions que le sujet puisse être traité. Je vous remercie.

M. le Maire – Je ne crois pas que cela soit un sujet de Conseil municipal...

M. Sainte Fare Garnot – Dont acte.

M. le Maire – ... sur lequel nous avons l'habitude de revenir régulièrement. Il y a des locaux, qui sont loués pour votre compte, qui ont été visités par vous. S'il y a des problèmes avec le bailleur, remontez-les-nous, et le bailleur privé sera mis en demeure d'exécuter les travaux pour que vous ayez des bureaux décents, mais cela n'incombe pas à la municipalité. Ce n'est pas un souhait de notre part de vous mettre dans des conditions difficiles.

Pour le reste, je vous le dis, vous travaillez avec les mêmes droits que les autres élus, et les mêmes moyens. Donc, tout le monde est respecté.

Sur le compte rendu du Conseil du 15 novembre 2016, je vous demanderais de bien vouloir voter. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Nous essaierons d'en adopter un certain nombre pour rattraper – vous avez raison, Monsieur Diot – le retard.

M. le Maire – Je voudrais, en préambule, rendre hommage à Christophe Warnant.

Christophe Warnant est décédé le 21 septembre, à Nevers, après une longue lutte contre la maladie qui l'affectait.

Christophe Warnant était né le 19 juillet 1962 à Nevers. Il avait commencé tôt un parcours politique à la fin des années 1980 et fondé notamment le SRD, un mouvement plus qu'un parti politique, avec un sigle qui pouvait varier dans sa définition, comme « Se Retrouver Dedans », « Se Retrouver Demain », « Silence, Rêve, Distribution ».

Christophe Warnant était devenu conseiller municipal dans la majorité de Pierre Bérégovoy, puis de Didier Boulaud et de Florent Sainte Fare Garnot, avec lequel il était adjoint aux quartiers Nord de 2008 à 2014. Il fut aussi en charge des questions d'environnement et de cadre de vie. Il n'avait adhéré au Parti socialiste qu'au début des années 2000 et s'était retrouvé attaché parlementaire et suppléant de Martine Carrillon-Couvreur, députée du Parti socialiste de la première circonscription de la Nièvre. Il était également le secrétaire de la section locale du PS, nommée section Pierre Bérégovoy, d'ailleurs à son initiative.

Lors de la campagne des Présidentielles, il avait lancé la Forge, un collectif de débats à Nevers. Collectif de débats et d'idées, comme il aimait le faire. Il était également très impliqué au sein du secteur associatif et culturel, puisqu'il fut à l'origine de la création de Sceni Qua Non, association à l'origine de deux festivals de films courts, qui ont marqué la vie culturelle nivernaise des années 80 jusqu'au début des années 2000 ; De Nevers à l'Aube, dont la dernière édition a eu lieu en 2004, et qui a été relancée sous une autre forme, ces dernières années, au Café Charbon, et L'Avis de Château, à Château-Chinon, qui deviendra Parties de campagne » aujourd'hui installées à Ouroux-en-Morvan.

Christophe Warnant aimait créer, imaginer et faire émerger. Ce fut encore le cas lorsque le 16 mai 2015 il avait organisé avec ses amis le Grand Restaurant Day, chez lui, rue de l'Oratoire ; un rendez-vous décalé, qui avait permis à une douzaine de restaurateurs éphémères d'œuvrer dans ce lieu unique où il demeurait. Originalité aussi caractérisant Christophe Warnant lorsqu'il était venu me voir avec sa calculette pour discuter amicalement de nos mesures fiscales et du budget, ce dont je me souviendrai également.

Christophe Warnant était un homme d'une profonde gentillesse, qui ne s'exprimait pas en mal sur qui que soit, en tout cas pas à ma connaissance. Son esprit et sa vision originale des choses manqueront sans doute à Nevers, et en témoignent les nombreux messages publiés sur les réseaux ces derniers jours. Je voulais en reprendre un seul pour conclure mes propos : *« Tous les bons souvenirs de Saint-Honoré, de Château-Chinon me sont revenus d'une bouffée de rire et de vie. Je le revois nous toisant du haut de sa stature présidentielle, bienveillant, et l'œil rieur. Pensées, fulgurance, amitié. Par ces quelques mots, je voulais simplement les dernières salutations du peuple grolandais à l'un des leurs ».*

Avant de vous proposer une minute de silence en hommage à Christophe Warnant, je crois savoir que le groupe Nevers à Gauche souhaitait intervenir, comme vous l'avez dit, Monsieur Sainte Fare Garnot.

Mme Fleury –

Plus que le groupe Nevers à Gauche, c'est Delphine Fleury qui va commencer par s'exprimer. J'espère pouvoir le faire sans que le chagrin que j'éprouve se manifeste trop.

Je voudrais d'abord saluer tous ses proches, embrasser Achille, Gaia, Élie. Embrasser ses frères, Patrice, Xavier, Fred. Quand il s'est agi de se dire qu'on allait lui rendre

hommage ici ce soir, ce qui est tout à fait normal, je me suis dit que je ne pouvais pas ne pas prendre la parole, parce qu'avec Christophe, c'est un long parcours de vie, en commun. D'abord, on ne l'appelait pas Christophe ; on l'appelait Tof. C'était le nom qu'il avait, pour sa famille, pour ses amis, pour tous ceux qui l'ont côtoyé de près. C'était Tof, un si petit nom pour un si grand bonhomme. Et franchement, Tof, prononcer ces mots dans ces circonstances, c'est un déchirement. Je n'aurais jamais voulu le faire. Mais ce soir ici dans cette assemblée où tu as tellement siégé, pour cette Ville à qui tu as tant donné, je ne pouvais pas ne pas le faire.

Quand nous avons appris que tu étais parti, nous, tes vieux copains, on commençait nos phrases entre deux sanglots : « Putain. Tof... », et tout restait en suspens, tellement c'est dur. Tellement on a du chagrin. Tellement c'est douloureux. Tellement c'est irréel d'imaginer qu'on ne va plus te voir, qu'on ne va plus te parler, qu'on ne va plus débattre avec toi, qu'on ne va plus rire, qu'on ne va plus travailler avec toi. « Putain, Tof, avec toi, c'est 30 ans de vies, au pluriel, parce que c'est 30 ans de vie militante, associative, professionnelle. 30 ans de vie d'engagement, de travail, d'amitié, de débats, de combats. Dans l'hommage que vous lui avez rendu, il y a pas mal d'imprécisions. Donc, je vais retracer le parcours très brièvement.

J'ai connu Tof, j'avais 18 ans, je passais le bac. C'était à l'occasion du SRD. Le SRD, c'était à l'époque : « Soyons Rigolos Demain ». Et cela a été après « Se Retrouver Dedans », puisqu'ils ont eu des élus au Conseil municipal, dont Christophe, avec Pierre Bérégovoy. C'est la raison pour laquelle c'était « Se Retrouver Dedans ». C'est à l'occasion des actions qui étaient menées par le SRD que j'ai parlé pour la première fois avec toi. Quand il y a quelqu'un qui disparaît, quelqu'un qui vous est cher, vous vous rappelez inévitablement les dernières conversations que vous avez eues avec cette personne, les dernières paroles. En y repensant, j'ai voulu, moi, me souvenir des premières paroles que j'ai eues avec lui. C'est loin. La mémoire, ce n'est pas évident. C'est au moment du SRD qu'on s'est connus.

Après, il y a eu l'aventure Sceni Qua Non. J'ai travaillé 22 ans dans cette association que Tof avait créée avec Xavier, son frère, et quelques autres. Sceni Qua Non, c'est beaucoup plus que le festival de Nevers à l'Aube, qui a été créé d'abord au Petit Théâtre, pendant de longues années, puis à la Maison de la Culture. Sceni Qua Non, c'était la Nivernaise de Cinéma, c'était l'amitié avec Benoît Délepine et Christophe Salengro, de Groland. C'est l'amitié avec toute la bande des « Belges » : Poelvoorde et compagnie. Ils n'ont pas tous écrit sur facebook. Sceni Qua Non, c'était le festival De Nevers à l'Aube, c'était le festival « L'avis de Château », à Château-Chinon, et avant cela, c'était le festival « Les petits films drôles » à Saint Honoré les Bains. C'est la raison pour laquelle Benoît évoque Saint-Honoré-les-Bains. C'est là que la bande de Groland nous a rejoints.

C'est aussi « École et Cinéma », « Collège et Cinéma ». C'est le parcours avec le lycée Alain Colas, et la création de la classe cinéma. C'est les festivals, qui étaient des festivals de cinéma, mais aussi des festivals de spectacles, avec un nombre incalculable d'artistes qui sont passés au Petit Théâtre et à la Maison de la Culture, et au Festival de l'Avis de Château, après.

C'était aussi une vie d'engagement, je l'ai dit, une vie militante, avec le SRD, puis un peu plus tard avec le Parti socialiste. Christophe a eu des responsabilités très tôt, et dans la Ville et au parti, tellement il avait le talent. Le talent de rassembler autour de lui, d'emmener, de fédérer, d'être l'animateur qui, tout de suite suscite un enthousiasme,

une envie de faire ensemble. Il avait un grand sens du collectif, un grand sens de l'intérêt général. Il avait le goût des autres, énormément. C'est vrai que c'étaient sans arrêt des copains qui passaient, des débats. Avec lui, nous avons également acheté l'immeuble du 11 de la rue de l'Oratoire. Nous avons créé la SCI Prunier. Il a fait beaucoup de fêtes aussi là-bas. Il y a eu aussi beaucoup de débats. Il y a eu Tarothon, aussi. Il y a eu tellement de choses.

C'est tellement incroyable de se dire qu'on y pense à cette occasion-là, parce que sa disparition est insupportable. Elle est insupportable parce qu'il a beaucoup donné, beaucoup œuvré pour cette Ville, pour la politique. Christophe faisait de la politique. Il a été engagé auprès de Martine Carrillon-Couvreur en tant que collaborateur, mais d'abord aussi en tant que suppléant, pour les trois mandats que Martine a effectués en tant que députée de la Nièvre. Il était effectivement unanimement apprécié, même des gens qui ne pensaient pas comme lui, qui ne partageaient pas ses convictions. À partir du moment où c'était des gens respectueux de la démocratie, respectueux de la République, des valeurs qui sont celles de l'humanité, il y avait de la place à l'échange, aux débats, aux rencontres, et il y tenait particulièrement.

Quelque chose aussi qui nous a rapprochés, c'est son combat contre le cancer. Il a fait preuve d'un courage incroyable, et il a combattu cela vraiment de toutes ses forces.

Tof, tu étais essentiel pour nous. Tellement. Et tu étais essentiel à cette Ville aussi.

Merci.

M. le Maire – Merci. Je vais vous demander de vous lever, et que nous respectons une minute de silence en la mémoire de Christophe Warnant.

(Une minute de silence est respectée).

Madame Charvy.

M. le Maire – Nathalie Charvy veut dire un mot.

Mme Charvy – Alors que nous sommes réunis ce soir pour débattre des affaires de la cité, je veux évoquer ici la mémoire de Christophe Warnant, son engagement dans cette ville de Nevers où il a su conjuguer militantisme, fonctions électorales, vie amicale et festive en ayant toujours le sens de l'échange, de l'écoute et de l'intérêt général. Sans renier ses valeurs et en restant fidèle à ses convictions de gauche. Respectueux de l'autre, exigeant, passionné, enthousiaste, jamais avare de son temps quand nous parlions de politique et du monde tel qu'il va. Tof, car c'est ainsi que l'appelaient tous ceux qui le côtoyaient, était rétif aux compromissions.

La fin ne justifiait pas les moyens pour lui. Oui, il avait foi en l'humain. Toujours prêt à profiter des bons moments et à les provoquer, il ouvrait les portes de sa maison et de sa cave de la rue de l'Oratoire pour créer du lien et rassembler famille, copains et amis jusqu'au bout de la nuit. Tof, c'est une présence depuis notre adolescence dans la vie culturelle neversoise. Une fantaisie, un humour, une curiosité jamais démentis. Le plaisir de créer, de partager.

Oui, Nevers ne serait pas tout à fait la même sans lui, sans la famille Warnant. L'aventure du SRD, Nevers à l'Aube, Sceni qua non, et la liste n'est pas exhaustive de tous ces événements et manifestations qui n'auraient pas vu le jour sans Christophe Warnant. Dans cette période tourmentée où l'opportunisme en politique prime sur les

convictions, la parole de Tof manquera à Nevers. Et à titre personnel, j'aurais aimé qu'il jouât un rôle éminent dans la vie de la cité dans les années à venir.

M. le Maire – Monsieur Sainte Fare Garnot, vous vouliez intervenir ?

M. Sainte Fare Garnot – J'aimerais m'associer aux hommages de ce soir, et à la mémoire de Christophe Warnant. J'aimerais, en lui, saluer l'élu, son sens de l'intérêt général, très profondément ancré dans ses convictions. J'aimerais saluer son engagement pour la culture à Nevers, pour la Loire, dont il fut l'un des défenseurs des plus ardents, pour le développement durable, dont il comprit très tôt l'importance, quand l'idée avait encore à grandir et à voyager. Pour la démocratie participative, et pour une relation ouverte avec nos concitoyens. Il considérait que la démocratie devait se vivre au-delà des murs de ce Conseil, avec les Neversois, et pour la proximité avec eux, qu'il a veillé à garder vivante, vigoureuse, à chaque étape de son parcours politique et de ses responsabilités.

Comme Delphine Fleury l'a rappelé très bien, il fut militant, puis élu, et militant aussi d'une génération, celle des années 80, à qui Nevers doit beaucoup. Beaucoup de notre vie collective est née à ce moment-là dans le domaine culturel, notamment.

Et j'aimerais aussi rendre hommage à l'homme. La politique est un milieu difficile, chacun le sait, et dans ce milieu, il est des rencontres possibles, qui sont rares. Christophe Warnant était un homme honnête. Je tiens à insister sur cette valeur. Un homme ouvert et chaleureux. Un homme aussi porteur d'idées nouvelles, et d'une vision généreuse de Nevers.

C'est pourquoi, comme vous tous, comme les très nombreux Neversois qui ont témoigné de leur solidarité, nous ressentons dans sa disparition cruelle une immense douleur, et le sentiment d'un grand vide. J'aimerais ce soir témoigner de notre solidarité à sa famille, à ses enfants, à ses proches, et dire, comme vous tous, je le crois, je le sais, que ses proches, ses amis, ses concitoyens et sa ville, tous nous sommes ce soir et désormais orphelins de sa présence. Merci.

M. le Maire – Merci. Je voulais également assurer à sa famille le soutien de l'ensemble du Conseil municipal. Ses obsèques auront lieu vendredi à 10 heures à la cathédrale, dans le cadre d'une cérémonie civile.

Nous allons essayer de poursuivre ce Conseil, dans des conditions difficiles bien sûr, avec un temps d'intervention tout d'abord pour la présentation des projets qui concernent la place Mossé et le quartier des Éduens.

Présentation des projets relatifs à la place Mossé et au quartier des Éduens

Ces projets vont vous être présentés à la fois par Guy Grafeuille, et Anne Wozniak. Je suspendrai le Conseil pour une intervention aussi de Nièvre Aménagement.

Ils s'inscrivent pleinement dans le projet Loire que nous portons fortement, qui est à la fois de développer les activités sur le fleuve, mais aussi d'améliorer, de moderniser ses abords. Cela a commencé par, je vous le rappelle, la réfection du sentier du Ver-Vert, avec du nouveau mobilier, un nouveau traitement. De nouveaux parcours sont à l'étude, notamment de la part de Yannick Chartier, et sur le plan de l'Agglomération. La

route des Saulaies, comme vous le savez, est en cours de traitement sur sa couche de roulement par le Conseil départemental. Elle a été complètement réaménagée.

Nous continuons dans la linéarité avec le site des Éduens jusqu'au pont de chemin de fer. L'entre les deux ponts avait été refait sous votre mandature, Monsieur Sainte Fare Garnot, de façon plutôt réussie. Cela restera tel quel. Le projet veut modifier la place Mossé également pour libérer davantage d'espace, pour la rendre un peu plus piétonne et accessible aux cycles, et également la soulager d'un nombre de véhicules très important y passant chaque jour.

Voilà rappelé le cadre de ces deux projets. Comme nous l'avons indiqué, et nous l'avons déjà fait à un certain nombre de réunions, nous les présentons ce soir au Conseil municipal. Anne Wozniak va commencer par la partie Éduens.

(Mme Villette demande la parole)

M. le Maire – Sur ce sujet ? J'imagine que cela concernera la délibération n°142. Je suis sur une présentation de projets. Vous aurez tout loisir de prendre la parole sur la délibération n°142 qui vous concerne. J'image que c'est lié. Madame Wozniak, vous avez la parole.

Mme Wozniak – Bonsoir à tous. Je vais introduire la présentation en indiquant les enjeux de ce projet. Puis je vous expliquerai un peu quelle est la philosophie de cet aménagement. Et ensuite je passerai la parole à Delphine Deperais, qui entrera un peu plus dans la description du projet.

(Présentation d'un diaporama)

Tout d'abord, il faut noter que c'est un espace tout à fait clé, de par les activités qu'il rassemble actuellement : les terrains de boule, la guinguette, qui devient pérenne, la base de canoës. C'est un espace clé aussi, aux portes de la ville, et sur le chemin de l'espace naturel du Ver-Vert.

Les principes fondateurs du projet sont d'affirmer et d'augmenter le potentiel et la vocation de loisirs et de détente qu'il présente déjà, de pouvoir fixer plus de public, notamment le public des enfants, et de permettre aux Neversois de se poser, de prendre le soleil, de pique-niquer sur l'herbe. Voilà ce que propose dans les grandes lignes ce projet.

Il faut rappeler qu'il a été mené en concertation avec tous les acteurs du site, les boulistes, la base de canoës, et le porteur de l'activité de la guinguette. Il a été présenté en réunion publique il y a quinze jours, et a été relativement bien accueilli. Il faut signaler aussi que cela a été un projet très contraint pour les services, puisqu'il a été pensé en interne, le bureau d'études, parce qu'il présente aussi des contraintes qui sont liées à la présence des arbres. Ces arbres ont, à mon avis, 150 ans à peu près. C'est un patrimoine important. Évidemment – nous avons l'exemple de la route des Saulaies –, il fallait vraiment avoir un travail sur le sol qui était très parcimonieux. Les surfaces occupées actuellement par les activités ont été assez compliquées à reformuler, pour pouvoir en accueillir d'autres. Vous avez là devant vous l'état existant. On voit que c'est un site qui est un peu dans son jus, qui n'a pas bougé, comme étant le cas de la promenade des Saulaies depuis une cinquantaine d'années.

Les principes d'aménagement sont très simples. Cela commence par une dépollution de ces objets un peu vieillots et qui n'ont plus lieu d'être, et une réfection du sol en tenant compte, je l'ai dit, des racines des arbres existants. Et puis aussi passer ce qui sera un peu le cas aussi de la place Mossé d'un parking sauvage, puisque la voiture occupe un peu tout l'espace libre qui n'est pas occupé par les activités actuellement, à un parking plus raisonné, et surtout positionné vers la route afin de complètement ouvrir l'espace sur la Loire.

Les objectifs sont :

- de conforter, restructurer l'espace autour des activités existantes sur le site.
- de développer et d'ouvrir la fréquentation du lieu en proposant des zones de détente et de loisirs.
- d'accroître la biodiversité de cet espace en augmentant la surface plantée et en diversifiant les essences végétales.
- de recréer des ouvertures visuelles sur la Loire.
- de conforter la trame arborée existante.

M. le Maire – Nous suspendons le Conseil pour que Mme Deperais puisse intervenir.

(Suspension de séance de 19 h 28 à 19 h 39 pour la présentation du projet à l'aide des plans)

M. le Maire – Nous reprenons le Conseil.

Mme Wozniak – Le budget est de 750 000 €.

M. le Maire – Je rappelle l'objectif de ce projet pour la place Mossé. Il s'agit réaménager cette place, qui est une place d'entrée de ville côté Sud, en complément peut-être un jour du réaménagement de l'entrée Sud sur laquelle nous travaillons au niveau de l'Agglomération. Cette place est très fréquentée. L'idée est de faire véritablement une place. Si on veut retirer un maximum de circulation, tout en la permettant, notamment pour l'accès aux commerces, et également remonter plus facilement, le cas échéant, la rue de Loire et la rue Saint-Genest, il s'avère nécessaire de créer une rampe qui prolonge le quai pour arriver en haut du pont de Loire. C'est ce projet que nous allons vous présenter, y compris sur la sortie au niveau du pont, puisque cela a fait débat, effectivement, de savoir si cela serait un rond-point ou un carrefour à feu rouge. Nous étions plutôt partis sur un rond-point, et il s'avère qu'en réalité, compte tenu de la configuration des lieux, un système de feux tricolores « intelligents », de la génération actuelle, avec gestion du trafic et priorité notamment aux transports en commun permettrait à certaines heures une meilleure fluidité du trafic. C'est ce qui a été travaillé par le cabinet spécialisé. Nous ferons la démonstration tout à l'heure. Anne Wozniak.

Mme Wozniak – Merci, Monsieur le Maire.

(Présentation d'un diaporama)

Le plan général présente l'aire et le périmètre du projet, va de la tête de pont jusqu'à la rue de Gonzague, hors quai des Mariniers, qui a déjà bénéficié d'un renouvellement et d'un aménagement.

Un rappel de l'état existant, afin d'introduire le contexte et les enjeux du projet. On est sur une place qui est en situation de belvédère et qui est un espace aussi clé dans la

ville, sur l'aspect plus urbain, puisque c'est une porte d'entrée de la ville, et notamment pour entrer dans la ville haute. C'est aussi une rotule entre le centre-ville historique et la Loire, et c'est un espace qui a un aspect actuellement très dégradé, notamment au niveau de son sol, et qui est un petit peu figé dans son usage et dans sa fonction de parking, plus ou moins organisé d'ailleurs. Nous avons à faire à un espace qui est un peu rongé par les véhicules, de la façade urbaine jusqu'au quai, jusqu'à la Loire. C'est aussi un espace qui souffre d'un flux de circulation assez important, du fait de son statut de porte d'entrée, et du fait de son statut de rotule par rapport à l'axe Loire et à l'entrée dans la vieille ville. C'est un espace qui manque donc clairement de valorisation. Ce pour quoi nous avons porté notre attention sur son réaménagement.

On peut citer plusieurs enjeux à ce réaménagement de la place Mossé :

- Accrocher la place à la ville. J'ai envie de dire aussi l'accrocher à la Loire.
- Ouvrir la ville sur le grand paysage ligérien.
- Dégager et rendre visible l'enceinte historique et la façade urbaine.
- Organiser l'articulation entre la Loire et la promenade des Remparts.

Il faut maintenant parler des objectifs. Les objectifs principaux sont les suivants :

Agir sur les déplacements et sur le fonctionnement de la mobilité urbaine à cet endroit. Redonner une place aux piétons, et stimuler l'animation commerciale de cette façade. Préserver et valoriser la particularité du patrimoine historique et paysager.

Sur les deux premiers plans, on voit, sur celui du haut, le flux actuel des voitures. Le projet propose de ramener ce flux en pied de place. Ici, on a actuellement (en jaune) l'espace qui est laissé aux piétons, et, par ailleurs, ce que propose le projet pour redonner de l'espace aux piétons. Ici, nous avons un plan un peu plus détaillé, mais nous nous rendons mieux compte, car c'est à plat, sur les diapos suivantes du travail notamment de la topographie.

Dans les grandes lignes, entre la rue de Gonzague et la promenade des Remparts, on a un parking qui est réorganisé, qui vient compenser aussi la perte de stationnements que l'on aura sur la place Mossé. On a une accroche qui est assez finement travaillée et qui est assez importante entre la promenade des Remparts et le quai : une ouverture totale de la promenade des Remparts, avec la valorisation du pied de la tour Goguin, et un passage en plateau pour fluidifier l'accès piétons. Après, très simplement, c'est un glacis en herbé devant la façade en devenir du Grand Monarque. La deuxième accroche importante se fait au niveau du projet de la place Mossé, que nous verrons un peu plus en détail sur la diapo suivante.

On se rend compte un peu mieux ici de ce que propose le projet. C'est d'avoir finalement, plutôt qu'un grand plateau comme actuellement, une place qui organise la descente à la Loire. On a donc une place qui est divisée en plusieurs niveaux, avec un travail assez fort et assez fin de la topographie. C'est vraiment ce travail-là, ce geste fort en matière de niveaux qui a convaincu l'équipe municipale pour retenir ce projet.

L'acte fort de ce projet, c'est de faire passer les voitures côté Loire afin de dégager les façades. C'est un parti pris de vouloir dégager les façades et apaiser la place par rapport à la circulation. On a une circulation qui reste en sens unique en pied de façade afin de desservir les commerces et le flux principal va longer la Loire. Nous avons ici une autre vue sur ce travail en gradins, avec la place haute qui devient le belvédère, totalement désinvesti par les stationnements. Un second niveau, qui est une place

haute, mais intermédiaire. Et un grand gradin qui nous emmène jusqu'à la Loire, avec un plateau traversant au pied de la rampe.

Une autre vue. Je disais au départ qu'il s'agissait de préserver l'identité de la place, qui tient quand même beaucoup à cet aspect de contrefort, de rempart, quand on arrive sur la ville et que l'on a cette sorte d'image d'Épinal de la ville de Nevers. On réutilise l'entièreté des pierres de la place actuelle, pour construire le mur de la rampe. La façade de la place reste identique dans la minéralité.

Ensuite, nous avons une série de vues, que nous faisons dérouler, pour que vous ayez différents points de vue. La vue de la Loire. La vue à partir de l'angle de la rue des Arcandiers, sur le belvédère haut. Ici, à l'angle opposé, on voit la place intermédiaire, et on devine les gradins qui descendent. Là, c'est une perspective à partir des jardins du rempart. On devine le pied de la Tour Goguin à droite.

Il faut parler aussi du traitement végétal. Un diagnostic a été fait par le paysagiste chargé de l'étude. Il nous a dit qu'un arbre avait un bel avenir et était à conserver, le plus gros de la place ; le reste est dans un état correct, moyen ou faible. Ils étaient plutôt partisans d'un renouvellement total de la trame végétale, mais nous n'avons pas du tout suivi cela, dans la mesure où il y a quand même un certain nombre d'arbres qui ont un avenir. Aussi le fait de replanter des jeunes arbres aurait vraiment dénaturé la vue que l'on a actuellement en arrivant du pont, c'est-à-dire ce rempart, ce mur assez fort avec cette frondaison de tilleuls.

Ce qui a été décidé, c'est de garder tous les arbres qui avaient un avenir en déstructurant le mail, pour le coup, en abattant les plus faibles et en laissant de la lumière pour que les arbres puissent vraiment s'épanouir sans la concurrence des autres, et, de fait, sur la place intermédiaire, de supprimer les arbres, car on décaisse assez fortement. Le principe d'habillage de cette place, c'est de verdier le sol, et surtout de planter un platane en cépée, un arbre avec un bel avenir, et qui est, symboliquement, un arbre assez extraordinaire et une nouvelle place.

Nous pouvons passer sur les essences végétales. Il y a aussi un peu comme une idée de jardin haut et de jardin bas. Le plateau intermédiaire va être relativement végétalisé, et le pied de la Loire va être renforcé avec une végétation plutôt indigène, pour renforcer l'ambiance ligérienne.

Voici une palette des matériaux qui est proposée. Elle reste relativement simple. Nous n'avons pas voulu une collection de sols. Elle allie des matériaux assez qualitatifs (pierre naturelle, pavés), qui viennent se mélanger à une trame végétale.

Avant de passer la parole à Mme Rivet, de Nièvre Aménagement, qui va vous expliquer les nouveaux principes de circulation et vous montrer les simulations qui ont été faites – qui n'avaient pas marché à la réunion publique, mais là nous sommes au point – au niveau du carrefour à feux, je voudrais faire un point sur les questions que les Neversois ont par rapport à ce projet.

Il a été relativement bien accepté, par rapport à une première réunion de concertation avec les commerçants, qui avait été assez houleuse, parce qu'ils parlaient sur la base d'un projet qui n'était pas vraiment celui qui a été travaillé entre temps par le bureau d'études, avec une absence de stationnements et le sens unique. Il y a vraiment un stationnement, des arrêts minute qui sont préservés devant les commerces. Et les

questions qui sont le plus souvent soulevées sont le stationnement devant les commerces – j'en ai parlé –. Le fait que l'on dise que c'est un belvédère sur la Loire, mais finalement ce belvédère est entre la Loire et sa voie de circulation, c'est aussi quelque chose qui interroge les gens. Je rappelle que c'est un parti qui a été pris de libérer les façades, et de créer une place plutôt piétonne accrochée aux façades. Il y a aussi des questionnements sur le carrefour à feux, qui sont apparus en réunion publique, aussi des questions qui se posent sur le devenir du Grand Monarque.

M. le Maire – Je suspends le Conseil pour que Mme Rivet intervienne.

(La séance est suspendue de 19 h 48 à 19 h 58)

M. le Maire – Nous avons donc repris le cours du Conseil.

Je voulais ajouter, pour répondre à Yolande Frémont, qu'il y aura sept ou huit places d'arrêt minute sur la place. Il aura, bien sûr, le stationnement quai de Mantoue, qui deviendra gratuit au 1^{er} janvier comme partout dans Nevers. Et une trentaine de places vers les remparts, puisque le projet reconfigure aussi le stationnement de meilleure façon à proximité de la tour Goguin, ce qui ne sera pas un mal. Monsieur Lagrib.

M. Lagrib – Merci, Monsieur le Maire. Nous avons appris tardivement la tenue de la réunion publique, et les commerçants n'étaient pas présents ; la majorité des commerçants est intervenue sur les réseaux sociaux et sur *Le Journal du Centre*.

Concernant plus précisément ce projet, je vais poser à Mme Wozniak une question : qu'attendez-vous exactement de nous aujourd'hui, sachant que nous n'avons aucune étude ? Le projet, nous le découvrons en même temps que les citoyens. Trouvez-vous normal que nous découvrons les choses en même temps que les citoyens, sachant que nous n'avons rien ?

Je constate également que le projet a été validé en bureau municipal le 6 décembre 2016, avec une présentation du projet en février 2016. Je constate également, au vu de mes informations, que vous avez reçu différentes études, dont une qui est toujours en cours, l'étude hydraulique et réglementaire au titre du dossier de déclaration, au vu des dispositions de la loi sur l'eau et du Code de l'environnement. Qu'en est-il de celle-ci ?

À mon niveau, l'aspect sur lequel je pourrai intervenir, et qui m'interpelle depuis le début – ce qui a fait que j'ai quitté votre groupe –, c'est la gestion financière. Je constate quand même que le financement de ce projet représente plus de 4,3 millions d'euros. Vous mettez qu'en 2017, vous allez aller à la recherche des financements en partenariat avec les services de la Ville, de l'Agglomération, sur les thématiques d'aménagement et d'accompagnement à la réalisation de logements sociaux, d'aménagements liés aux bus à haut niveau de services, etc. Qu'en est-il dans cette recherche de financements, sachant que le projet va débiter très prochainement ?

Je pense que j'ai fait le tour des questions qui me sont venues à l'esprit, car je n'ai pas grand-chose pour pouvoir intervenir sur l'aspect technique.

M. le Maire – Cela vous avait peut-être échappé, Monsieur Lagrib, mais la réunion publique avait été annoncée suffisamment tôt. Nous l'avons calée à la rentrée, au mois de septembre. La salle était pleine. Il y a ceux qui regardent, et ceux qui ne regardent pas, mais tout le monde avait été associé.

Je précise que c'est un projet pour l'ensemble des habitants de la ville, et pas que pour les commerçants. Nous sommes attentifs et nous travaillons beaucoup avec eux en amont de nos projets. On peut citer comme exemple la rue Saint-Martin, que nous inaugurons samedi à 15 heures. Vous êtes tous conviés à y participer, avec les commerçants. C'est un projet qui va au-delà de la simple vision de quelques commerçants, que nous devons prendre en compte, bien sûr, mais c'est un projet global de ville, voire même qui concerne une entrée d'agglomération.

Sur ce que l'on attend de vous, ce sont des échanges. Ce sont des projets configurés dans leurs grandes lignes, qui peuvent absolument être amendés, modifiés. Nous en profitons aussi pour réaménager tout ce qui est circulation du cycle, qui n'est pas aisée par rapport à la largeur du pont. Nous avons quelques envies d'améliorer les pistes cyclables du pont, mais il y a la largeur aussi qui compte, et la largeur des trottoirs. En tout cas, nous travaillons aussi avec les associations autour du cycle. Et puis, nous sommes déjà sur un projet suivant, qui complètera ce que nous faisons comme travail, de réhabilitation de la Maison de la Culture, de la Maison des Sports et de la Bourse du Travail, notamment par l'isolation extérieure et la modification de l'aspect esthétique : nous travaillons sur la requalification du boulevard Pierre de Coubertin, qui devra en toute logique être cohérent. Même si on ne peut pas la réaliser toute de suite, faute de moyens suffisants, il faut bien évidemment l'anticiper et la penser d'ores et déjà.

M. Séjeau, puis M. Diot, puis M. Sainte Fare Garnot et Mme Fleury.

M. Séjeau –

Bonsoir à tous. Merci, Monsieur le Maire. Nous avons demandé à plusieurs reprises que des projets d'ampleur comme celui-là puissent être présentés devant le Conseil municipal. Je pense que c'est une bonne chose. Effectivement, le projet est déjà assez largement avancé. Donc, je ne sais pas dans quelle mesure nos suggestions peuvent encore infléchir le cours des choses. En tout cas, cette présentation est intéressante.

J'avais une question. C'est la question du cheminement piétons en bord de Loire. J'avais cru comprendre qu'il était en réflexion, effectivement, de penser un prolongement entre un cheminement piétons qui pourrait éventuellement passer sous le pont, et qui fasse le lien avec le cheminement le long de la Maison de la Culture. Je voulais savoir ce qu'il en était, puisque là on a un cheminement piétons, mais apparemment, d'après ce que je comprends, qui vient heurter le pont de Loire. C'est un peu dommage, dans votre volonté, justement, d'aménager les bords de Loire, aménagements doux, et de permettre aux piétons de profiter pleinement de cet aménagement de bords de Loire. Ma question, c'était de savoir ce qui est envisagé sur ce plan.

Et puis, je n'ai pas bien compris exactement où se situeraient les places de stationnements. Les arrêts minute, j'imagine bien que c'est le long des commerces actuels. Mais je n'ai pas compris où se situaient les autres places de stationnement. Merci.

M. le Maire –

Anne Wozniak.

Mme Wozniak –

Pour répondre sur l'aspect frustrant de buter sous l'arche ou sur le quai bas dans le futur, est à l'étude le fait de pouvoir passer sous le pont et de raccorder après un cheminement de l'autre côté. Dans l'étude aussi sur le boulevard Pierre de Coubertin, c'est un des aspects qui est vraiment abordé très finement par le bureau d'études.

C'est-à-dire comment revaloriser ces digues, qui sont très importantes, et qui sont de fait des belvédères linéaires, et comment raccrocher ce bâtiment, le parcours des coursives du bâtiment, à ces digues, et le prolongement jusqu'à l'hôtel Mercure, pour, après, rejoindre la partie Est de la Loire.

Pour ce qui concerne les places de stationnement, des places existent devant les commerces, ici sur la diapositive, et nous avons une trentaine de places qui sont réorganisées devant la résidence des étudiants le long de la Loire.

M. le Maire –

Je précise que le cheminement piétons qui pourrait éventuellement être prolongé et passer à côté de l'arche ne serait possible qu'en cas de non-risque de crue, et serait éventuellement démontable. Nous travaillons aussi sur une passe à bateaux, pour permettre de repasser sous le pont de Loire, en remontant la Loire.

On dégager les stationnements qui sont sur le trottoir pour mieux les aménager. Et puis, il y a la perspective de déconstruction du Grand Monarque, qui permettrait, le temps d'un projet éventuel, sauf s'il y a des repreneurs – puisque depuis que nous avons annoncé la déconstruction, il semblerait que certains s'y intéressent – d'assurer quelques places supplémentaires et aux commerçants et au Musée, qui n'a pas d'accueil, notamment pour les bus. On garderait une végétalisation pour marquer un terrain qui serait dégagé, en tout cas le temps d'un nouveau projet, si déconstruction il y a. Anne Wozniak.

Mme Wozniak –

Pour répondre plus largement sur la fluidité du parcours sur l'ensemble de la Loire, nous avons aussi une étude qui s'appelle le Plan Guide Loire, qui étudie la possibilité de bouclage des parcours, c'est-à-dire tout le long de la ville de Nevers jusqu'au pont Pierre Bérégovoy. On sait aussi qu'il y a des études à l'Agglomération, qui travaillent sur des cheminements en bouclage. Le bureau d'études travaille aussi sur des traversées par bac à chaînes ou bac à moteur. C'est quelque chose qui est envisagé aussi, et qui nous permettrait vraiment de pouvoir boucler des promenades, à la fois naturelles, à la fois urbaines, à vélo, à pied ou en bateau.

M. le Maire –

François Diot.

M. Diot –

Deux ou trois questions. D'abord la question du budget. Je suis étonné que vous n'abordiez pas la question de l'enveloppe budgétaire. Mohamed Lagrib vient de sortir un chiffre : 4,3 millions d'euros. Je ne sais pas d'où cela sort, mais est-ce que c'est cela ? Auquel cas, cela me semble important, 4,3 millions d'euros.

Deuxième question. L'avenir du Grand Monarque change tout. Si on rase le Grand Monarque, comme c'est envisagé aujourd'hui, que met-on à la place ? Ce ne serait pas du tout le même projet s'il y avait du vide à la place du Grand Monarque. En tout cas, ce projet-là a du sens si on conserve au moins les façades. Je suis un peu inquiet là-dessus. L'avenir du Grand Monarque risque d'obérer à terme l'économie générale du projet.

Les autres questions sont un peu plus de détail. On excave à peu près entre un tiers et la moitié de la place Mossé ; on la raccourcit. C'est vraiment un nombre énorme de mètres cubes que l'on retire de là. Ce ne sont pas de petits travaux. On va sans doute tomber sur des vestiges. Comme vous l'avez dit, les travaux peuvent prendre du retard. Je ne sais pas ce qui existait à cet emplacement, mais on risque de tomber sur quelque chose.

Sur la question du stationnement, globalement, on n'a pas de solde. Qu'enlève-t-on et que rajoute-t-on ? À ma connaissance, si on rajoute la place Mossé et le parking en bord immédiat de la Loire en bas, il y a bien 50 places de stationnement. On ne les retrouve pas ailleurs. Devant le Centre de formation des impôts, c'est déjà un stationnement existant. Il y a aussi déjà des stationnements existants le long des commerces. Le solde est donc quand même très négatif ; nous allons perdre des places de stationnement.

Le dernier point qui m'interroge, c'est quand même sur le plan de circulation. Je n'ai pas de raisons de remettre en cause les simulations du bureau d'études. Ceci dit, il faudra quand même vérifier à l'usage. Et puis, quand on vient de l'hôpital, si je comprends bien, avec votre plan de circulation, on ne peut plus monter au palais ducal. Quand on vient de l'hôpital, quand on vient, grosso modo, de l'Ouest, on arrive là, et on n'a qu'un choix, on ne peut pas tourner à gauche. Sauf à passer par la rue Saint-Genest, ce qui nous emmène dans un centre-ville qui n'est pas le centre-ville du palais ducal. Je conçois que tout n'est pas possible. Ce n'est pas un reproche, mais c'est une remarque. Cela va quand même sérieusement modifier les habitudes.

M. le Maire –

Anne Wozniak.

Mme Wozniak –

Je vais répondre en partie. C'est vrai que la question du Grand Monarque a été soulevée en réunion publique, et elle est importante. J'ai déjà échangé avec le bureau d'études, pas plus tard qu'hier sur la question de la disparition ou non du Grand Monarque. Il est vrai que pour l'instant ce projet a du sens dans ses proportions (place haute, place médiane et gradins), par la présence du Grand Monarque, mais que, si on se retrouve avec un vide, les éléments changent, l'échelle du belvédère doit être plus grande, de fait, la place basse serait à la place du Grand Monarque. Nous sommes bien conscients que cela rebat un peu les cartes.

Concernant le stationnement, certes, sur le site, on perd du stationnement. Il est compensé par la gratuité du Bd de Coubertin dans l'immédiat, et puis par la réorganisation des 30 places vers la résidence étudiante, mais c'est un choix aussi. Actuellement, c'est un parking. Nous voulons faire de cette place un espace dédié aux piétons, et à la façade commerciale, pour pouvoir déployer des terrasses, des activités en plein air. Donc, c'est un choix qui est assumé par la municipalité, que nous compenserons du mieux possible, puisque, comme le disait Monsieur le Maire, nous avons également le réaménagement du boulevard Pierre de Coubertin qui est à l'étude. C'est aussi une voie qui sera difficile à apaiser, mais qui, dans sa largeur, présente des capacités de stationnement, notamment sur toute sa longueur jusqu'au boulevard Pompidou, et qui présente aussi des capacités de stationnements en pied de ville qui peuvent être très intéressantes. Donc, il ne faut pas raisonner sur l'objet même, mais je pense qu'il faut raisonner plus globalement. Et puis, c'est aussi inciter les gens à descendre à la Loire à pied, à profiter des espaces à pied, en vélo. Ce seront aussi des espaces apaisés. C'est aussi cela notre volonté d'aménager pour de cette place et des quais en général.

M. le Maire –

Delphine Fleury.

Mme Fleury –

Merci, Monsieur le Maire. Cela va être assez court. Sur le projet en lui-même, je n'ai pas trop de choses à en dire. C'est un projet que nous connaissons bien, puisque nous y avons travaillé avec l'équipe précédente. J'ai juste un regret, et peut-être une

suggestion, c'est que l'escalier, le petit escalier piéton qui est vers le mur au bout du pont, va disparaître dans le projet. Or, c'est un lieu de mémoire quand même important pour la ville, puisque, dans *Hiroshima mon amour*, le film de Resnais, il y a un plan où Bernard Fresson, le soldat allemand, apparaît en haut de cet escalier. Il y a beaucoup de lieux de mémoire du tournage de *Hiroshima mon amour* qui ont disparu, puisque, notamment, avec l'aménagement de la Maison de la Culture, car il y avait pas mal de plans qui étaient pris ici. Peut-être qu'il est difficile de le conserver, évidemment. Dans cet aménagement, cela n'aurait pas de sens. Mais peut-être une plaque, avec une photo de cet escalier, et puis un petit texte qui indiquerait qu'il y avait cet emplacement-là, et avec la photo d'ailleurs qui peut être extraite du film.

M. le Maire – Bonne suggestion. À inclure dans le projet. Florent Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot – Merci, Monsieur le Maire. Merci, Madame l'Adjointe, ainsi qu'aux équipes qui ont contribué à ce projet.

J'aimerais d'abord dire que, comme l'ensemble du groupe Nevers à Gauche, nous sommes attachés à la valorisation de la Loire, qui est au cœur du projet que nous portons pour Nevers. Nous avons engagé cette politique avec l'aménagement du quai des Mariniers ; c'était le mandat précédent ; avec « Un air de Loire », qui avait grandi dans des proportions importantes, vous le savez, jusqu'à ce que nous ajoutions une fonction baignade, laquelle vit, se revisite, mais est essentielle. Et nous avons, bien sûr, lancé le projet d'une nouvelle piscine, qui était en cohérence sur le site de La Jonction. Et nous avons, et c'est fondamental pour le débat de ce soir, conçu un plan-guide global, un projet d'aménagement global de l'ensemble du front de Loire. Vous avez sans doute pris connaissance de ces documents au moment de l'alternance, et c'est normal, et je retrouve beaucoup de ces intentions urbaines, travaillées avec la Caisse des Dépôts et Consignations à l'époque, dans la présentation de ce soir, ce dont je me réjouis.

Nous avons un désaccord, néanmoins, Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, sur la méthode employée ce soir, à savoir une présentation sans vote.

Les enjeux sont considérables en termes d'aménagement pour notre ville, et sont aussi considérables en termes financiers. J'ai donc une première question : quel est le budget de ce projet, et quelle est la contribution appelée pour les finances de la Ville ?

J'ai une deuxième question, puisqu'il est anormal que nous n'ayons pas déjà la réponse, en tant qu'élus. C'est : quel est le calendrier d'aménagement de ce projet ? Vous avez projeté rapidement une diapositive tout à l'heure évoquant la phase 1 du projet. Nous n'avons pas d'atterrissage sur cet aménagement. Combien de temps cela va-t-il durer ? Engagez-vous Nevers au-delà de ce seul mandat ? Autant de questions auxquelles les élus que nous sommes entendons obtenir des réponses.

Désaccord de méthode qui porte sur des principes démocratiques : on ne peut pas engager l'argent public sans vote, et c'est pourtant ce à quoi vous vous apprêtez ce soir.

Et désaccord dans la relation avec l'Opposition, celle-ci ayant des droits qui sont conférés par notre Constitution, et par les Neversois qui nous ont élus. Et ces droits sont des droits et des devoirs de vigilance, de contribution positive, et, au fond, de contradictoire.

Nous demandons ce soir l'ouverture d'un débat global, en Conseil municipal – cela paraît fondamental –, mais aussi avec les Neversois, sur le projet d'aménagement de l'ensemble du front de Loire à Nevers. Nous raisonnons ce soir à l'échelle du projet des Éduens et de la place Mossé, c'est un bon début, mais nous avons besoin d'inscrire notre réflexion dans une lecture globale. Il est important que le débat public puisse s'en saisir, que les élus puissent y contribuer, et au-delà des élus, les Neversois à travers les démarches de démocratie participative.

Nos propositions, si ce débat peut s'ouvrir, sont les suivantes :

Tout d'abord, ouvrir une ZAC consacrée à la Loire, un projet d'aménagement global qui prenne la forme d'une concession d'aménagement, comme d'autres concessions que nous allons évoquer ce soir à travers les documents de bilan de l'année en cours, et de l'année précédente, auprès de Nièvre Aménagement. Compte tenu des enjeux et de la nécessité d'inscrire la démarche dans le temps, il nous paraît important de doter la Ville d'un outil à la fois de conception de projets d'urbanisme, de mise en cohérence et de portage opérationnel, et cet outil, c'est une concession d'aménagement auprès de notre aménageur historique Nièvre Aménagement, si celui-ci convint le Conseil. Les orientations d'un grand plan-guide Loire, qui rapprocherait définitivement Nevers de son fleuve, méritent un débat démocratique, et, en tant qu'Opposition constructive, voilà quelques orientations générales que je voulais vous soumettre.

La première, c'est de raisonner sur ce plan d'aménagement global, en réfléchissant sur les deux rives à la fois, et pas uniquement sur la rive du fleuve côté ville, et de raisonner immédiatement en intégrant dans notre stratégie d'ensemble le canal, ses aménagements, la liaison avec le cœur de ville, et bien sûr, la liaison avec les ambitions de véloroute et de tourisme.

Deuxième idée, travailler le front de Loire central, à côté de la Maison de la Culture. Nous avons là dans l'axe central de Nevers un panorama sur la Loire qui est absolument remarquable, là où elle fait son coude, avec une vision à l'Est et à l'Ouest en cône de vision qui est exceptionnelle, et qui mérite un traitement urbain de très grande qualité.

Troisième idée, travailler la liaison Est vers le Poumon vert, rebaptisé depuis, et vers cette partie de notre ville, avec plusieurs idées : celle qui a été reprise tout à l'heure d'une liaison piétonnière derrière la Maison de la Culture, en passant par des barges ou une passerelle à arrimer sur la digue, et sur les murs du côté des pompes de relevage. C'est une idée qui avait été évoquée par notre directrice Aude Wisniewski, que j'ai plaisir à citer ce soir. Des liaisons que je vous sou mets avec la plaine du Géant, qui peut être un espace exceptionnel à paysager, dans l'esprit, du reste, des choix urbains que vous proposez pour l'espace des Éduens. Enfin, liaisons avec les arrières des immeubles du quartier des Bords de Loire, lesquels composent en vérité des espaces végétalisés aujourd'hui très peu valorisés, mais dont la liaison avec la Loire est extrêmement intéressante si la digue vers l'Est est accrochée au cœur de ville et au front de Loire central.

Quatrième idée, renforcer les liaisons de la Loire avec le centre-ville, avec deux accroches urbaines qui paraissent à peu près évidentes. La première, c'est la promenade des Remparts, et là, j'ai un point d'accord complet avec votre proposition d'aménagement, et néanmoins une différence très forte, c'est qu'il nous paraît important

d'ajouter la fonction restauration et loisirs au pied de cette promenade, sur l'esplanade à laquelle vous songez. Et deuxième point d'accroche : bien sûr la montée des Princes, et le front de Loire central, qui mérite, à notre sens, et c'est peut-être l'essentiel pour moi ce soir, un projet comparable par son ambition à celui que vous présentez ce soir. Pour atterrir, à partir de ce raisonnement d'aménagement global, sur les deux projets présentés ce soir.

Voilà quelques mots à partager avec vous.

D'abord, pour ma part, un avis favorable sur le projet des Éduens, que vous avez présenté ce soir, qui est la suite logique des travaux du quai des Mariniers, et qui, à mon sens, s'inscrit dans un raisonnement urbain ; un geste, une identité paysagère de qualité.

Avis réservé, en revanche, sur le projet de la place Mossé, et sur la rampe. Parce que, lorsque nous avons conçu ce projet dans le mandat précédent, plusieurs problèmes étaient apparus, et qui restent présents, et à mon avis, brûlants même ce soir, dans le projet que vous présentez.

Premier problème, la place Mossé restera coupée de la Loire par les voitures côté Loire et côté ville. Vous avez bien montré que le réseau viaire, même retravaillé, maintient la présence de la circulation automobile. Je ne suis pas certain qu'il existe une sortie de cette problématique, compte tenu de la physionomie de la ville, mais, de ce fait, cela diminue considérablement le potentiel économique et touristique du projet que vous allez présenter, parce qu'au fond, si on se met à la place des Neversois, demain, l'accès sur la place, même retravaillée, restera un accès en bute avec l'automobile. Même moins nombreuses, elles seront présentes. Et par ailleurs en bute avec un obstacle urbain très fort qui est tout de même le passage de la rampe et de son flux d'automobiles considérable entre la place et la Loire elle-même.

Deuxième problème : c'est un projet onéreux. Je répète ma question. Nous souhaiterions avoir des chiffres, ce soir. Ce sont des travaux d'ouvrages d'art que vous envisagez, des travaux importants, qui vont toucher à la structure même de cette partie de la ville, et il n'est pas certain que le coût pour nos finances vaille la peine, compte tenu des freins en termes d'attractivité sur le site que j'évoquais à l'instant.

C'est pourquoi nous suggérons d'étudier des alternatives à votre projet de la place Mossé.

Première alternative. Elle nous paraît pouvoir être étudiée sur le front de Loire central, à côté de la Maison de la Culture. On peut parfaitement imaginer une place de ville projetée cette fois sur la Loire sans avoir la coupure automobile, puisque c'est le boulevard de Coubertin qui sera dans le dos et non pas devant. Et donc avoir une accroche avec le fleuve qui soit beaucoup plus puissante.

Deuxième option : c'est d'étudier des alternatives sur site, en intégrant dès ce projet une réponse claire concernant le Grand Monarque, qui est – et je partage absolument ce que disait à l'instant François Diot, et j'y ajoute mon engagement et mes mots –, à mon sens, l'angle mort de ce projet d'aménagement de la place Mossé. Si l'hôtel doit être revisité, il peut accueillir des activités touristiques et économiques, et il faut l'intégrer, et faire que la liaison soit possible avec la place. Cela pose un problème puisque les voitures continueront de passer. Et si, inversement, vous envisagez une

déconstruction, un débat public doit s'engager en Conseil municipal, et avec les Neversois, et la place peut être pensée autrement, de même que le réseau viaire.

Et pour conclure ce propos, avec un attachement très fort à notre fleuve, je vous dirais que je souhaiterais que nous dotions Nevers d'un urbanisme démocratique, ambitieux et réaliste en matière d'aménagement autour du fleuve. Pour cela, je propose des principes et des repères très simples :

D'abord voter, en choisissant la meilleure opération parmi plusieurs. Ce soir vous présentez – et c'est peut-être la première fois depuis le début de ce mandat – un projet d'aménagement au Conseil municipal. C'est un progrès. Reste à ce que nous puissions le voter. C'est ce que j'appelle l'urbanisme démocratique. Néanmoins, nous ne pouvons pas juger de ses qualités en le comparant avec d'autres options. Or, seule cette comparaison nous permettra de prendre les meilleures décisions, de juger de l'attractivité des projets, de leur potentiel économique et touristique et de leur coût. Évidemment, nous devons chercher la meilleure équation, vu la période de restriction des finances publiques.

Enfin, choisir, voter, en choisissant une stratégie d'aménagement global. Nous commençons par cette portion de ville – et cela peut être judicieux –, mais il faut être capable de se dire dès maintenant dans quel ordre nous entendons avancer, et quel traitement nous donnerons au front de Loire central et à l'ensemble du canal et du quartier de La Jonction.

Voilà, Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, dans un esprit de débat, mais de débat passionnant et passionné par l'urbanisme de notre ville, ce que je voulais vous dire ce soir.

Je vous remercie.

M. le Maire –

Monsieur Sainte Fare Garnot, vous nous avez décrit votre projet. Cela, c'est notre projet. Nous voulons bien légèrement le modifier, mais c'est notre projet.

Je ne suis pas certain que vous ayez fait voter le square de la Résistance en Conseil municipal, par exemple, ou d'autres projets. Je suis même sûr que non.

Quand vous dites que c'est même la première présentation que nous faisons, je regrette cette mauvaise foi, dans la mesure où nous avons déjà présenté d'autres projets, telle la rue Saint-Étienne, telle la rue Saint-Martin, et d'autres, comme nous nous y étions engagés.

On peut tout à fait engager l'argent public de par la délégation qui m'a été donnée par le Conseil municipal, et je suis là, moi, pour appliquer le programme pour lequel les Neversois nous ont élus, et non pas reperdre du temps sur des choses qui sont déjà prêtes, que nous avons déjà travaillées pendant la campagne, parce que, nous, notre projet Loire, non seulement nous l'avons annoncé, mais nous le réalisons. Vous n'en aviez peut-être pas ; je n'en sais rien, mais je n'ai pas trouvé spécialement de choses de votre côté. Et je pense qu'il y a longtemps que tout ceci aurait pu et même dû être fait pour valoriser Nevers et son fleuve. C'est s'avancer que nous faisons. Nous le faisons avec les Neversois, à force de nombreuses réunions, où vous n'êtes pas, mais vous êtes convié aussi. Vous pourriez aussi échanger avec eux à ce moment-là. Donc, le grand plan pour aboutir à un résultat dans un ou deux ans, vous comprendrez bien

que les échéances ne nous permettent pas d'attendre cela, surtout que c'était annoncé dans notre projet politique, et que nous mettons en œuvre ce pour quoi une majorité de Neversois nous a fait confiance.

Cela ne veut pas dire que l'on ne peut pas vous entendre, vous écouter, échanger, comme on le fait avec les Neversois régulièrement ; toutes les semaines en ce qui me concerne. Donc, cela me permet d'avoir leur avis. Et je précise d'ailleurs que faire un débat général pour des projets qui ne se réaliseront que dans cinq ou dix ans me semble hasardeux, et en tout cas pas pragmatique, parce qu'au bout du compte je ne sais pas trop ce que l'on réalisera. Je m'explique. Aujourd'hui, même s'il y a déconstruction du Grand Monarque, il n'y a pas de budget pour refaire. Il y a le budget pour la place Mossé, arbitré dans notre plan d'investissements, et nous avons déjà réuni des subventions. Je vous rappelle la nouvelle piscine annoncée en 2009 ; elle ouvrira après neuf ans. Vous imaginez que les débats qui ont dû avoir lieu avec le public à l'époque sont caducs depuis longtemps. Nous travaillons déjà sur la requalification du site de l'ancienne piscine de La Jonction. Nous avons commencé à rénover le quartier de La Jonction, qui ne l'a pas été depuis des décennies.

Des débats, oui, mais nous le faisons dans une réflexion globale, et y compris le boulevard Pierre de Coubertin, qui sera prêt, mais qui, sauf allocation de fonds supplémentaires, ne pourra pas être réalisé d'ici 2020. Nous travaillons sur la montée des Princes, bien évidemment. Nous travaillons sur la liaison jusqu'au Poumon Vert. Le Géant, je ne sais pas si c'est une bonne idée, cela n'a jamais vraiment marché ou attiré à Nevers, mais, bon, pourquoi ne pas y re-réfléchir. Le projet complémentaire pour la liaison Est jusqu'au Poumon Vert est prêt. C'est la raison pour laquelle notre équipe a travaillé sur une linéarité, et d'ailleurs les Éduens sont plus le complément du travail que nous avons fait route des Saulaies que le complément de l'entre deux ponts, qui a été fait à un moment T – j'ai dit qu'il est correct, sauf le sol qui se dégrade un petit peu, mais c'est un problème d'humidité –, mais globalement nous l'avons, nous, pensé en continuation de la route des Saulaies, et avec notre propre plan guide, et avec notre propre projet.

Des expositions auront lieu dans Nevers, pour partager, en plus de ce que nous faisons, avec les Neversois. Il y en aura deux principales. Une sur le centre-ville et le commerce, avec les actions déjà mises en route. Parce que ce n'est pas suffisant de dire que l'on va réfléchir, puis de le faire dans deux ou trois ans. C'est lancer l'opération, dans le respect de nos engagements. Pour moi, c'est ce qui prime, et c'est ce pour quoi nous avons été élus. Cela n'empêche pas, encore une fois, d'amender des choses en fonction des avis des uns et des autres. Et ensuite on avance, avec les Neversois, sur tous les grands projets, comme nous nous y sommes engagés, avec des réunions publiques de différents formats chaque semaine. Cela permet de sentir véritablement les réserves ou au contraire les encouragements que nous recevons, mais en tout cas, il y aura deux expositions majeures. Il y en aura une autre sur la Loire, avec les projets lancés, les projets en cours et ceux en perspective. Mais quand nous ne pourrons pas faire, nous le dirons aussi, dans la mesure où ce sont des projets à plus long terme. Cela concernera la mobilité aussi. Cela associera tout ce qui est en train d'être mené.

Voilà pourquoi ce projet-là ne sera pas retardé, sauf, bien évidemment, les éléments pouvant être issus des fouilles qui nous dépassent les uns les autres et qui vont être réalisées – je m'adresse à M. Grafeuille – à la fin de ce mois ou courant octobre. On nous a assuré que cela partirait là.

Vous l'avez dit, sur la place Mossé, le choix est relativement limité sur le passage des véhicules, puisque nous ne pouvons pas les reculer sur la place. Autant le travail sur le boulevard Pierre de Coubertin se fait dans une autre réflexion, mais dans une continuité malgré tout. Monsieur Lagrib.

M. Lagrib –

Merci, Monsieur le Maire. Oui, nous sommes attachés à notre programme ; nous avons été élus sur le même programme. Contrairement à vous, je m'attache à tous les engagements que nous avons dans ce programme. Concernant les projets structurants de la Ville, nous nous étions engagés sur la transparence. J'entends toutes les idées qui sont formulées ici, mais, pour pouvoir se positionner, pour pouvoir formuler un point de vue, encore faudrait-il que nous ayons les études. Je demande à Madame l'Adjointe si nous pourrions avoir ces études, et qu'elle nous fasse un petit topo sur l'étude qu'il y a en cours, si vous avez des éléments de réponse.

Apparemment vous avez du mal à répondre à la question financière. Je m'adresse peut-être à Monsieur l'Adjoint aux Finances. Je lis dans les différentes délibérations que vous nous avez envoyées que la recherche de financement sera réalisée en 2017. On est quasiment fin 2017. Pouvez-vous nous donner un point d'étape sur cette recherche de financement, des pourcentages sur combien nous avons sur l'ensemble du financement, les échelonnements dans le temps, en fonction des différents travaux qui vont être annoncés ? J'ai vu mars 2018.

M. le Maire –

Je vais passer la parole à Michel Suet. Vous comprenez bien que c'est un marché en cours de lancement. Donc, sur le chiffre final, on ne peut pas être plus précis que cela, mais néanmoins nous avons anticipé le budget que cela pourrait représenter. Nous sommes allés rechercher, comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure, un certain nombre de soutiens et de subventions. Michel Suet.

M. Suet –

Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, les sommes que je vais annoncer ne peuvent qu'être approximatives, puisqu'en fait ce sont des évaluations ; il n'y a aucun appel d'offres qui a été fait.

Le montant du projet, globalement, en hors taxes, est à peu près de 3,5 M€. Nous avons demandé des subventions au FEDER. Pour obtenir le maximum, nous passés cela dans le cadre d'un réaménagement de centre-ville. Nous avons fait ces demandes avec la rue Saint-Martin et le square Thévenard. Nous avons à peu près 450 000 € de subventions FEDER, et l'Agglomération et la Région interviennent également, mais à des niveaux très bas. Si bien que cela nous fait un projet qui va sans doute nous revenir à peu près à 2,9 M€, financé sur trois ans.

M. le Maire –

Anne Wozniak.

Mme Wozniak –

Pour compléter le propos de Michel Suet, il y a aussi une donnée qu'il faut comprendre : quand on est en réunion publique, dès lors que des entreprises sont là, on ne donne pas précisément le budget du projet. Vous comprenez les enjeux qu'il y a derrière.

Ensuite, par rapport à ce que vous disiez sur le plan-guide Loire et le boulevard Pierre de Coubertin, et sur les études, l'étude sur le boulevard Pierre de Coubertin est en phase 2. Dès qu'elle sera terminée, nous vous la présenterons, comme nous l'avons fait aujourd'hui pour les Eduens et Mossé. Le plan guide est en train de se terminer. Je

m'engage aussi à faire intervenir le bureau d'études, et à présenter ce plan-guide Loire dans toute sa largeur et tout ce qu'il propose dès qu'il sera abouti.

- M. le Maire – J'ajoute aussi que, comme nous avons décidé de poursuivre sur les travaux d'équipement en fort mauvais état que sont la Maison des Sports et la Maison de la Culture et la Bourse du Travail, et que nous avons pu obtenir des fonds dans le cadre des Territoires TEPCV, nous travaillons sur l'isolation extérieure des bâtiments et leur rénovation esthétique dans un marché de conception-réalisation. Trois cabinets d'architectes ont été retenus, qui aboutiront à des projets d'ici fin novembre. Nous les présenterons aux Neversois le 1^{er} décembre entre 16 h 30 et 19 h à la Maison de la Culture, sur place, non pas pour un référendum, parce que le jury sera souverain dans son choix, mais en tout cas pour avoir l'avis de la population et des habitants de l'agglomération. Madame Frémont.
- Mme Frémont – Monsieur le Maire, pour compléter un peu les interventions de M. Sainte Fare Garnot et de M. Diot, je voulais vous rappeler votre engagement de campagne, l'engagement 81, qui dit : *« Écouter, respecter et tenir compte des idées de l'Opposition. Nous ne laissons plus de côté les bonnes idées sous prétexte qu'elles n'émanent pas de la majorité municipale »*.
- M. le Maire – Je le connais bien, je suis un des rédacteurs, et c'est ce que nous faisons. Delphine Fleury a une bonne idée, nous allons la prendre en compte. La globalisation du Grand Monarque, c'est vrai que, s'il y a un acquéreur ou s'il n'y en a pas, cela peut éventuellement faire un peu évoluer le projet. Oui, c'est ce que nous essayons de faire, sans dogmatisme. Et je l'ai dit, toute bonne idée est la bienvenue. Nous convions l'ensemble des élus à de nombreuses manifestations ; on en voit très peu de votre part. Nous essayons de vous associer à un maximum de choses ; vous venez ou vous ne venez pas. Encore une fois, je ne suis fermé à aucune suggestion, aucune réflexion, ni mon équipe, à partir du moment où la suggestion est cohérente avec notre projet. Après, effectivement, nous gardons la main sur le choix que nous faisons. C'est aussi notre engagement envers les Neversois de mettre en application ce pour quoi ils nous ont élus, comme je l'ai déjà dit tout à l'heure.
- Monsieur Sainte Fare Garnot, Monsieur Lagrib, puis je vous propose peut-être d'aborder les délibérations, puisque nous n'avons pas véritablement commencé le Conseil, à part cette intervention qui était importante.
- M. Sainte Fare Garnot – Merci de me donner la parole. Pour être sûr d'avoir bien entendu, Monsieur l'Adjoint aux Finances, le projet est estimé à 2,9 M€ sur trois ans avec des participations autour de 400 000 €, donc un coût net pour la Ville proche de 2,5 M€ ? Pouvez-vous préciser ? C'est sans subventions ? Le coût net pour la Ville, c'est 2,9 M€ ?
- M. Suet – Je vais vous rappeler ce que j'ai dit tout à l'heure. Le projet global estimé – car cela ne peut être que des estimations – est de 3,5 M€ HT. Là-dessus, nous avons fait des demandes de subventions. Nous avons obtenu un accord d'ailleurs du FEDER à hauteur de 450 000 €. Et diverses subventions, de l'Agglomération pour une somme liée aux transports, et de la Région. Si bien que notre quote-part restante sera à peu près de 2,9 M€, financée sur trois ans. Tout cela vous sera présenté lors du budget primitif. Vous aurez des chiffres relativement plus précis. Et dans le DOB également.
- M. Sainte Fare Garnot – Très bien. Ce qui serait intéressant, c'est tout de même d'attacher cette information essentielle à la présentation de ce soir. Vous comprendrez tout de même qu'il y ait un

peu de surprise de notre part qu'il faille demander le coût de ce projet, et que vous ne l'ayez pas indiqué de vous-même.

Mais, au-delà de cela, au fond, le coût prévisionnel pour la Ville est de 2,9 M€.

La méthode retenue, c'est une présentation sans vote, et donc, selon les habitudes prises depuis ce début de mandat, on peut imaginer que cela va atterrir dans une suite de décisions du Maire, autrement dit de décisions personnelles prises sans vote, qui, marchés après marchés, avec des coûts qui peuvent varier parfois de 100 000 € à 200 000 € ou 300 000 euros, et permettre d'arriver à la somme de 2,9 M€.

Eh bien, écoutez, cette méthode nous paraît tout simplement être antidémocratique. Elle est probablement illégale. Elle est en tout cas antidémocratique. Puisque nous avons su trouver, je crois, un ton plus acceptable depuis plusieurs mois dans nos débats, je pense qu'en respect de l'esprit des textes qui régissent la vie dans les collectivités, dans le respect aussi de vos engagements de campagne, qui ont été rappelés, il faut rompre avec cette méthode.

Vous présentez un projet intéressant. Nous ouvrons un débat avec vous. Il n'est pas concevable que 2,9 M€ de finances publiques soient engagés sans vote. L'argent public, c'est engagé avec un vote. Le vote du budget, c'est la naissance du parlementarisme en Europe. C'est la naissance de la démocratie en Angleterre. À Nevers, l'élection municipale vous a été acquise. C'est une évidence. Personne ne le conteste. Personne ne conteste que vous ayez cette légitimité. Ce que nous contestons, c'est la méthode précise qui consiste à engager de l'argent public sans vote. Ce n'est pas l'esprit de la loi. Ce n'est pas l'esprit des débats qui ont jusqu'ici toujours été conduits dans le respect de ce principe. L'argent public passe par un vote. Et donc, je vous dirais qu'il s'agit, au-delà de ce seul enjeu d'aménagement du front de Loire, d'une question de rapport à notre démocratie locale. On ne peut pas laisser passer ce genre de choses.

Quand on atterrit concrètement dans le projet, maintenant que celui-ci dispose d'un coût, chacun est, en tant qu'élu, devant une responsabilité, c'est celle que nous ont confié les Neversois, qui est de dire : est-ce que l'argent des Neversois, est-ce que l'argent public est utilisé au mieux, mobilisé sur ce projet, ou sur d'autres ? Et de ce point de vue, 2,9 M€, c'est peut-être beaucoup. C'est en tout cas mon sentiment avant comparaison avec d'autres options. C'est probablement beaucoup. Alors qu'un aménagement du front de Loire central, au pied de la Maison de la Culture, pourrait se faire avec un potentiel économique sans doute bien plus important, avec installation de restaurants, de terrasses, possibilité d'un site de loisirs, avec des sommes moindres.

Donc, je crois qu'il est nécessaire que nous puissions ici nous ressaisir et revenir à un fonctionnement plus classique peut-être. Peut-être moins « en marche », Monsieur le Maire. Mais il y a aussi des choses qui, éprouvées par l'expérience, méritent d'être conservées.

M. le Maire –

Vous n'allez pas faire plaisir à votre voisine, Monsieur Sainte Fare Garnot.

« Ressaisir », c'est un bien grand mot, et nous n'allons pas nous « ressaisir » ; nous allons continuer à avancer, parce que Nevers a été dans le formol pendant trop longtemps.

Encore une fois, la démocratie, je la respecte. Des délégations m'ont été données, et je les assume. Et je les assume avec mon équipe. Michel Suet.

M. Suet –

C'est une intervention très surprenante, Monsieur Sainte Fare Garnot. Parce qu'en fait nous ne sommes pas ici pour le vote d'un budget. Vous avez fait référence tout à l'heure au vote du budget. Le vote du budget va avoir lieu en décembre, janvier, février, je ne sais pas, mais il va avoir lieu. Là, aujourd'hui, nous vous avons présenté un projet. Normal ; vous êtes élus, il est normal que vous ayez une idée des projets. Mais vous mélangez un peu tout.

Vous dites que cela va apparaître dans les décisions du Maire. Dans les décisions du Maire seules apparaissent les subventions, et non pas les projets. Vous avez été maire, vous savez très bien que seules les subventions apparaissent dans les décisions du Maire. Il y en a à chaque fois. À chaque Conseil, il y en a. Regardez-les, vous verrez. Ne me dites pas que c'est faux. Vous en avez aujourd'hui même dans ce Conseil. Ne dites pas cela.

M. le Maire –

Je voulais ajouter que, sur les coûts, nous sommes toujours transparents, et je veille à chaque réunion publique à indiquer le coût que cela représente, parce que c'est l'argent des Neversois, et c'est normal qu'ils le connaissent, et également au niveau de l'Agglomération. J'affiche toujours au centime près ce que cela représente quand nous sommes sur des chiffres. Là, ce sont des montants estimatifs, et c'est la raison pour laquelle nous restons dans une fourchette indiquée, et qui resterait à affiner.

Je voulais ajouter qu'effectivement vous confondez le vote du budget, qui interviendra en temps et en heure – et vous pourrez vous exprimer également –, et l'application du budget avec différentes modalités.

Monsieur Lagrib, et puis nous terminerons là-dessus pour avancer sur l'ordre du jour.

M. Lagrib –

Merci, Monsieur le Maire. Tout simplement j'interviens suite à l'intervention de Mme Frémont. Sur l'engagement « *Écouter, respecter, et tenir compte des idées de l'Opposition* », il y a quelque chose de faux dans la mise en œuvre de cet engagement. Lors des Conseils municipaux, comme nous l'avons rappelé en début de séance, il est très compliqué pour nous d'avoir les différentes informations, et nous les avons même après les citoyens.

Au-delà de cet aspect, je dirais que les citoyens et nous-mêmes nous en avons assez d'entendre « avant, vous... » Avant, c'était avant. Maintenant, aujourd'hui, comme vous l'avez rappelé, on veut avancer. Donc, il ne suffit pas de faire mieux que pire, il faut faire bien. Je dirais même : ensemble, faisons mieux.

Ce qui a été rappelé sur la gestion financière, oui, certes, Monsieur Suet, c'est vrai que vous étiez resté cantonné sur le 15 décembre pour voter le budget. Apparemment, vous êtes un peu plus souple. C'est une bonne chose en termes de démocratie. On doit pouvoir se faire entendre. Je tenais à le signaler également.

C'est faux également, quand vous dites sur l'engagement – je le relis, car peut-être que vous ne les lisez pas assez – : « *Consultation des Neversois et transparence absolue de l'information sur les grands projets et décisions importants qui les concernent* ». En l'occurrence, ce projet les concerne. « *Compte rendu détaillé des appels d'offres qui les concernent. Comptes rendus des appels d'offres et des lauréats choisis consultables* ».

sur le site de la Ville et dans le magazine Nevers ça me botte ». Étant représentant de ces citoyens, il serait intéressant que l'on puisse, pour respecter cet engagement, comme je l'ai rappelé depuis le début de l'examen de ce projet et de cette délibération, d'avoir les différents éléments pour notre bonne compréhension pour pouvoir faire des propositions ici et ce soir.

M. le Maire – Nous avons perdu M. Lagrib donneur de leçons, nous l'avons retrouvé, non pas avec plaisir, car c'est un peu lassant. Je dis simplement que mes engagements, et ceux de mon équipe, ce ne sont plus les vôtres. C'est à nous d'assumer nos engagements, et nous les déclinons un par un.

J'ai proposé aussi que nous fassions des réunions communes sur un certain nombre de sujets. Nous tenons compte de vos observations. Quand il y a à voter ensemble sur certains sujets, nous le faisons, et la majorité se dessine. Quand il y a des projets à faire avancer par l'équipe majoritaire qui a reçu la confiance de la majorité des Neversois, nous avançons. Vous n'êtes pas toutes les semaines avec moi, comme je le suis avec les Neversois, pour justement aller recueillir leurs positions, leurs avis, et je n'ai cessé de faire cela, avec tous ceux qui m'entourent.

Vous voyez que nous sommes pleinement dans l'application de nos engagements.

Michel Suet voulait rajouter un mot, peut-être ? Et puis nous allons clôturer.

M. Suet – Je voulais simplement répondre à M. Lagrib. Il faut être intelligent, et il faut savoir s'adapter aux circonstances. Il y a eu un changement de majorité au niveau national. Aujourd'hui, on ne voit pas très clair dans la loi de finances, et ce qui sera voté. Donc, il faut s'adapter. Voilà, c'est tout. Avant, on savait où on allait. Aujourd'hui, il y a quelques doutes. Donc, je suis désolé, s'il faut voter le budget plus tard, on le votera plus tard. C'est tout. C'est un problème d'intelligence, Monsieur Lagrib.

M. le Maire – Nous sommes dans cette réflexion. D'abord, pour un budget examiné le 15 décembre, il n'y aurait rien eu. C'est un vendredi. Puisque vous voulez faire celui qui sait tout.

Ensuite, nous sommes en réflexion, effectivement, par rapport à la nouvelle construction du gouvernement. Est-ce que nous sommes en mesure de présenter un DOB qui sera le plus lisible possible sur les trois ans à venir, ou pas, en fonction des décisions gouvernementales qui apparaîtront plus ou moins vite ? Nous essayons d'être pragmatiques, comme dans tous les domaines, y compris en termes budgétaires, et c'est ce qui déterminera si nous voterons le budget d'ici la fin de l'année ou non.

Je vous propose, comme je l'ai indiqué, de clôturer ce sujet, où chacun a pu s'exprimer longuement, et c'est bien normal.

Nous allons passer aux délibérations que souhaite présenter chaque groupe.

Qui souhaite intervenir ? Anne Wozniak, pour le groupe Nevers à Venir.

Mme Wozniak – Le groupe Nevers à Venir abordera les délibérations n°142, 143, 144, 145, 148, 153, 154, 160, 162, 164, 171, 174, 176, 180, 185, 188, 189.

M. le Maire – Y a-t-il d'autres souhaits ? François Diot.

M. Diot – Pour le groupe Nevers à Gauche, nous interviendrons sur les délibérations n° 140, 141, 148, 153, 154, 158, 159 (en même temps), 162, 164.

M. le Maire – Je récapitule les délibérations que, par défaut, nous voterons conjointement : 143, 145 (décisions du maire), 147, 149, 150, 151, 152, 155, 156, 157, 161, 163, 165, 166, 166, 167, 168, mais je souhaiterais dire un mot avant le vote global à ce sujet. La 170, 172, 173, 175, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 186, 187, et 190. Je précise qu'il y aura deux motions en fin de Conseil qui seront présentées. Tout le monde est d'accord sur le vote global de ces numéros. Je n'ai rien oublié ?

Je voulais juste intervenir sur les délibérations qui concernent les cessions, pour juste informer le Conseil municipal. Les délibérations n° 167, 168 et 169 concernent la vente de trois surfaces appartenant à la Ville de Nevers, une rue des Renardats, l'autre rue Albert Camus, et l'autre dans la galerie commerciale rue de Rémigny à Nevers.

Je voulais informer votre Conseil qu'en 2014, lorsque nous avons été élus, le patrimoine municipal était évalué à 212 480 mètres carrés. À l'heure où je vous parle, et par les choix de cessions que nous avons décidées de locaux qui ne servaient pas et se dévalorisaient, le patrimoine est passé à ce jour à 181 874 mètres carrés. Le travail de rationalisation se poursuit. Ce dont donc 30 606 mètres carrés, c'est-à-dire 14,4 % du patrimoine initial qui ont été vendus, ce qui a permis, pour la collectivité, d'obtenir des ressources financières complémentaires, ou en tout cas, de nature parfois compensées partiellement par d'autres baisses, et donc pour nous de réinvestir ou de permettre nos projets. Ce qui a permis aussi une concentration des efforts d'entretien du patrimoine sur les éléments réellement utiles. Et une diminution des charges, puisque, quand il y a moins de mètres carrés à chauffer et à conserver, à entretenir, et sur lesquels nous devons payer des impôts, ce sont aussi des baisses de charges de fonctionnement et d'investissements possibles supplémentaires.

Je tenais à souligner l'effort que nous portons et qui est important quand les Neversois, j'imagine, voient les immeubles rue Sabatier que nous devons protéger et qui ont été achetés sans trop savoir quoi en faire. C'est tout à fait démonstratif d'un patrimoine en cœur de ville surdimensionné et fort coûteux aux Neversois. Une ville de l'ordre de celle de Nevers devrait posséder à peu près 100 000 mètres carrés. Je pense que cela lui suffirait largement pour exprimer son action municipale. C'est vous dire s'il y a encore du travail là-dessus.

Je vous propose de voter ensemble toutes les délibérations que j'ai indiquées tout à l'heure. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Toutes ces délibérations sont adoptées à l'unanimité.

2017-140 Conventions publiques d'aménagement – Nièvre Aménagement / Ville de Nevers. Approbation des comptes rendus d'activité à la collectivité (CRAC) au 31/12/2018

M. le Maire – Nous allons commencer, pour les délibérations retenues, par celles concernant Nièvre Aménagement. C'est-à-dire les délibérations n° 140 et 141, les conventions publiques d'aménagement.

(Mme Villette demande la parole).

M. le Maire – Vous interviendrez au moment de la délibération vous concernant, la 142, qui passera après, pour que nous libérions les intervenants extérieurs. Vous êtes désolée, mais pas moi, et c'est comme cela.

Donc la délibération n° 140 concerne les conventions publiques d'aménagement Nièvre Aménagement / Ville de Nevers, et l'approbation des comptes rendus d'activité à la collectivité (CRAC) au 31 décembre 2016. Je rappelle que nous procédons ainsi à chaque Conseil, et que nous les passons en premier. Donc, cela n'est dirigé contre personne. Monsieur Grafeuille, peut-être une introduction.

M. Grafeuille – Nous procédons de la sorte depuis plusieurs années. C'est pour pouvoir répondre à des questions très techniques. Nous allons donc suspendre le Conseil, et Nièvre Aménagement va vous présenter les CRAC les uns derrière les autres. Ensuite, nous reprendrons le Conseil. Normalement, vous pourrez poser des questions techniques à Nièvre Aménagement.

M. le Maire – Le Conseil est donc suspendu, et je passe la parole à M. Poirier, directeur de Nièvre Aménagement.

(Suspension de séance de 20 h 55 à 21 h 12)

M. le Maire – Avez-vous des questions à l'issue de cette présentation ? Monsieur Lagrib.

M. Lagrib – Merci, Monsieur le Maire. Merci pour la présentation. Nous avons eu un échange intéressant lors de la commission. Mais, par contre, j'ai eu la réponse de Mme Pierrette Concile sur le projet des Courlis, concernant le restaurant Kasalina, qui devait être relogé, et à qui on aurait proposé de faire des travaux. On ne comprenait pas tout. J'ai rencontré ces différentes personnes. À ce jour, aujourd'hui, rien n'a été fait en ce sens.

Je m'adresserai directement à M. l'Adjoint Guillaume Maillard, qui est en charge de ce projet. Quant à la transversalité, je n'ai encore pas trop compris pourquoi Pierrette Concile s'occupait de ce projet-là, étant adjointe au quartier du centre-ville, sachant que ce projet était mené par M. Guillaume Maillard. J'aimerais avoir des éléments un peu plus précis sur ce projet, et en l'occurrence sur ce restaurant, parce qu'il a été enlevé. Je vois que, dans le plan, il n'est pas prévu, alors que l'on dit qu'il sera prévu et qu'on lui proposera... Je voulais savoir ce qu'il en est exactement, et quelle sera l'évolution de ce projet, qui est vraiment en stand-by du fait de blocages.

M. le Maire – Ce projet n'est pas en stand-by ; il avance. Vous faites toujours des procès d'intention. Pierrette Concile est aussi adjointe de quartier, mais elle est adjointe au commerce, et elle travaille en lien avec Guillaume Maillard, qui est aussi chargé de l'innovation notamment et des projets en lien avec la Région, et de ce projet aussi des Courlis, dans lequel il s'est impliqué et investi. Il peut donc commencer à apporter un complément de réponse, et je passerai la parole à la Maire adjointe, qui a elle aussi créé le lien avec Kasalina. Guillaume Maillard.

M. Maillard – Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, c'est un projet que j'ai initié en début de mandature et que j'ai porté jusqu'à ce que Pierrette Concile prenne le relais sur la relation avec EPARECA et les porteurs de projet sur le volet commercial.

Les travaux suivent leur cours. La livraison des lots va être mise en place. Après, concernant le projet spécifique de Kasalina, je ne sais pas si ma collègue Amandine Boujlilat veut faire un complément. Je n'ai pas forcément d'informations.

M. le Maire – Elle va le faire puisque c'est elle qui avait piloté, effectivement, le déplacement de Kasalina.

Mme Boujlilat – Merci, Monsieur le Maire. Il avait été effectivement acté avec le propriétaire de Kasalina qu'une solution avait été envisagée pour lui permettre de maintenir son activité pendant la durée des travaux concernant le projet EPARECA. C'est dommage que Pierrette Concile ne soit pas là ce soir, parce qu'elle a davantage d'informations que nous, mais je sais qu'elle a repris contact avec le gérant très récemment pour faire avancer les choses, puisqu'il n'avait pas pu se réinstaller aussi vite qu'il l'aurait souhaité, en tout cas pendant les travaux. Mais il a été accompagné au niveau du service de développement économique, pour engager une reprise de son activité le plus rapidement possible. Maintenant, il est vrai qu'il y a eu un petit contretemps, et il n'a pas pu le faire en temps et en heure.

M. le Maire – J'ajoute que nous avons mis en place les moyens pour l'aider, avec des travaux dans les locaux provisoires, et que tout était prêt, et que les choses avaient été lancées.

D'autres interventions sur les CRAC ? Monsieur Lagrib.

M. Lagrib – Juste pour compléter les propos de Madame l'Adjointe. Pierrette Concile, lors de la commission, a clairement dit qu'on lui avait proposé de s'installer dans un autre local, moyennant qu'il fasse des travaux. Malheureusement la situation économique est très compliquée. Cela a été dit à ce moment-là, et le projet a été laissé à l'abandon, et on ne lui a jamais reproposé de se reloger, et il n'était pas dans les prévisions. Vous pouvez revoir le compte rendu. C'est la réponse que nous avait apportée Pierrette Concile, et qu'elle avait toujours proposé cette solution-là ; de pouvoir faire des travaux, et de se repositionner sur un autre local. Je l'ai rencontré, j'ai échangé avec lui.

M. le Maire – C'est faux, ce que vous dites.

M. Lagrib – Non, je l'ai rencontré.

M. le Maire – C'est faux. Vous parlez toujours à la place des autres.

M. Lagrib – Je peux terminer ?

M. le Maire – On a vraiment fait un travail d'accompagnement avec ce porteur, pour que tous ceux qui sont installés soit aient un avenir sur le quartier s'ils le souhaitent, soit trouvent une solution, en tout cas, provisoire, pour ne pas mettre en péril leur activité.

M. Lagrib – Si Mme Pierrette Concile a repris contact avec ces commerçants, j'en suis ravi, tout simplement. Ce qui confirme que mon intervention de la dernière fois en commission était intéressante, du fait de cette reprise de contact qui a pu avoir lieu.

Mme Boujlilat – Ce que je peux vous indiquer c'est qu'effectivement à l'époque il avait été proposé un bail provisoire, qui permette que l'on ne s'engage pas dans des durées que le gérant ne pourrait pas tenir, compte tenu de sa situation économique et de la santé financière de son snack. Ce à quoi il avait répondu favorablement. L'idée était de lui proposer un

local juste en face, qui n'était pas occupé jusqu'à maintenant, qui lui permette de poursuivre son activité pendant les travaux. Après, c'est vrai qu'il lui appartenait aussi d'engager justement de petits travaux ; c'était un petit rafraîchissement, car il n'y avait pas grand-chose à faire à l'intérieur de ce local provisoire, pour qu'il puisse continuer. En aucun cas, il ne s'était engagé, et nous nous étions engagés, à le transférer dans un des futurs locaux du projet EPARECA puisqu'il avait conscience aussi que cela nécessiterait d'avoir aussi une trésorerie qui puisse permettre de payer ses loyers. La situation était compliquée à l'époque ; c'est donc pour cela que nous avons choisi de partir sur un bail provisoire avec un loyer très modeste. Voilà ce que je peux vous indiquer.

M. le Maire – Florent Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot – Merci à vous. Merci aux services de Nièvre Aménagement pour leur présentation.

Serait-il possible de disposer des documents en format numérique, parce que, Monsieur le Maire, nous n'avons pas eu ces documents dans les délais classiques, pour ne pas dire les délais légaux – puisque c'est la réalité –, compte tenu de la mise en place du nouveau système. Nous en avons suffisamment parlé en début de Conseil. Nous serait-il possible de disposer de ces fichiers, de la présentation ? Je crois que c'est important pour faire notre travail de manière pleinement satisfaisante.

Au-delà de cette remarque de méthode, sur le fond, Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, Monsieur l'Adjoint, nous sommes au fond, ce soir, autour d'un débat sur le bilan urbain de votre équipe à mi-mandat. Cela fait trois ans que vous êtes aux responsabilités. Les CRAC, c'est, au fond, ce soir, l'écriture de votre bilan en matière d'urbanisme à mi-mandat. Quelques mots, donc, dès lors que ce cadre et le sens sont posés.

D'abord quelques constats critiques, parce qu'être élus de l'Opposition, après avoir été de la Majorité, c'est exercer un devoir de vigilance. Nous signalons que nous avons, depuis trois ans, un exercice qui est celui de l'« urbanisme sans vote », qui est une exception en France, vraisemblablement même en Europe, et sans données financières, puisque, ce soir, la présentation, au-delà de sa qualité, que je salue, a très étrangement passé sous silence tous les enjeux financiers. Or, le CRAC, c'est bien sûr la transformation de la ville, mais c'est aussi le prix et l'argent public pour y parvenir, avec les incidences en matière de finances pour notre collectivité que cela suppose. D'où l'importance de disposer des documents, puisque le débat n'a pas été ouvert par vous-même sur les financements de vos divers projets.

Deuxième remarque critique : vous portez un urbanisme qui tourne le dos aux quartiers populaires. Vous avez, sur les Courlis, pris un retard de deux ans par rapport à vos engagements publics qu'ici, dans cette enceinte, vous avez indiqués. Nous avons un engagement que tout serait fait très vite, que le supermarché serait ouvert très rapidement après la fermeture de la supérette. Elle a été taxée d'à peu près tous les défauts. C'était une critique très injuste. Elle avait une grande qualité, c'est qu'elle existait, elle ; ce qui n'est pas vrai de la solution alternative que vous aviez prévue il y a déjà plus de deux ans. Deux ans de retard, donc.

Une politique qui tourne le dos aux quartiers populaires, avec une absence remarquable qui est l'absence, dans les CRAC présentés ce soir, de tout projet urbain nouveau tourné vers les quartiers. Le seul présent aujourd'hui est celui que nous avons

engagé il y a maintenant de nombreuses années pour la Grande Pâturage ; c'était la première vague des opérations ANRU. Nous savons tous qu'une nouvelle vague est engagée. Je sais, bien sûr, que vous discutez avec les services de l'État pour proposer un projet pour le Banlay. Mais force est de constater que, pendant trois ans, très peu de choses ont été faites pour le Banlay, pour les Bords de Loire, pour les Courlis, et globalement pour les Neversois qui n'ont pas le bonheur de vivre en centre-ville ou dans une maison située dans un quartier résidentiel. Je pense que c'est un angle mort de votre politique, et qu'il convient d'y remédier.

Sur ce bilan de mi-mandat, nous avons des points de rencontre possibles, sur la Loire, avec nos différences, et avec un accord au moins sur l'orientation générale et sur l'ambition, qui est de retourner Nevers vers son fleuve. Et c'est vrai aussi en matière de centre-ville, où vous engagez des travaux dont je n'ai pas peur de dire que certains sont intéressants, notamment ce qui est fait aujourd'hui sur la rue Saint-Martin. La qualité du geste autour de la chapelle Sainte Marie me paraît devoir être notée. Un urbanisme donc de centre-ville et de Loire sur lequel il y a débat, mais pas confrontation violente ni différence irrémédiable. C'est au point, Monsieur le Maire, que j'ai envie de saluer ce soir un urbanisme très inspiré dans ces deux orientations par l'équipe précédente, et les différents dossiers qu'elle a laissés lorsque l'alternance est arrivée. Au-delà de cette « provocation », je voudrais venir à quelques propositions.

M. le Maire – Vous en êtes toujours là après trois ans, Monsieur Sainte Fare Garnot ! Vous ne vous fatiguez pas vous-même ?

M. Sainte Fare Garnot – Non, non, jamais. Et vous ?

M. le Maire – Impressionnant !

M. Sainte Fare Garnot – Parce que beaucoup de gens commencent à se fatiguer de vous.

M. le Maire – Vous faites comme M. Lagrib ; vous parlez pour tout le monde. J'aime bien que les gens parlent directement.

M. Sainte Fare Garnot – C'est bien.

M. le Maire – Je ne pense pas que vous soyez le porte-parole de la majorité des Neversois, Monsieur Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot – Je n'ai pas cette prétention.

M. le Maire – Je vous laisse terminer. Mais cela finit, je vous assure, par être lassant, ce petit jeu de développer votre projet, etc. Je vous répondrai très précisément.

M. Sainte Fare Garnot – Souffrez que la démocratie soit la confrontation des projets ; c'est à peu près sa définition. En tout cas, c'est cette définition que je m'en tiendrais.

Propositions, parce qu'un débat suppose que nous soyons aussi dans la proposition et la construction.

Nous proposons de poser un principe. Le vôtre, c'était en direction des associations, pour des subventions parfois modestes : « une subvention = un projet ». Un principe intéressant, et que nous n'avons pas contesté. Nous proposons de poser un deuxième

principe : en matière d'urbanisme, où il s'agit de plusieurs millions d'euros : « un projet = un vote en Conseil municipal ». Nous proposons cette « révolution », qui fera de notre démocratie locale une démocratie en marche.

Deuxième proposition principielle : il s'agit de poser la règle des trois tiers en matière d'opérations de logement. C'est une règle qui est observée par d'autres collectivités en France, pour favoriser la mixité sociale. Nevers est une ville diverse, par sa population : des classes les plus populaires à la bourgeoisie qui a réussi, et c'est très bien, parce qu'il faut l'ensemble des classes de la société pour faire vivre et réussir une ville. Beaucoup de collectivités, pour traiter les phénomènes de ghettoïsation, de séparations sociales, de ségrégation urbaine, dont Nevers a hérité comme les autres villes – c'est comme cela, malheureusement – mettent en place ce principe qui dit que, lorsque l'on monte une opération de construction de logements neufs ou de rénovation, on veille à ce que les conditions d'accès à cette opération permettent :

- à un tiers d'habitants à revenus modestes d'accéder au logement ; en général, c'est un modèle d'habitat social locatif ;
- à un tiers d'accéder à la propriété sous la forme de l'accession aidée à la propriété. Des subventions publiques, qui sont financées en grande part par l'État avec une participation de la commune, permettent d'aider des jeunes ménages, souvent, ou des ménages modestes, à accéder à la propriété. Et on sait que c'est important pour à la fois les parcours résidentiels, les parcours de vie, et aussi la qualité de la vie collective dans un quartier
- à un troisième tiers d'accéder au logement libre, au logement classique, que l'on achète, comme tout un chacun, sur le marché de l'immobilier. Ce qui permet de veiller à ce que chaque quartier dispose aussi d'une présence de la classe moyenne.

C'est un enjeu qui nous paraît tout à fait important pour les années à venir, et qui est de plus en plus valorisé par les conventions signées avec l'ANRU au plan national.

Enfin, trois propositions extrêmement concrètes au delà des principes :

Proposition n°1 : lancer un projet global pour le centre-ville sous la forme d'une ZAC, ou une convention d'aménagement. Cela permettrait de se doter d'une stratégie générale. Je ne dis pas que vous n'en avez pas. Je dis que nous ne pouvons pas en juger, parce qu'elle n'est pas formalisée ; elle n'est pas débattue ; elle n'est pas votée, non plus. C'est une première proposition.

Une deuxième : ouvrir un projet d'aménagement global sur la Loire. Je l'ai développé tout à l'heure.

Et troisième proposition : lancer rapidement des travaux d'amélioration du logement et du cadre de vie dans les quartiers populaires de Nevers, sans attendre une convention ANRU, parce que la crise est passée par là, et que la dégradation des conditions de vie de beaucoup de nos concitoyens est telle qu'ils ont besoin de notre présence et de l'action publique pour ne pas laisser la société française et neversoise aussi continuer de se diviser sous le fait des inégalités croissantes.

Voilà, Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, Monsieur l'Adjoint, Mesdames, Messieurs les élus, à la fois un regard critique, mais aussi des propositions constructives pour l'avenir de notre ville. Je vous remercie.

M. le Maire –

Monsieur Sainte Fare Garnot, je vous le redis, je vous l'ai déjà dit à plusieurs Conseils depuis trois ans : vous ne leurrerez pas les Neversois en essayant de prétendre que nous faisons du copié-collé d'un projet que vous n'avez jamais présenté. Si, en plus, vous en aviez eu l'idée, vous êtes encore plus coupable de ne pas l'avoir réalisé. Nos projets étaient clairement affirmés sur 85 engagements, et les Neversois savent que nous les respectons, et que nous les mettons en œuvre.

Vous avez vous-même utilisé le mot « provocation ». Je ne vais pas tomber dans votre piège.

Quand vous nous donnez des leçons sur investir 2,9 M€, je rappelle que vous vouliez investir 23 M€ dans une piscine avec une délégation concessive qui aurait coûté 50 M€ aux Neversois. Les derniers ne s'y sont pas trompés. Et donc, les leçons, je vous invite à les garder également.

Sur le retard des Courlis, c'est extraordinaire ! Extraordinaire ! Je n'ai pas dit en arrivant en avril 2014 que les Courlis allaient être investis au bout de quelques mois. Il fallait le temps de monter le projet. Il fallait rénover les Courlis, comme jamais ils n'ont été rénovés. Pendant plus de 20 ans, vous n'avez rien fait aux Courlis. Rien fait aux Courlis ! Rien fait ! Les habitants, quand nous sommes allés les voir à des réunions publiques, pour leur montrer les projets, nous disaient : « on ne vous croit pas, on nous a tellement promis ! On nous en a tellement promis que, même ce que vous nous présentez, cela ne se fera pas ! » Aujourd'hui, c'est en cours de finalisation, et cela va être en cours d'occupation, et c'est le travail aussi d'EPARECA. Je rappelle qu'EPARECA est un organisme public, et qu'il retient des projets auxquels il croit. Sinon, il n'investit pas. Parce que c'est lui qui se retrouve propriétaire.

Je ne vais quand même pas vous rappeler que nous avons contribué à la mise en place de la fibre, et le quartier a été dans les premiers quartiers équipés en très haut débit.

Nous avons encouragé les bailleurs sociaux à renforcer l'isolation des logements. Les logements qui ont été portés ont été énergivores et faisaient que les occupants qui aimaient ce quartier et qui l'aiment toujours, qui ne veulent pas en partir – compte tenu aussi de la proximité de la Loire, du caractère agréable du parc Rosa Bonheur, notamment –, payaient beaucoup trop cher aujourd'hui. Les bailleurs sociaux, et notamment Nièvre Habitat, se sont investis dans une forte politique de déconstruction, que nous leur demandons, parce que je rappelle quand même que la grande vacance à Nevers est aussi liée au fait que l'on a gardé une multitude de logements inoccupés, ce qui dans le comptage du nombre d'habitants est particulièrement défavorable. Aujourd'hui, nous essayons d'y remédier.

Nous sommes en train d'envisager la rénovation du Centre des Expositions qui aurait dû être faite depuis – pardonnez-moi l'expression – « belle lurette ». Nous y avons accueilli, nous en parlerons tout à l'heure, pour la première fois miss Bourgogne. Or, il y avait des relents d'égouts sous les tables, parce que le terrain s'affaisse. Cela, vous le saviez, comme l'effondrement d'ailleurs du Beffroi, qui nous coûte aujourd'hui 1,4 M€, faute d'avoir été refait correctement il y a 10 ans ; avoir été refait tout court.

Sur les Courlis, je pense qu'effectivement votre provocation est assez forte. Et puis nous sommes également sur une réflexion de rénovation du stade et une prise en compte, peut-être par une politique communautaire en matière sportive, au niveau de l'Agglomération.

Moi, après, les quartiers populaires, je suis très à l'aise là-dessus : je considère qu'il n'y a pas de quartiers populaires. Il n'y a pas Nevers et des quartiers. C'est toujours très péjoratif. Il y a Nevers avec ses quartiers. Nous les travaillons tous. Tous. Y compris la Grande Pâturage. Sur lequel vous avez mené l'ANRU I. Qui n'a pas amené un taux d'occupation phénoménal d'ailleurs. Et nous allons tenir compte des loupés, pour ne pas les renouveler sur le Banlay. Et aujourd'hui la Grande Pâturage n'a pas attiré de nouveaux habitants, qui sont parfois chassés par certains. Malheureusement Nièvre Habitat nous relaie qu'ils ont un taux de vacance important. Je voulais quand même rappeler cela, et malgré l'argent qui a été investi à la Grande Pâturage – on ne va pas rénover la Grande Pâturage, qui est à peu près terminée de payer –, nous faisons un centre de santé, nous allons peut-être faire une maison de la petite enfance. Donc, oui, nous développons des services publics. *A fortiori* nous venons d'inaugurer une salle, une maison des jeunes, qui faisait défaut dans un espace pourtant neuf qui est ESGO. Pas de salle pour les adolescents. Nous l'avons travaillée avec eux, et ce projet est sorti avec un investissement important de la Ville. Cela n'existait pas non plus au quartier de la Grande Pâturage.

Donc, là-dessus, je suis quand même très surpris que vous nous accusiez de privilégier le centre-ville, alors que vraiment notre équipe décide d'être sur tous les fronts, malgré les difficultés et les contraintes. Quant au Banlay, vous savez très bien que monter une opération de renouvellement urbain ne se fait pas en six mois, et que nous allons démarrer vraisemblablement d'ici la fin de l'année, en début 2018, pour une période d'à peu près dix ans, une opération de rénovation urbaine, en essayant d'être ambitieux. En essayant justement que ce quartier soit pleinement associé au reste de Nevers, et non plus considéré parfois comme un quartier frontière, alors que nous avons la majorité des jeunes qui sont tout au long de la journée dans un quartier qui est mixte en termes d'habitation, et qui doit être mixte aussi en termes de population. Donc, je n'irai pas sur le terrain de la lutte des classes qui, pour moi, est dépassée. J'ajoute aussi que, si vous vous penchez sur l'habitat aujourd'hui du centre-ville, ce n'est pas ce que vous croyez ; le centre-ville est aussi un quartier prioritaire à mes yeux, avec beaucoup de familles monoparentales, beaucoup de gens en difficultés, beaucoup de lieux en mauvais état, qui ne sont pas entretenus, soit de façon délibérée, soit parce qu'il y a un manque de moyens. D'où l'OPAH qui a été lancée.

Quant au fait que vous nous disiez, et je vois bien là où vous voulez nous emmener, que ce serait le mandat des CRAC, je pense que vous vous trompez. La Pétoque, ce n'est pas nous. La Pétoque, cela nous reste sur les bras, alors que l'opération, manifestement, n'avait pas été envisagée dans des proportions qu'il aurait fallu. Il y en a d'autres. Je n'ai pas tout noté, mais les Ravelins, par exemple, vous avez trop attendu. Résultat aujourd'hui : c'est inconstructible, parce que c'est inondable. Ce n'est pas nous non plus. Je ne veux pas me dédouaner. Nous assumerons ce que nous aurons fait, ce que nous aurons engagé, mais je n'assume pas le reste. Simplement, nous le présentons, mais vous allez un peu vite en besogne en prétendant que c'est le bilan de mi-mandat de notre politique urbaine. Nous sommes loin d'avoir fini, nous allons même accélérer les choses. Par contre, je suis heureux que vous utilisiez très souvent mon expression : « Retourner Nevers sur son fleuve », parce que cela appartient à notre mouvement. « Retourner Nevers sur son fleuve ». « Mettre Nevers au bord de la Loire », « Mettre la Loire dans Nevers », cela a toujours été notre thématique. Vous, vous ne l'avez pas fait. Vous pouvez bien dire, mais vous ne l'avez pas fait. Guy Grafeuille.

M. Grafeuille – Je voudrais revenir à ce qui nous a été dit par rapport aux CRAC. Sur la Grande Pâture, c'est une opération qui est pratiquement terminée depuis des années. Votre théorie sur les trois tiers, c'est très intéressant, mais c'est inapplicable. Je vous rappelle que personne n'a réussi à faire venir jusqu'à présent des investisseurs privés. Nous avons des terrains qui étaient destinés à faire venir des logements privés, destinés à être vendus pour justement faire jouer la mixité sociale, et nous n'arrivons pas à faire venir un investisseur privé. Pas plus nous que nos prédécesseurs d'ailleurs. Donc, c'est une belle théorie, mais je rappelle que nous sommes à Nevers ; nous ne sommes pas dans la région parisienne.

M. le Maire – Philippe Cordier.

M. Cordier – Je suis un peu étonné, Monsieur Sainte Fare Garnot, de votre intervention, parce que nous avons des commissions – nous avons une commission n°3 où étaient présents M. Lagrib, M. Diot –, où nous avons discuté des CRAC. M. Poirier, de Nièvre Aménagement était là. Vous auriez pu poser toutes les questions que vous auriez voulues. Je pense qu'il y a quelqu'un dans votre groupe qui était présent et qui aurait très bien pu vous renseigner sur les questions et les réponses qui avaient été amenées. Apparemment, cela n'a pas été le cas.

J'aimerais revenir sur quelque chose que Monsieur le maire n'a pas abordé. C'est la caserne Pittié, le site Cobalt. Il a été vide pendant 15 ans, 20 ans. Je m'étais même battu avec Mme Morillon au moment où elle s'était présentée et où elle avait été élue au Conseil départemental. Elle nous avait fait des promesses comme quoi la caserne Pittié allait changer du tout au tout. Moi je n'ai rien vu depuis 15 ans. Il a fallu que l'on arrive à la direction de cette Ville pour réaliser des projets importants, et maintenant la caserne Pittié, le site Cobalt vit. Vit grâce à du numérique. Vit grâce à l'école d'ergothérapie. Vit grâce à l'IFSI. C'est un quartier qui va changer avec la construction de la nouvelle piscine. Je pense que là, vous avez été vraiment absents au niveau de ce quartier. Voilà ce que je voulais vous dire.

Soyez plus présent dans les commissions ; comme cela on pourra vous renseigner en amont, et quand vous serez au Conseil municipal, cela évitera de poser des questions qui sont obsolètes.

M. le Maire – Wilfrid Séjeau.

M. Séjeau – Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais juste rappeler à M. Cordier que le chantier de l'IFSI a quand même été lancé par le Conseil régional en lien avec la mairie bien avant que vous ne soyez aux responsabilités à la mairie. Il faut quand même le reconnaître. Ce chantier de l'IFSI est bien plus ancien. L'action de réhabilitation du site de la caserne Pittié ne date pas de votre mandature ; il faut quand même que tout le monde en ait conscience.

Après, cette question sur les commissions, Monsieur Cordier, vous avez raison, dans les commissions on pose des questions, mais cela reste dans le cadre d'une commission. L'intérêt du Conseil municipal, c'est aussi de porter des questions au grand public. Il ne sert à rien d'épuiser toutes nos interventions en commission si c'est pour ne rien dire ensuite au Conseil. Là où le débat a quand même le plus d'importance, c'est le Conseil municipal. Les commissions peuvent régler des questions techniques, peuvent nous apporter des éclairages techniques, mais le débat politique doit bien avoir lieu en Conseil municipal.

Sur ce point, je voulais avoir une précision, qui me semble être d'ordre politique. C'est concernant un des CRAC du Pré Plantin. Il a été question de l'implantation d'une nouvelle unité commerciale. Je lis le document. Un projet de compromis de vente a été transmis et signé en 2017. La vente est repositionnée en 2019, pour prendre en compte le délai de réalisation. Il a été question d'Intermarché, mais je n'ai pas bien compris si c'était un projet d'agrandissement ou de déménagement. Enfin, j'aimerais savoir plus précisément de quoi il est question sur ce terrain qui vise à accueillir une nouvelle activité commerciale. Merci.

M. le Maire – Je vais passer la parole à Guy Grafeuille. Je voulais juste soutenir ce qu'avait dit Philippe Cordier, qui parlait de réalisations économiques. L'IFSI est une réalisation de la Région, une belle réalisation ; une seule chose en 15 ans sur un site fermé sans aucune compensation pour la Ville de Nevers. Les Neversois jugeront ce que nous en aurons fait au bout de 6 ans. Guy Grafeuille.

M. Grafeuille – En fait, il s'agit du déplacement de l'Intermarché, qui se trouve un peu plus loin et qui est mal placé. Il y a eu en plus des problèmes, semble-t-il, avec le précédent directeur. Le chiffre d'affaires n'est pas très important. On a estimé que c'était mal placé. C'était un projet qui était assez avancé, puis pendant un an il ne s'est rien passé à la Direction régionale ou nationale d'Intermarché, et puis là, cela ressort depuis quelque temps, et ils ont l'air de vouloir effectivement le déplacer et l'amener à un endroit qui semble plus intéressant pour eux pour attirer les clients.

M. le Maire – Petit ajout, Monsieur Grafeuille, c'est que j'ai rencontré il n'y a pas longtemps le nouvel acquéreur. En fait, ce qui a pris du temps, et nous n'en avons pas à nous en mêler, c'est qu'il y avait au sein du groupe Intermarché plusieurs candidats pour acheter, et qu'il n'y avait pas la même philosophie du développement de l'Intermarché vers l'hôpital, qui n'avait plus de directeur d'ailleurs à la fin. Le repreneur a pour l'instant l'objectif de le remettre à peu près en état actualisé, et peut-être dans un deuxième temps de le déplacer. Ce ne serait pas immédiat. Monsieur Séjeau.

M. Séjeau – Merci de cette réponse. C'est ce que j'avais cru comprendre, mais juste un complément à cette question. J'attire votre attention sur la nécessité d'une vigilance par rapport à ce nouveau projet, puisque souvent aujourd'hui, quand il y a de nouvelles installations ou des déplacements de supermarchés, cela s'accompagne d'extensions de galeries commerçantes jointes à ces projets, et je crois, Monsieur le Maire, que vous êtes sensible à la préservation du commerce de centre-ville, et donc je pense que cet aspect-là doit être surveillé de très près pour qu'il n'y ait pas un nouvel exode de commerces du centre vers la périphérie.

M. le Maire – Je ne ferais pas comme Patrice Corde, je ne prônerais pas la déconstruction des Grands Champs. Par contre, je suis très attentif, effectivement, à ne pas en rajouter. Il faut être cohérent. Je pense que l'on a une forte politique de soutien du cœur de ville et du cœur d'agglomération. Il y a d'ailleurs une émission qui passe demain matin sur France 3 à 9 h 50 si vous avez un peu de temps, au sujet des efforts que nous faisons à Nevers pour soutenir le commerce de cœur de ville. Donc, je verrouille, si je puis dire, dans le cadre des fonctions qui me sont données, un certain nombre de projets d'implantation, y compris autour de l'aéroport, et aujourd'hui, ce qui a été consenti de façon un peu généreuse il y a quelque temps nous rend dans la difficulté de l'exploitation de l'aéroport, et si, par exemple, nous ne déconstruisons pas l'ancien Bricomarché qui est vide, nous serons amenés à réduire considérablement la longueur

de la piste, puisqu'aujourd'hui les contraintes de l'Aviation civile ont considérablement évolué, et donc tout projet autour de l'aéroport, tant que je le présiderai, fera l'objet d'un refus, sauf si c'est en lien avec l'activité et que cela ne gêne pas les décollages et atterrissages. Il faut être logique aussi ; si on veut le développer, on ne peut pas le limiter dans son usage. Je prends cet exemple-là, mais il y en a d'autres, et c'est pareil. Effectivement, si jamais ce commerce devait bouger, il faudrait se préoccuper de ce que deviendraient les actuels bâtiments pour pas que cela soit une friche supplémentaire, et qu'il n'y ait pas de surfaces supplémentaires, parce qu'aujourd'hui Nevers souffre justement des robinets qui ont été ouverts pendant trop longtemps, avec, à la fois une baisse de population d'un côté et une augmentation des mètres carrés en périphérie de l'autre. Cela ne pouvait pas marcher. Monsieur Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot – Merci à vous. Merci de vos réponses, aux uns et aux autres. Je ne rentre pas dans le débat de cour de récréation qui était proposé tout à l'heure par Monsieur l'Adjoint.

Quant à savoir qui a fait quoi, cela ne me concerne pas.

Je voulais remercier M. Séjeau d'avoir redit les choses sur la réalité du calendrier du projet d'école d'infirmières, l'IFSI, qui a été porté beaucoup par, effectivement, l'équipe municipale précédente, et la Région. Et du reste, je voudrais rendre hommage sur ce projet à Didier Boulaud, parce que le mérite ne me revient pas ; c'est lui qui s'est battu et qui a engagé les choses.

En revanche, il est une chose que nous avons faite ensemble, avec l'équipe qui m'entourait, c'est d'avoir relancé le projet d'aménagement sur les bâtiments à droite de la place, et d'avoir pris la décision d'engager la rénovation des bureaux sur de l'argent public sans attendre la commercialisation du site, ce qui était le principe qui, à mon avis, a été une erreur, je le dis très clairement, qui a régi pendant dix ans la politique municipale, et qui avait freiné le développement de la caserne Pittié. Moi, j'ai pris la décision, et c'est moi qui l'ai prise, personne d'autre, d'engager de l'argent public pour lancer la rénovation du site. Et le fait que d'autres acteurs aient pu y trouver place depuis est une très bonne chose, qui est l'ajout que vous avez fait. Je pense que l'histoire politique locale, ce n'est pas une suite de soustractions, c'est une suite d'additions ; de différences, de confrontations, mais d'additions. Sur ce projet, sur ce bâtiment, c'est l'addition de diverses forces, et les nôtres sont largement présentes. De la même manière, j'ai eu l'occasion, bien sûr comme les Neversois, de constater l'implantation de nouveaux locaux de Pôle emploi ; ce n'est pas la seule activité nécessaire sur ce site, mais elle avait été largement négociée préalablement à l'alternance. Passons sur ces débats sans intérêt. Je ne pense pas que la fiction que vous entretenez, selon laquelle avant vous il n'y avait rien, dise beaucoup sur le fond des choses, mais peut-être dit-elle en revanche beaucoup sur le pouvoir en place.

Sur le fond, sur le projet urbain et la caserne Pittié, vous avez permis que nous en parlions un instant. Nous avons des points d'accord, c'est la logique de rénovation des bâtiments et de commercialisation. Nous avons un point de divergence forte, qui est le calendrier d'aménagement de la place. Parce que je pense que l'ancienne place d'armes, qui est dans un état déplorable, à part l'installation de quelques mobiliers urbains très modestes, quelques tables et chaises arrimées au sol, est dans un état détestable, et elle est pourtant aujourd'hui au vu et au su de tous. Je pense qu'elle a besoin d'un geste urbain rapide, dans la mesure des moyens de la Ville évidemment.

Nous avons, au-delà d'une divergence, un vrai désaccord sur le choix d'implantation de la piscine sur ce site. Les Neversois le savent ; vous le savez aussi. Mais nous considérons que nous ratons une occasion exceptionnelle d'adresser un signe vers la Loire. Ce retournement de Nevers vers la Loire, expression utilisée depuis près de 20 ans, aurait trouvé là un point d'accroche très fort. Nous sommes en désaccord.

De même que nous sommes en désaccord sur le coût *in fine*, parce que, quand on fera les additions, on verra que la rénovation de l'ancienne piscine de La jonction, la construction de la nouvelle piscine, la déconstruction de la cuisine centrale, vont finir par atteindre des sommes importantes. Elles ne sont pas nécessairement illégitimes, elles sont importantes. Et que la comparaison entre les projets va probablement changer du tout au tout lorsque l'on fera les additions, et j'espère que nous aurons l'occasion de les faire ensemble.

Au-delà de cela, pour que le débat soit constructif et apaisé, ce que je souhaiterais, c'est que vous puissiez, si vous le voulez bien, Monsieur le Maire, nous faire parvenir les documents avec l'ensemble des bilans financiers, pour que nous puissions y travailler. Merci à vous.

M. le Maire –

Monsieur Sainte Fare Garnot, je vous cite : « J'ai pris la décision d'engager de l'argent public sur la caserne ». Vous voyez, vous avez pris aussi des décisions, comme je le fais aujourd'hui. Je ne vais pas refaire le débat de campagne. Je pense que vraiment tout le monde est lassé, même, j'imagine, *Le Journal du Centre*. Plus d'1 M€ pour la surélever, parce que l'on est en zone inondable. Aujourd'hui, par les temps qui courent, nous, nous faisons une piscine d'agglomération, pas Ville de Nevers. Vous faisiez une piscine Ville de Nevers pour 23 M€, sous délégation concessive qui aurait coûté 50 M€ sur la durée. Nous, nous faisons une piscine à un peu plus de 8 M€ hors taxes pour l'ensemble des 13 communes. Oui, c'est un projet plus raisonnable, et raisonné. La Jonction, j'y suis très attaché, comme tous les Neversois, et en même temps, il faut se faire une raison. Votre prédécesseur avait décidé de faire un équilibre budgétaire en la fermant. « Un Air de Loire » : formidable, mais si on cumule, cela a coûté largement le coût de la rénovation que l'on aurait pu faire à l'époque. Aujourd'hui, les fondations, qui reposent sur l'ancien canal d'ailleurs, ne permettent pas, à des coûts raisonnables, de se faire plaisir. Donc, on se fait plaisir autrement, sur un site dépollué par l'armée, sur un site très ensoleillé, ce qui permettra aussi d'économiser des coûts.

Et quand vous ajoutez la cuisine centrale, permettez-moi, vous cherchez le bâton pour vous faire battre. Je rappelle qu'un équipement comme cela aurait dû durer 25 ans, et que cela n'aurait sûrement pas dû être notre équipe qui aurait dû s'en charger. Mais admettons que vous avez été endormi par un architecte farfelu, ou votre équipe en tout cas, l'équipe de M. Boulaud. Aujourd'hui nous en arrivons à un équipement complètement obsolète, devant être fermé, si nous ne le faisons pas évoluer. Sans légumerie, pour une ville comme Nevers. Ne permettant pas les circuits courts au niveau maraichers que nous soutenons, et encore récemment avec Anne Wozniak sur les maraichers que nous avons installés en lien avec le Conseil départemental.

Donc, voilà, je suis assez surpris de vous entendre oser cette addition, parce que c'est nous qui allons la payer, l'addition, parce qu'elle n'a pas été suffisamment pensée avant par un projet sérieux ; la cuisine centrale, on ne la refait pas au bout de huit ans. Voilà ce que je voulais dire.

Je crois que M. Lagrib m'avait demandé la parole. Puis je vous propose de voter les CRAC. Monsieur Lagrib puis Monsieur Séjeau.

M. Lagrib –

Merci, Monsieur le Maire. On sent bien qu'il y a une ambiance de campagne, qui est « en marche » ou « à venir ». En tout cas, vous y êtes déjà. Vous l'avez annoncé dans la presse à demi-mot.

Vous indiquiez que je parlerais « au nom de ... ». Encore heureux que je parle au nom de... Je suis élu par nos concitoyens. Concitoyens qui nous ont permis également de vous nommer maire. Rappelons-le. Quand vous dites que je parle « au nom de », je ne parle pas « au nom de ». Voyez votre position. À chaque fois que l'on pose une question à vos adjoints, vous prenez toujours la parole et vous ne les laissez pas parler. C'est une remarque que l'on vous a déjà faite, et vous continuez à nous le prouver ce soir.

Lorsque vous évoquez les projets, comme vous l'évoquez à l'instant sur les différents débats « qui a fait quoi », et « à quels moments », vous parlez toujours à la première personne. « Moi je », « moi je », et non « nous ». Or, il me semble que vous êtes avant tout une équipe. Ce sont les raisons pour lesquelles j'ai quitté le groupe également, car je ne voyais pas de réel groupe.

Pour rappeler encore une question sur nos partenaires, à propos d'EPARECA, vous dites que c'est en cours, mais vous êtes censé savoir qu'EPARECA a repoussé encore la signature de la convention, attendant certains éléments. Oui, c'est en cours, mais pas dans le bon chemin.

Vous utilisez certains mots dans les réunions sur lesquels je pourrais vous reprendre. Je vous ai écrit une lettre ouverte à ce sujet. Vous indiquez à La Grande Pâturage qu'ils « font fuir ». Vous pouvez m'indiquer qui fait fuir qui ? Qu'avez-vous voulu dire par « qui font fuir » ?

M. le Maire –

C'est tout ? C'est raisonnable pour un soir. On n'en est même pas à la première délibération.

Je vous rassure, je ne suis pas en campagne. Je n'ai pas le temps d'être en campagne, j'ai le temps d'être en travail toute la semaine avec les Neversois en permanence. Et l'ensemble des élus.

Après, sur le fonctionnement de notre groupe, c'est peut-être nous d'ailleurs qui ne souhaitons plus que vous en fassiez partie. Mais enfin je ne veux pas étaler les choses sur la place publique, ce n'est pas mon style.

Si vous lisez les comptes rendus, vous verrez que tout le monde s'exprime. Je n'ai jamais refusé la parole à un adjoint et encore ce soir je pense que la preuve est faite. Là-dessus, peut-être occupez-vous de votre parole plutôt que celle de notre groupe.

En revanche, sur la signature de la convention EPARECA, essayez de suivre un peu le travail municipal, vous verrez qu'il y a une belle lurette qu'elle a été signée. Elle a été signée de façon publique, avec une conférence de presse d'ailleurs. Donc, EPARECA, c'est signé, si cela vous a échappé.

Sur la Grande Pâture, effectivement, en allant inaugurer le local jeunes, j'ai indiqué qu'il y avait eu des jeunes, des personnes qui avaient fait fuir les habitants de la Grande Pâture, et c'est une réalité, Monsieur Lagrib. C'est une réalité. Certains, je les ai convoqués, et j'ai appliqué ce que fait rarement un maire, c'était le rappel à l'ordre, pour éviter parfois que cela dégénère devant la justice, en accord avec la Procureure de la République. J'ai convoqué des jeunes et des parents, notamment suite à des exactions qui avaient été commises dans un lieu mal sécurisé qu'est l'ESGO. À chaque fois que c'est cassé, cela coûte aux Neversois. Donc, c'est normal que je ne laisse pas faire, y compris par la vidéoprotection dans le quartier. Et donc, ces jeunes-là, qui avaient cassé et qui avaient pénétré dans le local et l'avaient vandalisé, je leur ai dit que, si les choses se passaient mieux, nous ferions cette salle de jeunes, d'adolescents qui leur manquait. Voilà ce que j'ai dit. Je peux vous dire que je reçois des courriers d'habitants de la Grande Pâture qui ont le sentiment qu'il y a des choses qui se passent qui ne sont pas normales. Doit-on laisser faire ? Ce n'est pas parce que c'est la Grande Pâture ; c'est partout pareil. Les gens doivent vivre en paix. Qu'ils soient là depuis dix ans ou qu'ils viennent d'arriver dans ce quartier, ils ont le droit de vivre en paix. Ces jeunes-là, je leur ai fait à certains des rappels à l'ordre, lorsque les faits étaient avérés, et j'ai même reçu après des courriers de leur part reconnaissant les faits et s'excusant. Donc, aujourd'hui on les a retrouvés dans d'autres projets positifs, y compris avec la Ville. J'estime que cette démarche est gagnée. Il n'y a rien de péjoratif quand je dis cela. Mais ceux qui se comportent mal, que ce soit à la Grande Pâture, ici ou ailleurs, ne doivent pas gêner les autres habitants par leur comportement. Et donc, j'assume ce que j'ai dit, et cela n'a rien de méchant vis-à-vis des habitants de la Grande Pâture, et au contraire c'est pour eux, c'est pour qu'ils puissent vivre en paix. Leur courrier, vous ne les recevez pas, mais moi je les reçois, et ils se plaignent de certaines choses, parfois parce qu'il y a aussi eu de mauvaises conceptions. Ce n'est pas simple de prévoir un projet d'ampleur, je ne jette la pierre sur personne. Mais il faut tenir compte peut-être de ce qui n'a pas fonctionné notamment en termes de sécurité et de tranquillité, voire parfois des aménagements qui sont presque incitatifs au trafic. Mais il faut que chacun se tienne correctement dans tous les quartiers. Il n'y a aucun quartier protégé ni moins bien ni mieux. Il faut que tout le monde puisse vivre en paix ; c'est cela l'organisation d'une cité. Voilà ce que j'ai dit. Rien d'autre. Donc, n'essayez pas de le récupérer autrement. Monsieur Séjeau.

M. Séjeau –

Merci, Monsieur le Maire. Avec une question complémentaire sur un projet qui a un intérêt quand même assez important dans le quartier Saint-Genest d'un point de vue touristique et commercial. Concernant le restaurant de la Porte du Croux, je suis un peu inquiet dans la présentation qui en est faite que ce soit le passé qui soit utilisé : « La Ville est restée propriétaire de l'immeuble et elle envisageait alors de la vendre à un porteur de projet privé ». J'ai souvenir d'une présentation assez avantageuse d'un projet pour le restaurant de la Porte du Croux, et, si je lis bien cette présentation, je crois comprendre que le projet n'est plus à l'ordre du jour.

M. le Maire –

Effectivement, c'est un projet que nous avons présenté au Conseil, et vous voyez que nous en présentons plus que vous ne le dites. Effectivement, ce projet est tombé à l'eau. Les acheteurs qui s'étaient engagés à acheter – mais il fallait aussi une autorisation du Conseil municipal. D'où la présentation du projet – ont quitté la Région. Nous avons trois candidats repreneurs. Nous vous tiendrons informés, en espérant que cela sera plus sérieux. On va dire que cela a été lié sans doute aussi à la carrière d'un acheteur, puisqu'il était rugbyman, vous le savez, et qu'il n'a pas été conservé dans l'équipe en Pro D2. C'est aussi certainement ce qui a joué, puisqu'il est parti jouer

ailleurs. Nous sommes bien évidemment très attentifs à ce bâtiment, qui, je le rappelle, avait été acheté sans projet derrière. Nous essayons d'en trouver.

Sur les CRAC, y a-t-il des voix contre ? Trois contre. Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie. Les CRAC sont validés à la majorité.

Opposition : 3

Abstention : 0

Adopté à la majorité.

2017- 141

Conventions publiques d'aménagement Nièvre Aménagement / Ville de Nevers. Avenants consécutifs à l'approbation des comptes rendus d'activités à la collectivité au 31/12/2016

M. le Maire –

Nous allons ensuite envisager la délibération n°141, qui concerne les conventions publiques d'aménagement Nièvre Aménagement / Ville de Nevers. Avenants consécutifs à l'approbation des comptes rendus d'activités à la collectivité au 31 décembre 2016.

Il y a une modification de l'avenant concernant la Pétroque. Il vous est remis sur table. M. Grafeuille, vous vouliez dire quelques mots ?

M. Grafeuille –

Monsieur le Maire, une autre version a été remise sur table, car il y avait une erreur dans le document. Nous allons peut-être suspendre le Conseil pour que Nièvre Aménagement puisse nous expliquer les avenants.

M. le Maire –

Très bien. Le Conseil est à nouveau suspendu. M. Poirier pourra venir nous présenter les avenants, dont celui de la Pétroque.

(La séance est suspendue de 21 h 52 à 21 h 59)

Nous reprenons le cours du Conseil.

Y a-t-il des interventions sur les avenants ?

Je vous propose de les passer au vote. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci. Ils sont adoptés à l'unanimité.

Je remercie M. Poirier d'être resté pour cette présentation. Nous pouvons le libérer, ou il peut rester avec nous tout au long de la nuit, s'il le préfère.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2017-142

Démission de Mme Christine Villette de son poste de 12^e adjoint

M. le Maire –

Je vais ensuite évoquer la délibération n°142 qui concerne la démission de Mme Christine Villette de son poste de 12^e adjoint.

Je rappelle les délibérations du Conseil municipal des 15 avril 2014 et 31 janvier 2017, qui avaient fixé à 14 le nombre d'adjoints, dont 3 adjoints de quartier. Mme Villette avait été élue au poste de 12^e adjointe, adjointe aux quartiers Est.

Par courrier du 6 septembre 2017, elle a présenté à M. le Préfet de la Nièvre sa démission du poste de 12^e adjointe au maire, tout en décidant de conserver ses fonctions de conseillère municipale.

Monsieur le Préfet de la Nièvre a accepté cette démission qui a pris effet le 13 septembre 2017.

Le poste de 12^e adjoint au Maire restera vacant. Il vous sera proposé l'élection d'un nouvel adjoint au prochain Conseil du mois de décembre. Si bien que le 13^e adjoint va devenir le 12^e, et le 14^e le 13^e adjoint. Par ailleurs, il vous est proposé de fixer le nombre d'adjoints à 13 adjoints, dont 2 adjoints de quartiers. Je précise que, dans l'intervalle, comme nous ne remettons pas en cause le nombre de 3 quartiers, Danièle Franel et Pierrette Concile assureront l'intérim du suivi du quartier Est, le temps qu'un nouvel adjoint soit élu.

Y a-t-il des interventions ? Christine Villette.

Mme Villette –

Merci de me donner la parole.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, chers Neversois.

Comme vous le savez, j'ai quitté le groupe Nevers à Venir. La conséquence naturelle de cette décision est la démission de mon poste d'adjointe.

Ce choix est un acte que je veux politique, éminemment et uniquement politique.

J'ai fait campagne en octobre 2014, jusqu'à l'élection de notre équipe, pour un projet moderne, courageux, et respectueux de tous.

Pour imager mon propos, je reprendrais des éléments fondateurs de l'engagement de Nevers à Venir : « *Notre conviction est simple : une équipe municipale est efficace si elle s'ouvre aux idées de tous. Depuis plusieurs mois, nous avons rassemblé ces idées dans le respect des différences, par nos échanges avec les habitants, les commerçants et les acteurs de notre ville* ».

Pour continuer dans ce qui me semble fondamental et qui explique pourquoi j'ai fait campagne pour et avec Nevers à Venir, je rappelle que vous affirmiez : « *Notre projet n'est pas un projet partisan, de rupture ou de continuité. C'est un projet qui tient compte de tous les Neversois dans le respect des convictions et des différences.* » Vous ajoutiez : « *parce que nous sommes comme vous.* »

Bien sûr, je portais cet engagement et l'ai défendu aujourd'hui encore. Bien sûr, je suis comme vous, comme chacun et chacune.

Mais aujourd'hui, il me faut dire que je ne partage plus la politique que vous menez, car elle ne correspond plus à ces fondamentaux que nous avons construits, tous ensemble, dans la coopération, la co-élaboration et la bienveillance.

J'énoncerais en trois points ce qui me semble cristalliser ses désaccords fondamentaux.

Tout d'abord, votre incapacité à fédérer, à coopérer avec nous, mais surtout avec les partenaires politiques, institutionnels et associatifs.

Votre volonté d'imposer une méthode, des objectifs qui ne sont pas souvent négociables, de désigner des « ennemis ». Le refus annoncé de partager les projets de développement social, économiques, éducatifs avec nos collègues élus du territoire, ou avec certains acteurs de ces sujets. Cette expression du contrôle permanent est le reflet d'une absence de bienveillance, de générosité, en somme de confiance.

Le deuxième point est celui de votre absence d'intérêt pour des sujets sur lesquels je vous ai souvent alerté.

Dans le cadre de mes mandats de Présidente, dans le cadre des retours des citoyens, des associations, des conseils de quartier, je n'ai pas eu d'attention, et encore moins de soutien. L'expression de ce mépris : l'absence, au fil du temps, de budgets dédiés aux quartiers, à des projets citoyens, la contrainte quant aux financements d'associations. Pour exemple, il y a toujours des moyens pour réaliser de grands travaux très médiatisés qui, certes, permettent d'embellir la ville, mais il n'y a pas de moyens pour assurer une maintenance correcte de certaines écoles primaires.

Dans cette attitude de déconsidération et de méfiance, vous n'avez eu de cesse d'essayer de contrôler les associations d'éducation populaire, dont je suis un pur produit culturel, social et professionnel. En cela, bien sûr, j'étais bien mal placée pour confirmer vos objectifs et vous donner des éléments de répression ou d'interprétations contraires à ce que je pense. Je sais et je constate, en termes de qualité et de service proximité, combien toutes ces associations sont essentielles. Elles maintiennent du sens, de la cohésion entre les êtres d'une cité, encore plus quand ils sont fragilisés ou précaires. Je vous ai souvent alerté sur ce sujet de la précarisation notamment des jeunes, du risque de sentiment d'abandon et de fragilité.

Je vous avais écrit, ainsi qu'aux membres de nos conseils de quartier, le 24 août : « *Les associations que j'ai défendues, filles et héritières de l'éducation populaire ont toute mon attention, bien sûr. Elles sont le lien et le liant, mais aussi l'expression la plus pure de la citoyenneté participative. Qui veut tuer les associations tue la parole citoyenne et la part d'humanité qu'elles apportent aux politiques publiques.* » Mais nous aurons l'occasion de débattre à l'avenir de ces sujets en Conseil municipal.

Le dernier point emblématique également de ces désaccords fondamentaux que j'évoquerai aujourd'hui, c'est votre mode de management, s'il en est un.

Je suis alertée par l'état de nos agents, le niveau de perte de sens et de souffrance que certains expriment. Je n'ai pas pu, sur ce champ, réguler autant que je l'aurais espéré, puisque vous considérez que les Ressources humaines ne relèvent que de votre compétence, et surtout de votre pouvoir. En termes juridiques, oui, peut-être. Mais, sur le champ de la responsabilité humaine et politique, pas uniquement. Je ne valide pas ce mode de gestion de nos collaborateurs qui n'a pas de sens, qui souvent est l'expression d'injonctions ou de répression, ou de clientélisme. À ce titre, l'étude du prochain bilan social de notre collectivité devrait être signifiante.

Pour toutes ces raisons, je présente mes excuses aux Neversois d'avoir contribué à vous porter à la fonction de maire de cette ville qui mérite mieux.

Je termine enfin mes propos par une anecdote assez significative de votre mépris de la démocratie. Vous m'avez demandé de rendre mon ordinateur ainsi que les clés et autres badges que je détenais en ma qualité d'adjointe. Je l'ai fait il y a maintenant plus de dix jours. Faute de nouvelles de votre part, j'ai demandé que l'on me donne les moyens techniques de consulter l'ordre du jour et les délibérations du conseil municipal de ce jour. J'ai obtenu une réponse par téléphone en fin de matinée aujourd'hui. Je devais, cet après-midi, aller chercher une tablette et obtenir les codes pour « suivre » le conseil municipal. J'insiste sur ce terme.

Je vous rappelle juste, Monsieur le Maire, que l'article L2121-12 du Code des collectivités territoriales vous impose un délai de convocation des conseillers municipaux et de transmission des pièces afférentes fixé à cinq jours francs. Mon intention n'étant pas de « suivre » le Conseil municipal, mais d'y participer activement dans l'intérêt des Neversois, j'ai pris la décision, compte tenu de l'absence de délai pour consulter attentivement chaque délibération, de quitter ce Conseil.

Par respect pour les Neversois, et pour mes collègues élus, je ne demanderai pas, aujourd'hui, l'annulation des délibérations de ce jour pour non-respect de l'obligation d'information de tous les conseillers comme m'y autorise la loi. Je vous fais part cependant de ma détermination, en qualité de conseillère municipale, de femme libre et indépendante, de jouer pleinement mon rôle d'élue au service des Neversois et des Neversois. Je vous souhaite, chers collègues, un bon Conseil municipal.

Mesdames et Messieurs les Neversois, je reste à votre écoute pour vous représenter lors des prochains Conseils municipaux.

Je vous remercie de votre écoute.

M. le Maire –

Madame Villette, je n'en attendais pas le moins de vous. Vous avez mis le temps pour vous apercevoir de mes nombreuses « qualités ».

Je pense que c'est plutôt nous qui ne partageons plus votre vision du travail d'équipe, et je vous rappelle que j'ai décidé de vous retirer vos délégations au mois d'août, ce qui vous a conduit à affirmer une démission, en réalité. C'est toujours douloureux et pénible d'en arriver là vis-à-vis d'un membre que l'on pensait être de son équipe.

Vous évoquez « le refus de partager les projets » ; je n'ai aucune raison de partager des projets avec les adjoints qui m'entourent et l'équipe avec laquelle je travaille. Et dans tous les domaines, y compris ceux que je vous avais confiés, mais vous avez cru bon de devoir en faire ce que vous vouliez sans le partager avec quiconque ici et encore moins avec moi, fuyant les propositions d'échanges.

Je ne vais pas me lancer, moi, dans des mélanges divers et variés, et du déballage, que je trouve toujours déplorable. Je m'en réfère à mon dernier SMS que je vous avais envoyé à titre personnel, et que vous avez cru bon de diffuser à la terre entière comme d'habitude.

Nous n'avons absolument aucune « absence d'intérêt pour les sujets » en politique, partout.

(Mme Villette quitte la séance).

Votre attitude d'ailleurs très impolie et non courtoise d'écouter la réponse est tout à fait révélatrice de votre personnalité. Je pense que les adjoints qui portent les quartiers savent que je suis au quotidien à leur écoute et que, pour être à leur écoute, faut-il avoir quelqu'un en face pour vous parler. Mais cela ne m'empêchera pas de dire ce que j'ai à dire publiquement, Madame Villette.

Vous évoquez les associations. Nous les soutenons du mieux que nous pouvons, dans un cadre compliqué. Et j'ai un certain nombre de courriers émanant notamment des écoles qui nous remercient du fort soutien, notamment en matière de rénovation de leurs conditions de travail, notamment suite aux travaux que nous avons pu faire, en tenant compte, justement, de cette diminution du nombre de mètres carrés.

Mme Villette évoque les élus. J'ai souhaité effectivement garder une délégation aux ressources humaines, en lien avec Yannick Chartier. Je précise que c'était un lourd travail, notamment en l'absence de Directeur Général des Services. Mais nous avons pallié cela, grâce à une réunion de directeurs, que je remercie ici publiquement de m'avoir épaulé à ce titre, et quelques élus à mes côtés, pour être au quotidien avec les agents. Je leur propose en plus des rencontres beaucoup plus individualisées, y compris une possibilité de passer une journée prise sur leur temps de travail avec moi, pour qu'ils puissent partager des temps un peu privilégiés.

Quant aux moyens techniques qu'évoque Christine Villette, je ne suis pas au fait de tout cela, mais elle aura bien évidemment les moyens pour fonctionner, comme je l'ai rappelé tout à l'heure, puisque je crois savoir qu'ils lui avaient été proposés.

Je voulais juste conclure mon intervention. Mais, encore une fois, nous ne sommes pas là pour régler des comptes ; en tout cas, pas moi.

Présence de Mme Villette à la commission 2 en 2014 : elle était tout à fait convenable.
En 2015, relativement (4 sur 6).
En 2016, 6 absences sur 7 commissions.
En 2017, 2 absences sur 3 commissions.

La commission 3 :

En 2014 : Mme Villette n'a pas été présente à une seule commission tout au long de l'année.
En 2015 : Elle a été absente à 5 commissions sur 6.
En 2016 : Absente à 6 commissions sur 7.
En 2017 : Absente à 2 commissions sur 3.

Au Conseil municipal :

En 2014 : Mme Villette a été présente.
En 2015 : elle a été absente 2 fois sur 8.
En 2016 : absente à 4 Conseils sur 7.
En 2017 : absente à 3 Conseils sur 4.

Conseils d'école :

Mme Villette a été absente à Rosa Bonheur toute l'année 2016. En 2017, également.

Conseil d'école Loire-André Cloix. En 2015 : aucune présence. En 2016 : elle a été présente 1 fois sur 3.

En mairie de proximité,
Mme Villette a tenu 12 permanences en 2014,
8 en 2015
4 en 2016.

Pour un adjoint de quartier, je ne pouvais pas, effectivement, me contenter de cela.

En CCAS, ce n'est pas compliqué, depuis le 1^{er} Conseil d'administration du CCAS en 2014, elle a été absente 35 sur 39 Conseils d'administration.

Donc, Madame Villette, je vous le dis, même si vous êtes partie, les Neversois méritent mieux que cela.

Voilà les raisons principales du retrait de ma confiance en Mme Villette, quoi qu'elle pense de ma personne.

Madame Fleury.

Mme Fleury –

Je voulais saluer le courage de Mme Villette d'intervenir de cette façon-là, pour ce qu'elle a dit, pour ce qu'elle a décrit, qui est révélateur quand même d'une grande souffrance de sa part.

L'exercice des fonctions, quel que soit le niveau de ces fonctions, est un exercice difficile, compliqué ; et pouvoir les exercer dans un climat relativement serein, c'est évidemment la moindre des choses. Or, à l'évidence, cela ne l'est pas.

J'ajouterais que la réponse que vous avez adressée à Mme Villette fait le comptage de ses présences aux commissions et autres instances où elle devait siéger sans dire qu'elle n'y siégeait pas autant qu'elle l'aurait souhaité, notamment, j'imagine, pour des raisons professionnelles. Tout le monde n'a pas la chance, Monsieur le Maire, d'être avocat, maire de Nevers et Président de l'Agglomération et de pouvoir cumuler ainsi un nombre incalculable de fonctions et de responsabilités. Cela peut conduire certains de nos collègues, du fait de la nature de leurs missions, à ne pas pouvoir être aussi présents qu'ils l'auraient souhaité, et j'imagine que c'est la situation de Mme Villette.

Je veux ici saluer son travail au sein des quartiers. Elle a repris le Conseil de quartier, et notamment sur l'Est. Nous avons eu des échanges, y compris ici dans cette instance là-dessus, et puis même en dehors. Elle siège également à la présidence de différents organismes auxquels le Département de la Nièvre participe également. Nous avons donc eu des échanges. Il y a Interstice, etc. Je salue le travail qu'elle y a réalisé. Nous n'étions pas toujours d'accord. Néanmoins, elle a réalisé un travail réel, intéressant, avec un investissement, avec des valeurs qu'elle porte fort, hautes, et qui l'honorent.

Je trouve que, dans la réponse que vous apportée, il y a des choses humiliantes et dégradantes, qui ne sont pas utiles, et qui rajoutent à la souffrance de Mme Villette.

En plus, elle a dit des choses qui rejoignent ce que nous décrivons sur votre conception de l'exercice de la démocratie.

Pour toutes ces raisons, moi aussi je quitte ce Conseil municipal ce soir, parce que, vraiment, je trouve insupportable la façon dont vous traitez un membre de cette Assemblée, conseillère municipale, qui était jusqu'à récemment adjointe, et qui était issue de votre équipe.

(Mme Fleury quitte la séance).

M. le Maire –

Véronique Lorans.

Mme Lorans –

Madame Fleury, peut-être avant que vous ne quittiez le Conseil municipal, j'aimerais réagir à vos propos.

Nous sommes un certain nombre à avoir une activité professionnelle, et à nous investir quand même pleinement dans notre travail municipal, à participer à toutes les commissions, et à assurer quand même une vie professionnelle intense à côté. Je crois que, quand on prend l'engagement de s'investir dans une vie municipale, il faut se donner les moyens de le faire.

Nous sommes un certain nombre à avoir eu des difficultés à travailler avec Mme Villette. Je ne vais pas revenir là-dessus. Je pense que nous sommes assez nombreux à avoir connu de grandes difficultés de communication avec Mme Villette.

Nous sommes aussi un certain nombre à parfois avoir eu des désaccords entre nous ou avec le maire et avoir réussi à en discuter de façon constructive, apaisée, et débouchant sur des accords. C'est juste la vie normale d'une équipe municipale.

Donc, je souhaite affirmer mon soutien au maire et à l'ensemble du groupe Nevers à Venir, et m'inscrire en faux vis-à-vis des prises de position de Mme Villette.

M. le Maire –

Merci. François Diot.

M. Diot –

Monsieur le Maire, il vous appartient, à vous, de vous entourer, avec votre majorité municipale, des adjoints que vous jugez les mieux à même de mener les politiques municipales que vous décidez. C'est donc une affaire qui concerne la Majorité municipale, et pas l'Opposition.

Et pour notre part, en tant qu'élus communistes, comme à notre habitude, nous ne mettons là-dedans aucune considération personnelle. Notre combat est politique, et rien d'autre.

Je ne suis en revanche pas sûr, à vous entendre, que ce soit bien votre cas, quand même, puisque la brutalité visiblement de certaines méthodes utilisées, et les propos que vous venez de tenir, notamment la comptabilité très malsaine des présences et des absences de Mme Villette me font dire qu'on s'éloigne quand même là sérieusement du seul travail politique au service de la population.

J'invite donc à un petit peu de retenue, y compris envers Mme Villette, qui a le droit d'être respectée. Je sais que « l'humain d'abord » n'est pas votre devise première, Monsieur le Maire, mais vous feriez quand même bien un petit peu de vous y référer de temps en temps.

Politiquement, ensuite, et c'est là l'essentiel, après M. Lagrib, Mme Frémont, Mme Villette, et combien d'autres qui, depuis le début de mandat, ont été jusqu'à démissionner du Conseil, les défections quand même se multiplient au sein de votre Majorité municipale, et de la part de gens qui étaient troisième, quatrième, sur votre liste aux dernières municipales, et qui ont donc été les artisans essentiels de votre victoire en 2014. C'est visiblement, ces démissions, le résultat d'une lourde déception, qui vient d'être exprimée, au regard de l'écart béant entre les intentions que vous aviez initialement affichées (« faire de la politique autrement », « ouvrir les fenêtres », « réveiller la belle endormie », etc.) et la politique, y compris les méthodes politiques, réellement mises en œuvre. Et c'était malheureusement prévisible, quand on se rappelle les motivations qui ont présidé à la constitution de votre liste, illustrée d'ailleurs par le choix politique que vous avez fait entre les deux tours de fusionner carrément avec toute la Droite municipale, dans le seul objectif de « sortir les sortants » comme on dit, d'en « finir avec l'ancien monde », les partis politiques « sclérosés », pour au contraire « additionner les bonnes volontés », comme vous dites, avec des gens de gauche comme de droite, etc. Voilà donc le résultat ! On a même une Ville dans l'Agglo, la seconde par ordre d'importance, pour ne pas la citer, où l'explosion en plein vol d'une telle majorité de circonstances, elle aussi construite pour « en finir avec 70 ans de communisme », conduit la commune à être carrément sous tutelle préfectorale.

Je rappelle que c'est quand même sérieux la gestion d'une commune. Il s'agit de la démocratie ; je ne vois pas ce qu'il y a de plus précieux. Donc, on ne joue pas avec cela ! Et donc, moi, oui, je préfère l'« ancien monde », où l'on construisait, où l'on construit, des majorités municipales sur des idées, sur des valeurs, sur un projet, avec une colonne vertébrale politique, avec des partis politiques, qui, jusqu'à preuve du contraire, sont simplement des collectifs humains, où les idées ne sont pas passées au crible de l'intelligence collective, et où les désaccords politiques sont traités non pas dans la fureur et le fracas, mais sereinement et démocratiquement. Bref, tout l'inverse du spectacle permanent qui nous est donné par votre équipe municipale.

Ceci étant dit, comme je le disais au départ, ce sont vos affaires. C'est triste.

Ne voulant pas avoir le moindre petit doigt de pied dans de telles méthodes, nous ne prendrons pas part au vote sur cette délibération.

M. le Maire –

Personne ne veut prendre part, mais tout le monde s'en mêle.

Je voulais juste réagir sur deux choses.

Le courage, il n'est peut-être pas là où vous le dites. Mais vous ne savez pas tout.

Moi, je regrette cette espèce de récupération politique. Comme vous le dites, cela nous regarde ; c'est un problème interne. Comme des équipes présentes en ont eu avec d'autres élus. Je ne veux pas raviver des choses. Cela fait partie de la vie de groupe, malheureusement.

Ce que je regrette, malheureusement, c'est qu'étant parti dans la sincérité avec les gens, je pensais l'être, et malheureusement ce n'était pas le cas de Christine Villette. Il n'y a aucune agression de ma part ni aucune agressivité.

Delphine Fleury évoquait le fait de travailler et d'avoir des mandats, je suis bien placé pour savoir ce que c'est. Beaucoup dans l'équipe ont une activité professionnelle, parce qu'ils viennent du monde du travail, aussi bien du secteur public que du secteur privé.

Cela leur permet de bien connaître les attentes de nos concitoyens. Vous ne pouvez pas le leur reprocher. Mais il y a un minimum quand on s'engage, et la comptabilité – que je ne « tiens » pas ; je l'ai faite quand j'ai vu que Christine Villette ne travaillait plus pour l'équipe ; j'ai voulu essayer d'être objectif et rester factuel, et non pas dans la passion des relations humaines –, m'a permis de me rendre compte qu'il y avait un travail qui n'était pas fourni. Des difficultés ou des souffrances de personnes qui travaillaient avec elle dans certaines structures me sont très clairement remontées. Donc, je suis, en tant que maire, amené à prendre des responsabilités qui peuvent peut-être paraître brutales vis-à-vis de l' élu, mais qui ne le sont pas. Surtout que je l'avais prévenue, et que je l'avais vue au mois de mai, pour lui expliquer que j'attendais un peu plus de présence, et les élus de l'équipe aussi ; je n'étais pas tout seul pour échanger avec ses projets. Cela n'a pas été le cas, et elle a fui les choses. Il y a aussi une question d'équité avec les autres élus qui travaillent, et qui sont capables d'être présents, malgré tout, à un minimum – je dis bien un minimum –. Et, encore une fois, quand on se présente au suffrage de la population, c'est trouver un équilibre, et j'aménage, pour les élus qui me le demandent, leur amplitude de travail par rapport aux obligations qu'ils ont. Il est clair que les élus en retraite ont un peu plus de disponibilité que ceux qui sont en pleine activité. J'ai toujours tenu compte de cela. Je n'ai jamais fait le reproche de maintenir une activité professionnelle. Pour moi, la politique n'est pas un métier, c'est une fonction temporaire. On ne peut qu'encourager ceux qui ont des métiers ou des emplois à les conserver nonobstant le fait d'être élus. Et contrairement à ce que l'on pense, être élu ne facilite pas parfois de trouver de l'emploi ou d'en changer. C'est souvent un frein parce que les employeurs savent que c'est du temps aussi donné aux autres. Et donc, quand on fait ce choix, on doit le faire en toute connaissance de cause, et l'assumer derrière, et Christine Villette ne l'a pas fait. Et si j'ai donné ces chiffres, ce n'est pas pour tomber dans la mesquinerie ; c'est juste pour essayer d'être objectif par rapport à des ressentis que je pourrais avoir, ou l'équipe. Je ne peux pas accepter qu'un élu ne siège jamais au CCAS, alors qu'il y est. Je ne peux pas accepter qu'il n'y ait pas d'élus dans les conseils d'école, alors qu'ils représentent l'équipe et le travail municipal. Je ne peux pas accepter qu'*in fine* il y ait plus d'absences que de présences sur la plupart des instances importantes de notre municipalité. Je le fais aussi dans le cadre du fonctionnement de notre groupe, et dans le cadre du fonctionnement municipal. Et chaque élu qui s'engage, c'est comme tout : un choix a ses conséquences et il faut les assumer. Quand on peine à les assumer, soit on trouve une solution, mais à condition de la chercher, soit on n'en trouve pas, et à ce moment-là, on se coupe du groupe. C'est ce qui s'est passé.

Je suis là aussi pour veiller à ce qu'au niveau du groupe les choses se passent bien. Après, vous pouvez toujours tirer parti de tout. Vous dites qu'elle dit des choses qui rejoignent les vôtres. Christine Villette est suffisamment intelligente aussi pour les récupérer. Donc, cela ne m'étonne pas. Je suis assez surpris que Delphine Fleury fasse l'éloge du travail de Christine Villette dans les quartiers, ce qu'elle dénonçait il y a peu. Donc, je pense qu'il faut être sérieux dans les reproches.

Après, je ne veux pas revenir sur notre groupe. Oui, les partis étaient sclérosés, et je pense qu'effectivement le côté précurseur que nous avons eu l'a démontré largement plus tard. Quant à la fusion que vous évoquez, la liste de premier groupe a toujours été ouverte à tout le monde, de droite comme de gauche ; donc, ce n'était pas une nouveauté de nous retrouver au second tour, mais cela, je l'ai déjà dit aussi.

Après, vous interprétez les résultats. Vous interprétez le choix que j'ai porté au nom de l'équipe, qui s'est prononcée aussi. J'ai pris la décision ; ce n'est jamais simple de

retirer des délégations. M. Sainte Fare Garnot a eu l'occasion de le faire, si je ne me trompe pas. Ce n'est jamais facile. C'est un choix difficile, parce que c'est toujours désolant, et cela a été partagé avec l'ensemble du groupe. Ce n'est pas le choix d'un maire autoritaire et méchant qui bafoue tous ses élus. Après, encore une fois, vous pouvez tirer les conclusions que vous voulez. Je constate simplement que notre équipe a mis un nouveau souffle à la ville de Nevers. C'est ce que me disent les Neversois aujourd'hui. Parler de « manœuvres politiques » qui ne se passent pas à Nevers, cela n'a rien à voir avec la décision prise vis-à-vis de Christine Villette. Je pense qu'il ne faut pas tout mélanger.

Monsieur Sainte Fare Garnot, puis Monsieur Lagrib, et puis je vous propose d'avancer après, parce nous avons des sujets qui sont un peu plus impactant pour les Neversois que celui-là qui reste interne.

M. Sainte Fare Garnot – Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole. C'est évidemment un débat difficile, parce qu'il y a de l'humain en question, des personnes, et leurs confrontations, mais il y a aussi, me semble-t-il, des questions plus générales, et qui importent, et pour les élus que nous sommes, et pour les Neversois.

D'abord, je pense que l'intervention de Mme Villette a été à l'évidence une intervention-choc, qu'elle dit des choses, qu'elle lève le voile sur un certain nombre de pratiques à l'hôtel de ville, que nous pouvions craindre, et qui sont nommées, cette fois, de l'intérieur, ce qui ne nous réjouit pas.

C'est une intervention qui valide une grande partie de nos analyses et de nos alertes sur la gouvernance depuis trois ans : l'autoritarisme, l'absence d'entretien des écoles, au-delà des grandes déclarations et des débats qui nous ont opposés, la souffrance et la désorganisation des services municipaux. C'est un point sur lequel, en tant que maire et ancien employeur des Neversois, j'ai une sensibilité très particulière, et je témoigne ici du nombre d'interpellations que j'ai eues depuis trois ans d'agents de notre Ville, qui n'ont pas à être pour ou contre vos projets, qui servent l'intérêt général, qui se sont tournés vers moi pour dire que ce n'était plus tenable. C'est confirmé par votre adjointe à l'instant. Et le non-respect des hommes et des femmes au travail. Mais cette intervention va aussi plus loin, puisqu'elle évoque le clientélisme. Je souhaite que ce soit faux, mais cela a été dit, et cela interroge tout de même beaucoup. Je pense qu'il faudra lever les interrogations.

En tout cas, cette intervention nous laisse éclairés et inquiets. Pour dépasser la confrontation des personnes, je crois nécessaire de livrer une impression, un commentaire politique sur ce qui se passe depuis trois ans en termes de gouvernance.

À l'évidence, votre équipe municipale, composée de personnalités de qualité à titre individuel – d'abord, je n'ai pas à me prononcer, mais, si je devais le faire, ce serait avec respect –, est traversée par des fragmentations successives, des désaccords, des ruptures, qui débouchent sur des expulsions. Et c'est tout de même, depuis trois ans, une liste qui commence à s'allonger : M. Lagrib, Mme Frémont, pour des raisons qui leur appartiennent chacun. M. Manse, une autre histoire, nous l'avons bien compris, mais tout de même. Mme Villette désormais. Tout cela dessine un tableau qui est gouverné par des méthodes brutales, et où la gouvernance est manifestement intenable. Et autant le gouvernement des hommes et de la chose publique – je vous rejoins sur ce point – est un art difficile, dans lequel la confrontation est malheureusement nécessaire, autant je ne partage pas à un seul instant ni à une seule

seconde votre propos tout à l'heure lorsque vous dites que finalement tout cela est normal. Je pense que le degré de difficulté qui est nommé ce soir relève d'une gouvernance anormale, et je pense qu'il est nécessaire – je le dis avec mesure – que les choses puissent être abordées différemment. Il y a sans doute beaucoup de qualités dans la gouvernance que vous développez, mais il faut aussi être capable d'entendre ce que d'aucuns vous disent, qui ont cheminé avec vous. Parce que ces questions – j'ai un désaccord avec François Diot, sur ce point seulement, alors que je partage son intervention – sont politiques. Si Nevers est tombée aujourd'hui dans une démocratie de main de fer, c'est une question politique. Si le respect des hommes et des femmes au travail est oublié, c'est une question politique. Parce que la question du respect et de l'humanisme, c'est un choix de société, et cela commence par la manière dont on exerce le pouvoir.

C'est pourquoi politiquement, au-delà des personnes, avec mesure, nous interpellons ce soir sur la nécessité de changer de manière de faire. C'est nécessaire pour les hommes et les femmes, manifestement ; peut-être pas tous, mais une partie significative d'entre eux. Et c'est nécessaire pour que les projets ne souffrent pas, et derrière les projets, les Neversois, et notre Ville, de cette fragmentation de l'équipe municipale. Je ne veux pas faire de scandale ni d'esclandre, mais je crois nécessaire que les choses puissent être entendues. Tout n'est pas à jeter dans ce que vous disent les gens qui ne sont pas d'accord avec vous.

M. le Maire –

Même récupération politique, Monsieur Sainte Fare Garnot. L'abandon des quartiers ; nous ne pouvons pas souscrire à votre reproche. Nous sommes présents dans tous les quartiers. Et justement, nous avons besoin d'adjoints de quartier qui soient efficaces, ce qui n'était pas le cas de Mme Villette. Le jugement porté par l'équipe à son égard a été factuel, et sur le travail fourni, ou plutôt non fourni.

Sur les écoles, allez, je vais vous faire deux citations. La première est tirée d'un courrier adressé à M. Francillon. *« Aujourd'hui, après le nettoyage réalisé par les ATSEM vendredi, mes collègues et moi-même avons commencé à prendre possession de nos classes, et à les réinstaller pour préparer la rentrée. Nous avons eu un tel plaisir à retrouver les salles rénovées, lumineuses, isolées et insonorisées, une cour de récréation nette et plaisante, des conditions de travail tellement agréables que je vous prie d'être notre porte-parole pour exprimer à Monsieur le Maire ainsi qu'à tout le Conseil municipal notre satisfaction. Transmettez-leur tous nos remerciements aussi vifs que sincères pour avoir permis cette belle rénovation. Un grand merci aussi à tous les responsables des services qui ont été chargés de la mise en œuvre et du bon déroulement de ces travaux, et aux personnels et aux équipes qui les ont effectués. Espérant avoir le plaisir de vous rencontrer prochainement pour une découverte de notre nouvelle école – ce qui a été fait –, avec tous nos remerciements. Véronique Samat, directrice de l'école de l'Oratoire ».*

Le deuxième extrait : *« Monsieur le Maire, je me permets de vous exprimer ici la reconnaissance et les remerciements de l'ensemble de l'équipe de l'école maternelle Pierre-Brossolette. En effet, nous sommes désormais dotés de locaux modernes, agréables et confortables. Les matériaux et décors sont de très belle facture, et participent, j'en suis convaincu, au plaisir de venir à l'école de tous. Je voudrais remercier grandement vos services, qui ont assuré avec professionnalisme et exigence le suivi et la coordination des travaux. En attendant de vous rencontrer – ce qui a été fait –, je vous prie, Monsieur le Maire, de trouver ici l'expression de mes salutations les*

plus respectueuses. Etienne Alexandre, directeur de l'école maternelle Pierre-Brossolette ».

Et j'en passe, sur tous les travaux que nous avons faits dans toutes les écoles. Sans la réforme que nous avons menée, nous n'aurions pas pu faire des travaux, alors qu'aucune des écoles de Nevers n'avait de double-vitrage sur toute sa surface. Aujourd'hui, nous avons une école complètement accessible en PMR, nous avons une école isolée, nous avons refait la couverture l'an dernier. Bref, nous consacrons de gros budgets à la rénovation de nos écoles, pour le confort des enseignants et le confort de nos enfants. Et je pense que, et l'Adjointe à l'Éducation et l'Adjoint aux Travaux confirmeront ce que je dis. Donc, je ne peux pas partager ces propos sur un prétendu « abandon des écoles », alors que, oui, elles étaient à l'abandon, et que Nevers – je le dis aux Neversois – mettra beaucoup de temps pour mettre ses écoles à niveau. Dont nous avons diminué le nombre. Heureusement, sinon nous ne le pourrions pas.

Quant aux agents en souffrance, j'entends cela depuis trois ans, que je « malmène » les agents. Écoutez, les agents ont la porte de mon cabinet ouverte ; je reçois tous ceux qui me le demandent. Nous les avons tous réunis, en tout cas la plupart, pour présenter le nouveau Directeur Général des Services. Ils étaient très nombreux, et nous avons pu échanger avec une partie, et elle ne semblait pas être en souffrance. Mais s'il y a des difficultés, je suis là pour essayer de les régler, avec, maintenant, le nouveau Directeur Général des Services. Ce sont donc là aussi des paroles non étayées.

J'ai toujours dénoncé le clientélisme. Cela fait partie de mon combat ; je ne vais pas en faire. Et en plus je n'ai pas de parti. Je ne fais pas de clientélisme. Je respecte les idées de tout le monde, et j'ai toujours été comme cela. Je ne demande pas que l'on adhère aux miennes ; je demande juste que les agents aillent dans le sens de nos projets. Je peux vous assurer que, quand je suis arrivé, j'en ai croisé un certain nombre qui m'ont confié leur désarroi d'avoir été, comme on dit, « placardisés », et ne pas avoir trouvé leur place. Les leçons, là-dessus, je ne suis pas très preneur. Donc, je ne peux pas accepter ce que vous dites.

Monsieur Francillon, vous vouliez intervenir. Je voulais juste terminer par rapport à cela. Puis je donnerai la parole à Mme Frémont, puis nous en terminerons après. Monsieur Lagrib, sauf si je réponds.

Monsieur Sainte Fare Garnot, je ne veux pas être désagréable ; je vous rappellerais quand même la façon dont vous avez traité M. Frémont et Jean-Pierre Manse. Avec Jean-Pierre Manse, nous sommes amis, je l'ai encore vu hier. Les choses étaient claires. Si on veut rappeler de vieilles cicatrices, je peux en ressortir. Je trouve un peu déplacées vos remarques aujourd'hui, par rapport à ce qui s'était passé dans l'équipe précédente. M. Lagrib voulait être adjoint avant l'heure, il n'a pas supporté et il est parti. Enfin, je ne veux pas revenir sur tout. C'est toujours facile de dire que c'est de la faute du maire. De toute façon, c'est toujours de la faute du maire quand il se passe quelque chose. Vous devez vous en rappeler, Monsieur Sainte Fare Garnot.

Oui, il y a quelque chose qui n'est pas normal, c'est la trahison. La trahison d'une équipe. La trahison d'un projet. Cela n'est jamais normal. Christine Villette aujourd'hui assume les conséquences de ce que j'appelle une trahison de notre groupe, de notre esprit, et de notre équipe, et de notre projet.

Jacques Francillon.

M. Francillon –

Je vous remercie, Monsieur le Maire, de me donner la parole. Vous avez fait référence à un courriel que j'ai reçu de Mme Samat, la Directrice de l'école de l'Oratoire. Je l'ai reçu à 10 heures le soir, et je vous l'ai transmis, ainsi qu'à tous les élus du groupe majoritaire à 10 heures 30. J'ai considéré que c'était une bonne nouvelle, parmi d'autres, une très bonne nouvelle, celle de la reconnaissance du travail de notre équipe, par des personnes qui sont sur le terrain, et qui constatent, qui voient les efforts que nous fournissons pour améliorer notre ville, pas seulement nos écoles.

Ce que je voudrais dire, très simplement : fort des quelques expériences que j'ai de travail dans des municipalités, je voudrais dire que, bien sûr, je suis désolé de la situation à laquelle nous sommes confrontés. D'autant plus qu'il y a eu des mots durs qui ont été prononcés : « La ville mérite mieux que ce maire ». « La ville mérite mieux que cette adjointe ».

On peut toujours faire mieux ; ce n'est pas facile d'être maire, ce n'est pas facile de gouverner, même une ville comme Nevers. Il y a des problèmes de gouvernance, j'en conviens, oui, bien sûr, mais c'est normal. Je suis d'autant plus à l'aise que je ne faisais pas partie de l'équipe de départ de Denis Thuriot. Et puis cette équipe, je l'ai rejointe, avec d'autres, avec l'idée que nous nous engageons pour faire en sorte que notre ville s'améliore, que la vie des habitants soit plus facile, que nous engageons des travaux qui étaient vraiment nécessaires. Alors il y a des choses qui me plaisent dans l'action municipale, qui me plaisent beaucoup, d'autres qui me plaisent un petit peu moins, mais, moi, en tout cas, quand je me pose des questions, je me dis : « il faut tenir bon ». La preuve, j'ai tenu bon, et j'ai bien l'intention encore de le faire. Parce que je pense que nous avons les moyens, nous nous sommes donné les moyens de faire avancer Nevers, et pour moi c'est vraiment la seule chose qui compte au-delà de tout ce que l'on peut regretter sur le plan humain. C'est vrai que c'est une dimension dont il faut tenir compte : « l'humain d'abord », c'était un slogan de la campagne municipale de 2014. Oui, moi, je suis parfaitement conscient de cette dimension. N'empêche que, je le dis, quand même, nous travaillons au service de nos habitants.

M. le Maire –

Monsieur Lagrib, puis Mme Frémont.

M. Lagrib –

Merci, Monsieur le Maire. Je suis content que vous receviez des courriers positifs. J'en suis ravi. Vous nous montrez cet aspect-là. Encore heureux. Montrez-nous les différents courriers ou les nombreux courriers que vous recevez dans l'autre sens, que vous n'avez pas encore traités ou qui sont en cours de traitement, que vous ne voulez pas voir. Il faut prendre les deux parts de l'addition. Parce que j'ai l'impression que nous, nous voyons une chose, et que vous, vous en voyez une autre. C'est bien normal. Nous sommes là pour en débattre.

Je salue le courage de Christine Villette, qui a su dénoncer ce que j'ai dénoncé, moi, à l'époque. S'il y en a deux qui le disent, voire trois, voire quatre, comme il a été rappelé, c'est qu'il y a bien quelque chose. Il y a bien un mal qui est là, et apparemment vous ne voulez pas le voir.

Comme l'a rappelé Jacques Francillon, le programme a été un programme de vie, et non un programme dénué de sens, vide de méthode. Oui, je suis d'accord sur le principe. Autour du projet, il y a eu des alliances, certes, mais pour la « gagne » également. Donnons tous les éléments à la bonne compréhension.

Lorsque vous parlez, on voit encore vos méthodes. Vous comptabilisez les différentes présences. Si vous le faites, pourquoi pas auprès des autres ? Pour avoir un vrai comparatif, faites-le au sein même de votre groupe.

Lorsque vous annoncez des méthodes, je vais rappeler une anecdote me concernant. Première anecdote : l'arrêté municipal que vous m'avez remis m'a été remis en pleine place publique par la police municipale. Apparemment, c'est une méthode que vous appréciez énormément. Signé sur le capot de la voiture. Très belle démonstration de démocratie et de respect de l'humain et des colistiers.

Autre point – j'en avais parlé à M. Suet – : lorsque l'on reçoit des courriers à titre personnel en mairie, qui ne sont pas traités par le secrétariat, et qui ne nous sont pas retransmis, qui sont conservés, alors qu'ils nous sont destinés à titre personnel, ce qui est quand même un fait grave, et qu'ensuite lorsqu'on les réclame, on nous dit qu'ils ont disparu, qu'on ne les retrouve pas, qu'on ne sait pas ce qu'il en est, qu'on ne les a pas conservés. La question a été posée à votre directeur de cabinet. Et je me porte à disposition de tous les citoyens.

Vous dites que vous m'avez viré, comme vous le rappelez ; non, j'ai démissionné. Comme je vous l'ai rappelé, je suis prêt à mettre à disposition tous les courriers que nous nous sommes échangés à ce sujet, sans aucun mal, pour pouvoir prouver les faits. Montrez-nous les autres courriers.

Vous parlez également, dans la comptabilité. Je regrette également l'attitude du groupe dans sa généralité. Madame Lorans, ce que vous dites, c'est votre point de vue. Il y a certains de vos colistiers qui ne sont pas forcément de ce point de vue. En témoignent les nombreux messages qui ont été adressés directement à la personne concernée. Elle pourra en parler et en témoigner elle-même. Je lui laisse cette possibilité au prochain Conseil. Et pour reparler de la comptabilité de présence que vous avez rappelée, merci de l'avoir fait, car apparemment les méthodes sont partagées au sein du groupe, et c'est pour cela que l'on accepte cette méthode. Vous avez parlé du CCAS. 35 absences sur 39. Vous lui reprochez. Monsieur le Maire. Elle vous a remis une démission concernant le CCAS, que vous avez refusée. Donc, est-ce que l'on peut considérer cela comme des absences ? Rappelez les choses dans le contexte où elles sont, lorsque vous avez parlé de 35 absences sur 39.

M. le Maire –

Nous en parlerons après, sur le CCAS. Madame Frémont.

Mme Frémont –

Monsieur le Maire, un chef d'entreprise, quand il a un employé, un collaborateur qui ne fait pas son travail, il le convoque, et il lui en parle. Il n'attend pas que ce collaborateur ait démissionné pour le critiquer après derrière. Je pense que tout le groupe ici est responsable de la même façon. Parce que est-ce que quelqu'un est allé voir Christine Villette et lui a dit : « Écoute Christine, tu ne fais pas ton boulot, on est obligé de le faire » ? Non. C'est très facile de parler par-derrière. C'est facile de rabaisser les gens et de les critiquer. Cela, c'est facile. Comme l'a dit M. Sainte Fare Garnot, je crois, sur les rapports humains, que vous n'êtes pas très fort.

M. le Maire –

Michel Suet m'avait demandé la parole. Je termine par les élus du groupe, et on arrête là le sujet. Michel Suet.

M. Suet –

Merci, Monsieur le Maire. Très rapidement. J'ai entendu des mots relativement forts : « gouvernance intenable », « main de fer », « maltraitance ». Regardez-moi bien. Est-

ce que vous croyez que je me laisserais maltraiter une fois ? Regardez-moi bien. Croyez-vous que je me laisserais maltraiter une seule fois ? Vous avez la réponse.

M. le Maire –

Xavier Morel.

M. Morel –

Merci, Monsieur le Maire. Je voulais m'adresser directement à Christine. C'est dommage ; elle est partie. Je le regrette.

Personnellement, en tant qu'initiateur du mouvement Nevers à Venir, lorsque j'ai rencontré Christine, j'ai été content. J'ai été content parce qu'elle avait des compétences. Je ne peux qu'être aujourd'hui triste et déçu de ce départ. Comme tout départ. Parce que je ne suis pas un homme de conflit. J'ai un certain sentiment de « rendez-vous manqué », et un certain sentiment de « gachis ». En effet, nous attachions beaucoup d'importance, et nous attachons encore beaucoup d'importance pour les bonnes personnes aux bonnes places. Et je pense qu'au début, et même dernièrement, elle avait sa place en termes de compétences et d'engagement. Mais aussi, c'est une femme libre. Christine est une femme libre. C'est cette liberté qui fait aussi partie intégrante de l'ADN de notre mouvement et de notre groupe dans son ensemble. Je tenais ici effectivement à la remercier pour le travail qu'elle a fait. Pour certains, il n'est peut-être pas assez bien. Pour d'autres, il est bien. Je ne suis pas ici pour juger.

Pour ma part, je n'oublie pas d'où nous venons. Mais pour autant, je ne perds pas de vue nos objectifs et surtout, surtout, l'ensemble de nos engagements. Et je regrette sincèrement que cela se fasse sans elle, parce qu'elle avait des compétences. Mais je sais, et j'aurais voulu lui dire directement que nous allons pouvoir compter sur elle, sur ses compétences, parce qu'elle en a, pour si besoin nous alerter, avec la bienveillance qu'elle a évoquée tout à l'heure, lorsqu'elle disait qu'elle demandait de la bienveillance. J'espère qu'elle saura aussi nous en rendre, de la bienveillance, dans les différents propos qu'elle pourra nous tenir sur les points qui lui tiennent à cœur, parce qu'elle travaille avec son cœur. C'est peut-être cela aussi le problème. C'est que, quand on fait de la politique, et que l'on travaille avec son cœur, quelquefois ce n'est pas facile. Cela crée des conflits ; cela crée des engagements ; cela crée des rendez-vous manqués. Cela crée un certain gâchis. C'est dommage. Je ne peux que le regretter. Mais, comme nous, elle s'était engagée afin de ne pas trahir tous ceux qui au travers de notre mouvement nous ont suivis dans notre ensemble. Tous ceux qui aujourd'hui comptent sur nous tous, notre mouvement, et notre groupe, pour concrétiser nos engagements et dans l'intérêt général. Et c'est ce qui compte.

M. le Maire –

Monsieur Sainte Fare Garnot, en synthèse, s'il vous plaît.

M. Sainte Fare Garnot –

Vous avez souhaité revenir sur un épisode qui me concernait directement. Je souhaitais équilibrer un peu les choses, parce que vous racontez les faits sous un angle qui est le vôtre. Cela me permet de montrer au fond ce qui est pour moi le fond du débat ce soir.

Effectivement, j'ai eu la responsabilité de me séparer de M. Frémont et de M. Manse, qui étaient adjoints à l'époque, qui avaient pris l'engagement eux-mêmes de se retirer du Conseil municipal, où ils siégeaient depuis de nombreuses années, à mi-mandat. C'était la condition de leur présence sur la liste. J'assume totalement le fait de les avoir rappelés à leurs obligations. Je me suis engagé pour que l'innovation, le rajeunissement du personnel politique local soient des réalités, et c'est une décision

que j'ai prise, tournée vers l'avenir. : replacer l'audace et la rupture au sein de notre mandat, pour Nevers et les Neversois.

Je ne souhaiterais pas m'étendre, mais je pense que le raccourci que vous faites en rapprochant les deux époques, les deux décisions, est un raccourci qui est faux *in fine*, parce que ce soir, ce n'est pas un rappel aux obligations et au sens ; c'est – chacun l'aura constaté – un écueil de plus d'une gouvernance qui blesse et qui désunit. Je ne veux pas aller au-delà.

Ces questions sont assez pénibles ainsi, mais je vous fais part simplement de notre alerte. Vous en ferez ce que vous en croirez bon d'en faire, mais il nous paraît utile et nécessaire pour Nevers d'accepter d'entendre qu'il est peut-être nécessaire de faire différemment.

M. le Maire –

Vous savez, le raccourci que vous me reprochez par rapport à l'évocation de la « révocation » de Jean-Pierre Manse et d'Alain Frémont, c'est le même raccourci que je peux vous faire dans les reproches que vous pouvez faire dans la question liée à Christine Villette. Finalement, je n'étais pas avec vous, je n'étais pas dans votre équipe. Vous n'êtes pas dans la mienne.

Peut-être que si vous vous étiez abstenu, cela m'aurait évité de réveiller tout cela. Mais c'était une question de respect du fonctionnement de chacune des équipes, plutôt que de tenter de la récupération maximale d'un événement qui est dommage pour notre équipe, comme l'ont rappelé les élus qui sont intervenus. Ils ne sont pas dans l'animosité, comme vous avez pu le constater ; que dans le regret. Mais un parcours va pendant six ans. Parfois malheureusement, au nom de l'équipe, il se peut que les choses n'aillent plus, et qu'il y ait des choix à faire ; vous les avez faits par rapport à vous et aux prétendus engagements qu'ils avaient pris ; je n'y étais pas...

Donc, je faisais simplement la comparaison. Peut-être qu'un peu plus de retenue de votre part sur le cas de Christine Villette m'aurait évité d'aller sur ce terrain-là.

Anne Wozniak, pour conclure.

Mme Wozniak –

En tant que Présidente de groupe, je ne partage pas du tout la description qui est faite et relayée sur les échanges entre collègues, et notamment aussi sur les échanges avec M. le Maire. Je pense que la qualité, la vitalité des échanges appartiennent à la volonté de chacun, à la bienveillance de chacun. On a souvent des débats, et des explications autour de cela. Et à la personnalité de chacun aussi. C'est quelque chose qu'il faut aussi relever.

Je n'ai pas non plus l'impression que notre équipe soit enserrée dans une « main de fer ».

Moi, je suis assez fière de ce collectif. Je le dis ce soir. J'en profite. Du travail qui est fait entre nous. De ce à quoi nous arrivons.

Alors, oui, évidemment, rien n'est parfait. Rien n'est idéal. C'est le lot de toutes les équipes municipales. D'autant que, quand on arrive avec un certain nombre de personnes qui ne sont pas forcément des cadors de la politique et qui restent ancrées avec des professions dans la vie de chaque citoyen, je trouve que c'est très bien, où on en arrive, et tout le travail que l'on peut fournir ensemble.

Après, j'ai vraiment le regret sincère de perdre une colistière, d'autant que Christine – tu l'as très bien dit, Xavier – est quelqu'un qui a de grandes compétences, et de grandes qualités humaines aussi. C'est toujours triste. Mais j'ai le regret aussi qu'il n'y ait pas eu d'opportunités de clarification, d'échanges entre les uns et les autres, et entre tous. Les opportunités ont été proposées ; elles n'ont pas été saisies par Christine. Je lui ai écrit. Je trouve dommage d'en arriver là, et que l'on n'ait pas pu échanger entre nous. Je sais ce que j'ai écrit, Mohamed. Je sais comment j'ai communiqué avec Christine, et ce que j'ai écrit.

M. le Maire – Bien. Je vous propose de terminer là-dessus. Donc, de voter la délibération n°142 pour fixer le nombre, temporairement, d'adjoints à 13. Avec 2 adjoints de quartiers, et avec la modification du tableau tel qu'il vous a été fourni.

Y a-t-il des voix contre ? Trois. Y a-t-il des abstentions ? Une. C'est adopté à la majorité.

M. Diot – Je précise, Monsieur le Maire, que, pour ce qui concerne Blandine Beltier et moi-même, nous ne prenons pas part au vote.

M. le Maire – Vous n'avez pas pris part au vote. Très bien.

Oppositions: 3

Abstention : 1

M. Diot et Mme Beltier ne prennent pas part au vote.

Adopté à la majorité.

2017-143 Indemnités de fonction des élus – Actualisation du tableau récapitulatif

Adopté à l'unanimité.

2017-144 Représentations du Conseil municipal auprès des commissions et divers organismes – Modifications

M. le Maire – Nous avons ensuite à évoquer la délibération n°145, qui reprend un certain nombre de présences du Conseil municipal auprès des commissions et divers organismes, avec un certain nombre de modifications.

Je vais laisser la Présidente de groupe les présenter. Anne Wozniak.

Mme Wozniak – Nous proposons pour :

- Membre de la Commission communale d'accessibilité : Daniel Devoise
- Membre de la Commission consultative des services publics locaux : Oscar Dos Reis
- Membre du conseil du Réseau Français des Villes Éducatives : Danielle Franel
- Membre du conseil d'établissement du CNAD : Anne Wozniak
- Membre du comité d'éthique funéraire : Gilles Voisin
- Membre du conseil syndical SYMO : Myrienne Bertrand
- Membre du conseil d'école maternelle Rosa Bonheur : Fabienne Dessartine
- Membre du conseil d'écoles élémentaires André Cloix et Loire: Madame Pierrette Concile

- Membre du conseil d'administration collèges Adam Billaut : Danielle Franel
- Membre du conseil d'administration du collège des Loges : Myrienne Bertrand (titulaire) ; Hervé Barsse (suppléant)
- Membre du Conseil d'administration du lycée Alain Colas : Myrienne Bertrand (titulaire) ; Anne Wozniak (suppléante)
- Membre de Nevers Médiation : Amandine Boujilil
- Membre de l'association Interstice : Amandine Boujilil
- Membre du conseil d'administration du lycée Pierre Bérégovoy : Guy Grafeuille
- Pour le service commun des Archives, la désignation de deux membres de comité de suivi est proposée : Michel Suet et Oscar Dos Reis.

M. le Maire –

Y a-t-il des interventions ? Monsieur Lagrib.

M. Lagrib –

Dans la délibération que j'ai, il y a une désignation supplémentaire à la commission 1. Je ne sais pas si c'est toujours d'actualité. Il y avait également la désignation d'un membre du CCAS qui a été retirée, entre la tenue de la commission 1 et le Conseil municipal. Encore là une grande preuve de démocratie. Peut-on en connaître les raisons, et ce qu'il en est ?

M. le Maire –

Je vais vous les donner. Avant d'égratigner, c'est bien d'écouter.

Sur la désignation d'un membre à la commission 1, « Forces économiques, attractivité, perspectives et ressources », Mme Chrystel Pitoun. Effectivement nous maintenons cette désignation à la commission 1.

Sur la modification au sein du CCAS, c'est retiré jusqu'au Conseil de décembre, dans la mesure où un certain nombre de vérifications ont été faites, et que la démission au poste de 12^e adjoint de Mme Villette n'a pas de conséquence sur sa désignation en tant que membre du Conseil d'administration du CCAS. Il y a donc besoin de clarifier cette situation, car il ne peut pas être procédé au remplacement par le Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du CCAS tant qu'il n'y a pas eu une confirmation écrite de cette démission légalement constatée et actée par le Conseil d'administration du CCAS. La procédure a été vérifiée. L'intention de démissionner rédigée par mail, telle qu'elle a été exprimée, n'est pas suffisante. Il est nécessaire qu'il y ait un courrier. Dès que la situation sera régularisée, c'est à dire d'ici le prochain Conseil, il y aura une mise à jour des représentants du Conseil d'administration du CCAS. Monsieur Lagrib.

M. Lagrib –

Merci. Je déplore cette situation, ainsi que celle des membres du CCAS à qui on a caché depuis le début le fait que Mme Villette avait démissionné et que vous aviez refusé la démission.

Vous parlez d'une démission par mail. Sachez qu'à partir du moment où l'on envoie un mail de démission d'un Conseil d'administration – vous en êtes au courant –, c'est considéré comme une démission officielle. À partir du moment où l'on peut démontrer que la personne qui l'a envoyée est bien cette dernière. De surcroît, il y a une démission qui a été envoyée également à la préfecture. Donc, je pense que vous avez dû en être au courant. J'ai envoyé à Mme Catherine Fleurier différents articles, ainsi qu'aux membres administratifs du CCAS. Il y avait un article qui prévoyait – et vous l'avez si bien rappelé, parce que vous vous êtes séparé de votre adjointe du fait de ses nombreuses absences – la démission d'office à partir du moment où le maire exprime le fait que cette personne n'est pas présente aux différents Conseils.

Donc, quand vous m'évoquez différents points de vue avec des analyses, j'ai eu différents échanges avec Mme Fleurier, vice-présidente du CCAS, qui nous certifiait que ce n'était pas le cas, et qui nous disait que ce n'était pas comme cela. J'en arrive donc à conclure, quant à ce report – et j'en laisserais l'appréciation aux différents membres et élus –, c'est que l'on essaie simplement de gagner du temps.

M. le Maire –

Je vous redis ce que je vous ai répondu tout à l'heure. Tout d'abord, il faut savoir ; vous nous reprochez trop de « brutalité », et là, vous nous reprochez de ne pas avoir été assez brutal avec Mme Villette pour la mettre dehors du CCAS. Encore une fois, il y avait des discussions aussi avec elle pour l'inviter à un peu plus de présence. Bref.

Aujourd'hui, moi, j'ai tenu à vérifier les règles juridiques. Les règles juridiques nécessitent un courrier. Le courrier que vous visez à la préfecture concerne la démission de Christine Villette en tant qu'adjointe, et uniquement, et non pas au CCAS. Je n'ai pas connaissance d'un autre courrier adressé à la préfecture. Le préfet, en général, me l'envoie.

Donc, il nous faut ce courrier adressé également au CA du CCAS. Le CA du CCAS se réunira et constatera la démission de Christine Villette. Nous la constaterons en Conseil municipal et nous compléterons l'instance. Voilà la règle juridique. Si vous me dites que vous n'êtes pas d'accord, cela ne sert à rien ; c'est comme cela. C'est la règle juridique. Monsieur Diot.

M. Diot –

Il faudra peut-être qu'un jour nous commençons ce Conseil. C'est quand même fatigant !

Simplement, je suis étonné de ce que vous dites, puisque je suis membre du Conseil d'administration du CCAS, et une lettre de démission de Mme Villette nous a été lue en séance, je crois, il y a un ou deux Conseils.

M. le Maire –

C'était un mail, Monsieur Diot.

M. Diot –

Ah, enfin, bon ! Chez nous, on appelle cela « tortiller du c... ».

M. le Maire –

Je suis un méchant maire, dictateur, violent, brutal ! Et en plus, si vous me reprochez, après, de ne pas respecter la loi !

M. Diot –

Donc, visiblement, c'est au CCAS que l'on n'aurait pas dû lire ce courrier.

M. le Maire –

C'était un mail, Monsieur Diot.

M. Diot –

Vous faites perdre du temps à tout le monde. Vraiment.

M. le Maire –

Monsieur Diot, nul ne peut se prévaloir de sa propre turpitude. Je ne veux pas passer la nuit là-dessus. Ce n'est pas moi qui fais des interventions intempestives sur des règles juridiques, qui s'imposent à tous. C'est tout. Alors, vous appréciez ou vous n'appréciez pas. Le droit, cela s'impose à tous. Donc, faisons dans les formes. Il y a aussi un certain formalisme. M. Sainte Fare Garnot nous rappelait tout à l'heure que c'était sérieux de mener une Ville ; je le partage ; mais pour être sérieux, il faut respecter les règles juridiques. Et donc, patience. Vous pourrez patienter ; ce Conseil d'administration sera renouvelé, mais à Christine Villette aussi de le faire dans les formes, comme cela le lui a été rappelé. Monsieur Lagrib.

M. Lagrib – Tout simplement, pour démontrer votre incohérence. En commission 1 nous l'avions, vous étiez présent, et vous l'avez présenté, vous l'avez validé : « Avis favorable de la commission 1 ». Premièrement.

Deuxièmement, différents mails vous ont été envoyés. Vous avez refusé une démission. Vous parlez d'être strictement rigoureux sur la réglementation. Vous savez que vous n'êtes pas en droit d'accepter ou de refuser une démission, mais que vous ne pouvez qu'en prendre acte.

Troisièmement, elle a démissionné. Cela fait plus d'un an et demi, voire deux ans. Vous aviez un an et demi à deux ans pour pouvoir vérifier si un mail...

M. le Maire – Monsieur Lagrib...

M. Lagrib – Laissez-moi terminer.

M. le Maire – Je souhaiterais que nous n'y passions pas la nuit. Après, je me fais reprocher votre longueur par les autres.

Je vous dis qu'elle n'a pas démissionné, puisqu'il faut un courrier, et que vous évoquez un mail. Il me semble que je parle français, que le droit s'applique aussi à Mohamed Lagrib. Il faut un courrier, et j'ai le droit d'exprimer un avis sur une demande de démission d'un élu qui ne m'en avait même pas parlé avant, ce qui est un minimum si on a un esprit d'équipe. Donc, j'ai exprimé un avis. Christine Villette pouvait tout à fait régulariser sa démission ; elle ne l'a pas fait. Donc, aujourd'hui, elle n'est pas considérée légalement comme démissionnaire. C'est ce que nous avons constaté depuis la dernière commission. D'où le retrait d'une décision qui aurait été illégale. Voilà, c'est tout. Ce n'est pas de la perte de temps, ou de la stratégie. Nous aurons à aborder ce point-là au prochain Conseil. Mais à Christine Villette de régulariser une démission en bonne et due forme auprès du CA du CCAS, pour que cela puisse être à l'ordre du jour, et acté.

Sur ces représentations, y a-t-il des voix contre ? Deux contre. Y a-t-il des abstentions ? Deux abstentions. C'est adopté à la majorité.

Oppositions : 2

Abstentions : 2

Adopté à la majorité.

2017-145

Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal

Le conseil municipal prend acte

2017- 146

Création d'un service commun archives entre la Ville de Nevers et Nevers Agglomération

M. le Maire – Nous avons ensuite à évoquer une décision que nous examinerons aussi pour les élus communautaires samedi, qui est la création du service commun archives entre la Ville de Nevers et Nevers Agglomération.

Cette création était attendue et envisagée depuis longtemps. Il est prévu la création de ce service commun archives de Nevers Agglomération et de la Ville de Nevers et également la Ville de Varennes-Vauzelles pour assurer l'ensemble des missions d'archivage historique intermédiaires et communes, en optimisant la gestion des ressources humaines, des moyens et des matériels pour aboutir à une meilleure disponibilité des compétences.

Ce service sera placé sous l'autorité hiérarchique de la communauté d'agglomération. Le personnel municipal étant transféré de plein droit.

Comme il s'agit d'un service commun, il a vocation, bien sûr, à être étendu à l'ensemble des communes membres de l'agglomération qui le souhaiteront, voire même à d'autres, comme c'est le cas pour le droit des sols. Toutes les modalités seront prévues dans la convention annexée. Le comité technique de la Ville de Nevers et celui de la communauté d'agglomération se sont prononcés de façon favorable.

Avez-vous des questions ? C'est une avancée dans la mutualisation.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2017-147

Service commun d'archives – Avenant n°1 à la convention de gestion et de coopération relative au centre des archives historiques de la Nièvre – Avenant n°2 à la convention de gestion du centre des archives intermédiaires

Adopté à l'unanimité

2017-148

Convention organisant les modalités pratiques du transfert de la gestion des PACS

M. le Maire –

Nous avons ensuite à examiner les modalités pratiques du transfert de la gestion des PACS.

Je rappelle que la loi du 18 novembre 2016, dite de modernisation de la justice du 21^e siècle, article 48, a transféré aux officiers de l'État Civil la charge de toute la procédure des Pactes Civils de Solidarité.

Les communes ont à compter du 1^{er} novembre 2017, la charge de l'enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions, de la publicité et réalisation de statistiques semestrielles des PACS.

Considérant que, dans le cadre d'un transfert de compétences entre deux administrations publiques, il est nécessaire de transférer les archives courantes et intermédiaires pour permettre d'assurer la continuité du service public. Les données et dossiers relatifs aux PACS en cours ou clos depuis moins de 5 ans à la date du 1^{er} novembre 2017 seront transférés.

C'est ainsi que le transfert de ces dossiers doit faire l'objet d'une concertation locale préalable débouchant sur la signature d'une convention-cadre, que vous avez eue, entre le Tribunal d'Instance et la commune, pour préciser les modalités pratiques du transfert.

Ce transfert est bien sûr obligatoire, et il nous revient d'approuver la convention.

Une question, Madame Beltier ?

Mme Beltier –

Oui, Monsieur le Maire. À partir du 1^{er} novembre, toute la procédure de gestion des PACS sera à la charge de la Ville, alors qu'elle était jusqu'à présent sous la responsabilité des tribunaux d'instance.

Nous ne pouvons pas voter cette délibération sans remarquer qu'il s'agit de la part de l'État d'un nouveau transfert de charges vers les communes sans les moyens financiers correspondants. C'est même pire, ce transfert s'opère alors qu'une nouvelle cure d'austérité de 13 milliards d'euros a été annoncée par M. Macron envers les collectivités.

C'est inacceptable. On ne peut pas à la fois accuser les élus locaux de mal gérer leur commune, leur demander de dépenser moins, et de leur ajouter en permanence de nouvelles missions.

Que la mairie instruisse les dossiers des PACS, pourquoi pas ? Mais pas sans les moyens financiers correspondants.

Aussi, pour notre part, nous pensons qu'il faut envoyer un signe fort en refusant de signer une telle convention tant que la question financière n'a pas été traitée. Les deux élus communistes s'opposeront à cette délibération.

M. le Maire –

Bien. C'est effectivement un constat. C'est un transfert supplémentaire de charges et d'activités au niveau de la commune, surtout que cela va représenter 3 043 dossiers en cours au sein de la commune de Nevers. M. Suet voulait ajouter une précision.

M. Suet –

Jusqu'à-là, en moyenne, il y a 200 PACS qui sont faits par an, à Nevers. Juste pour Nevers. Cela fera une charge de travail supplémentaire.

Il faut savoir aussi que nous devons prévoir du stockage, puisqu'en fait, nous allons avoir 4 000 dossiers qui vont arriver. Cela fait 13 mètres linéaires de dossiers. Il faut savoir que les dossiers des PACS sont conservés tout le temps d'existence du PACS. Après la dissolution du PACS, ils sont conservés 5 ans.

Le transfert aura lieu le 19 octobre. Cela sera réalisé par les services du Tribunal. Dans un premier temps – c'est cela qui est curieux –, on reçoit tous les dossiers pour les cantons qui dépendent des tribunaux de Cosne, Nevers, Château-Chinon. Ensuite, chaque commune aura ses propres dossiers. Mais au départ on reçoit ces trois tribunaux-là.

M. le Maire –

François Diot.

M. Diot –

A-t-on une idée, Monsieur Suet, du coût que cela représente annuellement pour la Ville de Nevers ? Parce que c'est un transfert de charges non compensé que l'on accepte. Donc, il ne faut pas l'accepter.

- M. Suet – Que l'on accepte ? C'est la loi, Monsieur Diot. Nous sommes bien obligés de respecter la loi.
- M. Diot – Il faut désobéir !
- M. le Maire – On n'a le droit de désobéir qu'à une loi scélérate.
- M. Suet – Je suis le premier à regretter ce transfert, car nous avons réussi à optimiser le fonctionnement des services, et là, du coup, c'est une tâche supplémentaire qui arrive. Donc, cela remet certains éléments en cause.
- M. le Maire – Il nous faut quand même voter. Je partage le fait que cela soit une charge supplémentaire pour la Ville, qui va nécessiter des frais de fonctionnement. Sauf à ce que tout le monde se marie, ou ne se pacse plus !
- Mme Beltier – *(hors micro).*
- M. le Maire – Madame Beltier, nous allons essayer d'optimiser les mariages, et nous allons mettre une petite urne. Cela se fait dans beaucoup de communes. Beaucoup de gens ne se marient que civilement, et il y a l'habitude de la quête, ou d'autres quand il y a avait les mariages religieux, pour ceux qui restent, et j'ai vu cela dans d'autres communes où je suis allé participer à des mariages comme invité. Des personnes nous ont demandé s'ils pouvaient laisser quelque chose. Donc, j'ai pensé constituer une petite urne, sous une régie, qui pourrait constituer une petite aide de secours à nos agents qui parfois sont en difficultés ou en situation précaire.
- Mme Beltier – C'est une pratique qui se fait assez souvent, de donner une petite obole à la mairie, quand il y a un mariage civil.
- M. le Maire – C'est ce que je propose d'organiser et de mettre en place.
- Qui vote contre ? Deux. Application de la loi.

Oppositions : 2

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2017-149

Convention portant mutualisation des infrastructures de télécommunications et des réseaux privés entre la Ville de Nevers et la Communauté d'agglomération de Nevers

Adopté à l'unanimité.

2017- 150

Décision modificative n°5

Adopté à l'unanimité.

2017-151 **Adhésion au groupement de commandes constitué pour l'achat de prestations de contrôle, d'entretien courant et de maintenance des poteaux à incendie, des points d'eau naturels et artificiels et des points de puisage publics**

Adopté à l'unanimité.

2017-152 **Taxe de séjour – Actualisation des tarifs pour l'année 2018**

Adopté à l'unanimité.

2017-153 **Rénovation énergétique et environnementale Maison des Sports et Bourse du Travail – Fonds de concours de Nevers-Agglomération**

M. le Maire – Michel Suet va prendre la parole sur la délibération n°153 concernant la rénovation énergétique et environnementale de la Maison des Sports et de la Bourse du Travail, que j'ai évoquée rapidement tout à l'heure. Avec un fonds de concours de Nevers Agglomération.

M. Suet – Vu les statuts de Nevers Agglomération, et notamment les dispositions incluant la commune de Nevers comme l'une de ses communes membres,

Considérant que la commune de Nevers souhaite faire des travaux de rénovation énergétique et environnementale de la Maison des Sports et de la Bourse du Travail, et que, dans ce cadre, il est envisagé de demander un fonds de concours à Nevers Agglomération.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part de financement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-dessous, ce fonds de concours s'élève à 625 860 €.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part de financement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-dessus, ce fonds de concours s'élève à 625 860 €.

DÉPENSES		RECETTES	
Travaux terrasses et enveloppes	2 001 188 €	Fonds soutien à l'investissement local 2016	300 000 €
		Fonds soutien à l'investissement local 2017	400 000 €
		Fonds de concours Nevers Agglomération	625 860 €
		Autofinancement Ville de Nevers	675 328 €
Total hors taxe	2 001 188 €	Total hors taxe	2 001 188 €

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2017 chapitre 21 opération n° 331A 41.

En conséquence, il vous est demandé d'autoriser le maire à demander un fonds de concours à Nevers Agglomération et à signer tout acte afférent à cette demande. La proposition de délibération a reçu un avis favorable en Commission 1 du 18 septembre 2017.

M. le Maire –

François Diot.

M. Diot –

Monsieur le Maire, c'est sur le montant du fonds de concours que je m'interroge, puisque vous souhaitez demander à Nevers Agglomération un fonds de concours de 625 000 €. Or, il me semble bien – j'ai vérifié, donc j'en suis sûr –, que dans le fameux pacte fiscal et financier que vous avez fait voter à l'Agglomération depuis le début du mandat, le montant total des fonds de concours est bloqué à 100 000 € par an, pour l'ensemble des 13 communes de l'Agglomération. Mon collègue Olivier Sicot de Varennes-Vauzelles et moi-même nous avons d'ailleurs régulièrement pointé ce montant ridiculement faible, et nous avons régulièrement demandé que l'on augmente ces fonds de concours de l'Agglomération en direction des communes, pour les aider à réaliser leurs projets municipaux, mais nous n'avons jusqu'ici jamais été entendus. Or, là, nous avons 625 000 € rien que pour Nevers, c'est-à-dire six fois l'enveloppe annuelle attribuée à l'ensemble des communes.

Pouvez-vous nous éclairer sur ce sujet, car, en l'état, il me semble quand même peu probable, sauf à user du passage en force, que cette demande de 625 000 € soit validée par les maires et les conseillers communautaires des autres communes de l'Agglomération.

M. le Maire –

Michel Suet.

M. Suet –

625 860 € sont décomposés en deux sommes : 361 000 € et 264 000 €. Et 361 000 € au titre du règlement des fonds de concours de l'Agglomération, car, en fait, c'est 10 € par habitant. Par ailleurs, 264 000 € au titre du reversement d'une part de la TEPCV qui a été obtenue sur les travaux des terrasses, qui étaient communs aux deux bâtiments, la Maison des Sports et la Maison de la Culture. Un seul dossier de demande de financement avait été déposé par et pour l'Agglomération. Ces fonds doivent être reversés à la Ville, parce que, finalement, Nevers Agglomération serait surfinancée, et donc, finalement ce sont des fonds qui ne seraient pas alloués aux territoires. Nous avons introduit un fonds de concours de Nevers Agglomération, mais c'est 10 € par habitant.

M. le Maire –

François Diot. Une ventilation sur les fonds TEPCV devait en effet être refaite au profit de la Ville de Nevers.

M. Diot –

Mais non !

Je crois qu'au précédent mandat, il y avait effectivement un règlement d'intervention qui avait été réfléchi en fonction du nombre d'habitants, ce qui était infiniment plus juste. Il y avait en plus, je crois, une surcote pour Nevers au titre de la ville-centre et des charges de centralité.

Mais ce que vous avez fait voter depuis le début du mandat, ce n'est pas cela du tout ! C'est 100 000 € par an, pour l'ensemble des communes de l'Agglomération, dans le pacte fiscal et financier. Donc, vous ne pouvez pas me dire cela. Nous en reparlerons à l'Agglomération. J'imagine que cela viendra à l'Agglomération.

M. le Maire – Ces 100 000 € par an sont un maximum sous réserve des projets. On a déjà dérogé, puisqu'il y a eu déjà des projets qui se sont accélérés. Il y a des années où il a été sollicité un peu moins.

C'était une ambition « moyenne », dirons-nous, pour être certains de tenir la durée du mandat.

M. Diot – Nous en reparlerons à l'Agglomération.

M. le Maire – En tout cas, ce que je retiens, c'est que nous avançons sur la réhabilitation de ces bâtiments qui sont vétustes – il ne faut pas avoir peur des mots –, et qui au-delà de l'aspect esthétique extérieur, que nous travaillons, ont besoin aussi d'être moins énergivores et plus dans l'ère du temps.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Adopté à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité.

2017-154

Stationnement payant – avenant n° 5 au contrat de délégation de service public Q-Park France. Décompte indemnitaire de résiliation pour motif d'intérêt général

M. le Maire – Monsieur l'Adjoint aux Finances a toujours la parole pour la délibération n° 154 qui concerne le stationnement payant la fin de notre contrat de délégation de service public avec Q-Park, et le décompte indemnitaire de résiliation.

M. Suet – Par délibération n° 2017-060 du 11 avril 2017, le Conseil municipal a entériné la résiliation du contrat de DSP du stationnement payant en ouvrage et sur voirie au 31 décembre prochain.

Par la présente délibération, il vous est proposé de fixer le montant de l'indemnité de résiliation à 227 867,47 € conformément aux clauses contractuelles relatives à une résiliation pour motif d'intérêt général et après négociation avec le Délégitaire.

Les modalités de calcul sont décrites dans l'avenant n°5 joint en annexe de la délibération.

Aussi, je vous demande de bien vouloir accepter ce décompte indemnitaire de résiliation et m'autoriser à signer le projet d'avenant n°5.

Le versement de l'indemnité interviendra au plus tard le 19 janvier prochain.

Les crédits sont prévus au BP 2017 antenne 411A11 nature 678. La commission n°1 a donné un avis favorable.

M. le Maire –

J'ai oublié de préciser qu'Amandine Boujlilat avait une petite contrainte. Elle s'est absentée momentanément. Elle m'a donné pouvoir le temps de son absence, mais elle va revenir. Xavier Morel a dû partir pour des raisons personnelles. Il a donné pouvoir à Michel Suet. La parole est à François Diot.

M. Diot –

Monsieur le Maire, nous avons ici le coût que représente pour la Ville la décision de résiliation anticipée du contrat de délégation de service public pour le stationnement que vous avez fait voter par le Conseil municipal le 11 avril dernier.

Nous devons donc, pour anticiper de six mois la fin du contrat, payer 227 867 € à Q-Park. Ce n'est pas une petite somme !

Vous nous dites que le versement de cette somme est dans l'intérêt de la Ville, car, sans résiliation du contrat, nous aurions dû verser 340 000 € à Q-Park dans le premier semestre 2018, comme nous l'a indiqué M. Suet en commission.

Selon vous, finalement, en versant 227 867 €, nous faisons des économies ! Vous avez l'art et la manière de présenter les choses, mais cela ne trompe personne, car nous aurions pu faire autrement.

On aurait pu faire autrement. Suite aux dispositions législatives qui dépénalisent le stationnement payant, deux options s'offraient, et s'offrent toujours aux collectivités : soit la suppression du stationnement payant, et son remplacement par un stationnement « zone bleue – c'est le choix que vous faites – ; soit le remplacement du stationnement payant actuel par une redevance de stationnement décidée par la mairie et un forfait post-stationnement avec de nouveaux horodateurs et une gestion adaptée.

Vous avez retenu la première option. C'est l'option qui vous permet d'ailleurs d'annoncer, je cite, « la gratuité du stationnement à Nevers ». C'est un petit peu court de dire cela, puisqu'il faut quand même préciser que c'est un stationnement en zone bleue limité à deux heures et une amende de 35 € à partir de 2 heures 01. Et une amende de 70 € à partir de 4 heures 01. Etc. Vous nous l'aviez confirmé d'ailleurs la dernière fois. Je n'appelle pas cela un stationnement payant, ou alors il faut vraiment faire attention à avoir une montre qui soit bien à l'heure.

C'est donc cette décision-là, la première option que vous avez retenue, qui nous amène par ricochet à résilier le contrat avec Q-Park, et donc à voter une indemnité de 227 000 €.

Le 11 avril, je vous ai demandé les raisons qui vous ont conduit à ce choix-là, alors que l'on aurait pu, en choisissant la seconde option, relancer une nouvelle DSP dès le 1^{er} janvier 2018, où le délégataire aurait pu investir sur des nouveaux horodateurs, sur douze, quinze ou vingt ans, intégrant pourquoi pas d'ailleurs le parking Saint-Aricle, dont la DSP actuelle arrive à échéance en 2020. Nous n'avons pas eu de réponse en Conseil du 11 avril sur cette question, comme d'ailleurs à de nombreuses autres questions.

Ensuite, le calcul de ces 227 000 € est un calcul, non pas secret, mais très complexe, suite à la négociation avec Q-Park. Mais il se fait en application du contrat que nous avons passé avec Q-Park, contrat que vous avez renégocié dès 2014 dans un sens outrancièrement favorable à Q-Park. Nous l'avons dénoncé à l'époque. Puisque, je le rappelle, vous aviez décidé d'augmenter de 23 % la part d'intéressement de Q-Park au contrat, et d'instituer un mécanisme du type « filet de sécurité ». J'avais appelé cela un « parachute doré » pour Q-Park. Cela permettait au délégataire, quoi qu'il arrive, d'être assuré de toucher au minimum 500 000 € au titre de l'intéressement.

J'imagine que ce sont ces dispositions-là, que vous avez fait voter fin 2014, qui font sérieusement gonfler la note, et qui amènent à 227 000 € d'indemnités pour six mois.

Dernier point. Nous n'avons toujours pas d'éléments précis sur votre projet. Quel sera le stationnement au 1^{er} janvier 2018 à Nevers ?

Vous ne citez que la zone bleue. Quelles sont les limites de cette fameuse zone bleue ? Combien de places ? Dans quel périmètre ? Etc. Au Conseil du 11 avril – dont nous n'avons toujours pas le compte rendu, mais je m'en rappelle très bien ; j'ai un peu de mémoire, et puis on pourra le relire précisément quand on l'aura –, vous nous aviez répondu que nous aurions tous les éléments au Conseil du mois de juin. Au mois de juin, nous n'avons rien eu. Et aujourd'hui, nous n'avons toujours rien. On ne sait rien sur le périmètre de la zone bleue, du nombre de places, etc. Ce n'est quand même pas une petite affaire ; il faut qu'on le sache.

Et on a même des questions nouvelles qui surgissent. En lisant les annexes, je vois que l'on récupère dans les services municipaux les trois agents du parking Saint-Pierre. Très bien, pas de problème. Il faut déjà constater que c'est un peu contradictoire avec votre volonté affichée de réduire la masse salariale, comme vous dites, mais il faut que l'on ait une idée de l'impact financier que cela représente, car on augmente quand même de trois agents municipaux les effectifs.

Sur tout un tas de sujets, on est dans un très grand flou. Dans ces conditions, sauf à ce que vous nous apportiez enfin des réponses convaincantes à toutes ces questions, nous ne pouvons pas voter cette délibération. Je rappelle par ailleurs que Q-Park est le numéro 1 ou le numéro 2 du stationnement européen, et qu'effectivement avec les renégociations que vous leur avez accordées en 2014, en plus ils partent avec un « Golden Hello » de 227 000 €. Cela fait beaucoup !

M. le Maire –

Déjà, Monsieur Diot, je m'aperçois finalement que vous n'avez pas besoin des comptes rendus papier des Conseils, puisque vous vous rappelez de tout ! C'était une boutade. Michel Suet.

M. Suet –

Finalement, quelle que soit la solution retenue sur le stationnement, dans les deux cas, il fallait résilier par anticipation. Vous-même l'avez dit. Même dans le deuxième cas, il fallait relancer une délégation à compter du 1^{er} janvier. C'est ce que nous faisons. Peu importe la modalité de stationnement qui a été choisie. Bref.

Je rappellerais quand même que la signature du contrat initial, ce n'est pas nous qui l'avons faite. Nous sommes arrivés, nous avons trouvé un contrat. Point. Les indemnités, dont vous avez le détail ici, étaient dans le contrat. Ce n'est pas nous qui les avons introduites. Relisez le contrat d'origine.

Je sais encore compter un peu, quand même. On aurait dû verser 345 000 €. Nous allons verser 227 867,47 €. Ce qui nous fait une économie de 117 133 €. Une économie négative, mais une économie quand même. Sachant que cela nous paie quand même les investissements nécessaires pour faire les nouvelles modalités de stationnement. Il faudra acheter une voiture, pour l'application appelée LAPI, il faut modifier la signalisation, marquer au sol, démonter et remettre en état certains horodateurs pour 25 000 €, ce qui nous fait à peu près 112 000 € d'investissements. Finalement, cela nous les paie. Il y a par ailleurs un projet de vendre 15 horodateurs à une autre ville qui en aurait besoin ; nous attendons à peu près 22 000 €. Finalement, globalement, c'est la moins mauvaise des solutions. Je ne discute pas du choix de stationnement ; c'était une décision politique. Il a été décidé de faire une zone bleue. Financièrement, si on regardait le côté financier pur et dur, il aurait mieux valu effectivement prendre la deuxième décision, je suis d'accord.

- M. le Maire – En fait, c'est une moindre dépense, mais cette économie de dépense nous permet de financer la réforme, que nous assumons. Encore une fois, nous serions arrivés dans une Ville en meilleure santé, peut-être que nous aurions adopté un autre choix, mais nous faisons vraiment cet effort, comme nous l'avons fait sur la baisse fiscale pendant trois ans, pour essayer d'inciter les gens à rester ou à revenir. Ce sont des efforts corrélés à la situation de la Ville, et nous comptons là-dessus pour redynamiser le cœur de ville.
- M. Suet – Ce n'est pas inéluctable ; si jamais il fallait changer...
- M. le Maire – Si cela n'apportait pas l'effet escompté, on pourrait revoir les choses. Nous sommes pragmatiques. Isabelle Kozmin veut prendre la parole.
- Mme Kozmin – Bonsoir. Simplement pour vous donner quelques renseignements quant à la zone bleue. Cela concerne environ 1 300 places sur un périmètre qui s'échelonne entre la rue de Charleville-Mézières et la place Chaméane, en gros. Par ailleurs, depuis la rue Henri Barbusse jusqu'aux bords de Loire sans comprendre le quai de Mantoue et le boulevard Pierre de Coubertin, qui resteront en blanc.
- C'est une gratuité totale sur voirie, je le maintiens, même si en effet vous avez rappelé qu'il était nécessaire de respecter en zone bleue les deux heures de stationnement autorisées. Je dirais la même chose pour ce qui est de respecter les sept jours de stationnement autorisé sur le stationnement que je dirais blanc. C'est simplement la nécessité de respecter ces durées. Par ailleurs, la durée légale de sept jours, ou la durée de deux heures, que nous mettons en place pour le centre-ville, c'est une mesure que nous prenons en concertation avec les commerçants, qui étaient très demandeurs de cela. Elle pourra donc bénéficier aux commerçants directement, et permettra une rotation pour leurs visiteurs.
- M. le Maire – Anne Wozniak en complément.
- Mme Wozniak – Pour compléter Isabelle Kozmin, nous avons parlé, lors d'un dernier Conseil municipal, du travail qui a été fait entre les propositions du plan-guide sur le centre-ville de Nevers et le travail d'arbitrage des élus avec M. le Maire. Ce travail est quasi finalisé. Il est en cours de validation technique par les services. C'est aussi ce travail de vision globale du stationnement, des zones 20, des routes et des rues qui resteront limitées à 50 km/h, de la mobilité en général, du plan cyclable de la Ville.

Tout cela sera présenté dans l'exposition, dont nous parlions tout à l'heure, aux Neversois.

De la même façon, nous nous tenons à votre disposition pour faire une présentation générale du résultat de l'étude et des réalisations et des arbitrages politiques en Conseil municipal.

M. le Maire –

François Diot.

M. Diot –

Pourrait-on un jour avoir une carte de la zone bleue ? Il reste encore un Conseil. Vous avez encore une chance. Celui du mois de décembre.

Deuxième question. Je vous ai posé la question de l'impact sur la Ville de l'intégration de ces trois nouveaux agents.

M. le Maire –

Michel Suet, sur l'impact.

M. Suet –

Oui, j'avais oublié. Excusez-moi. Sur les trois agents, il y en a deux qui seront transférés sur le nouveau délégataire. Le problème va se poser pour un agent. Un nouveau délégataire va arriver. Or, dans le cahier des charges, il y a la reprise de deux agents. C'est exactement comme pour les entreprises assurant le ménage ; quand vous changez de société, les personnes qui font le ménage changent de société. Comme les gardiennages aussi. C'est pareil. Exactement pareil.

M. Diot –

Il est inscrit « Transfert à la Ville des trois agents » ; c'est dans les annexes.

M. Suet –

Un nouveau délégataire devait être choisi pour le 1^{er} janvier. Il y a trois salariés de Q-Park. Le nouveau délégataire a obligation de reprendre deux salariés. C'est dans le cahier des charges. Se pose la question pour le troisième.

M. Diot –

Pourquoi met-on alors qu'il y a un transfert pour les trois à la Ville ?

M. Suet –

Nous n'avons pas mis « transfert des trois personnes à la Ville ».

M. Diot –

Je vais essayer de retrouver, avec un fichier PDF de 585 pages.

M. Suet –

Non, il n'y a pas de transfert de trois personnes à la Ville.

M. le Maire –

C'est logique. On ne peut pas les transférer chez le délégataire alors qu'il n'est pas choisi.

M. Suet –

Oui.

M. le Maire –

Les agents basculent sur la Ville, et deux repartent, puisque c'est prévu dans le cahier des charges. Cela sera neutre. Pour deux, ils seront repris par le nouveau délégataire.

M. Diot –

(hors micro)

M. Suet –

Ils vont être reçus par les Ressources humaines. Je ne sais pas quelle décision sera prise. Nous avons le problème pour le troisième, c'est vrai.

M. le Maire – Nous vous enverrons le plan des zones de stationnement. Nous passerons le plan des nouvelles zones au prochain Conseil municipal.

S'il n'y a plus d'interventions ni de questions, nous allons voter. Je rappelle que nous sortons d'un contrat, aussi, dont nous avons hérité, et qui n'était quand même pas très favorable à la Ville.

Y a-t-il des oppositions ? Deux. Y a-t-il des abstentions ? Quatre. C'est adopté à la majorité.

Oppositions : 2

Abstentions : 4

Adopté à la majorité.

2017-155 **Crématorium – avenant n°1 au contrat de délégation de service public OGF – Modification des modalités de calcul de la redevance variable**

Adopté à l'unanimité.

2017-156 **Approbation de l'avenant n°1 à la convention portant création du Service Commun de développement et d'Attractivité du Commerce et de l'Artisanat de proximité**

Adopté à l'unanimité.

2017-157 **Recrutement d'un enseignant artistique dans le cadre de la réglementation applicable aux activités accessoires**

Adopté à l'unanimité.

2017-158 **Modalités d'attribution d'un véhicule et d'un logement de fonction au Directeur Général des Services**

M. le Maire – Nous avons ensuite la délibération n° 158, qui concerne les modalités d'attribution d'un véhicule et d'un logement de fonction au Directeur Général des Services. Michel Suet la présente.

M. Suet – L'attribution d'un logement et d'un véhicule de fonction au nouveau Directeur Général des Services est subordonnée à une décision préalable de l'organe délibérant. Un accord a été trouvé avec M. Fournié suite aux négociations qui ont eu lieu afin de parvenir à un équilibre entre son salaire et les avantages en nature qui peuvent lui être attribués.

Je vous fais grâce de tous les articles de loi.

Considérant que la mise à disposition d'un logement et d'un véhicule de fonction constitue un avantage en nature faisant l'objet d'une fiscalisation,

Considérant qu'une délibération est nécessaire pour déterminer l'ensemble des modalités d'attribution du logement et du véhicule de fonction au Directeur Général des Services,

Le Conseil municipal décide :

- D'attribuer un logement et un véhicule de fonction au Directeur Général des Services,
- En application de cette délibération, Monsieur le Maire prendra les arrêtés nécessaires.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2017. Un avis favorable a été donné par la Commission 1.

M. le Maire – Je précise qu'Hervé Barsse donne procuration à Véronique Lorans. Y a-t-il des questions ? Madame Beltier.

Mme Beltier – Monsieur le Maire. C'est une intervention groupée sur les délibérations 158 et 159.

L'attribution d'un logement de fonctions et d'un véhicule de fonction au nouveau DGS et l'attribution de 1 000 € de frais de représentation pour les 4 mois qui nous séparent de la fin de l'année sont des dispositions nouvelles. Elles résultent, comme vous le dites dans la délibération, d'une négociation avec le nouveau DGS en vue de son arrivée à la Ville.

Je rappelle simplement qu'il y a quelques mois, vous avez remis en cause un certain nombre d'acquis sociaux à des agents municipaux, des acquis sociaux que vous considérez à l'époque comme des « privilèges » et des « avantages exorbitants ». Ce sont les propres mots que vous avez utilisés dans la presse locale, alors qu'il s'agissait pour l'essentiel de journées exceptionnelles de congés, de la demi-journée pour l'Arbre de Noël, et que cela concernait majoritairement les agents municipaux de catégorie C touchant à peine plus que le SMIC. Et je vous rappelle que tout cela avait donné lieu à un mouvement de grève inédit dans l'histoire de la Ville.

C'est cela qui est quand même un peu problématique. Vous ne précisez pas le salaire du nouveau Directeur Général, dont j'imagine qu'il s'élève, comme tous les DGS, à au moins 4 ou 5 fois le SMIC, et je ne mets pas cela en cause ; et vous y ajoutez 1 000 € de frais de représentation plus une voiture de fonction, plus un logement. C'est ce genre de choses qui suscitent l'incompréhension des agents qui sont au bas de l'échelle, et à qui on a expliqué il y a six mois qu'il fallait qu'ils se serrent la ceinture, et qu'ils renoncent aux maigres avantages qui leur étaient accordés.

Pour ces raisons, Monsieur le Maire, même si nous ne doutons absolument pas de la qualité et de la compétence du nouveau DGS, que nous ne connaissons d'ailleurs pas beaucoup, nous nous abstenons sur ces deux délibérations.

M. le Maire – Juste un mot, pour répondre à vos arguments, qui ne sont pas tout à fait acceptables, et même pas du tout, par rapport à votre comparaison. Tout d'abord, il y a des grilles de salaire des DGS, et de toute façon, les avantages qu'il a aujourd'hui, si on ne les lui donnait pas, auraient été intégrés dans son salaire. Globalement, c'est d'un coût, si l'on réfléchit, global pour la Ville qui serait le même.

Je ne peux pas vous laisser dire que je me suis attaqué aux acquis sociaux. Je m'en suis toujours défendu et je le ferai toujours, et je ne suis pas le seul juriste dans cette

salle. Les acquis sociaux, je ne pourrais pas y toucher. Je n'aurais pas obtenu l'accord unanime des syndicats, si c'était des acquis sociaux.

Il faut différencier les deux notions en droit. Les acquis sociaux, ils sont acquis. C'est très compliqué de revenir dessus. Ce sur quoi nous avons négocié. Car cela a été le terme. Je sais qu'il y a eu un mouvement de grève, qui a diminué d'ailleurs, et tout le monde est revenu à la raison et a trouvé une solution -, et j'ai expliqué que j'aurais pu revenir beaucoup plus sur certains avantages qui n'étaient pas justifiés, ne serait-ce que par rapport à d'autres agents des collectivités. Fêter Noël pendant le temps de travail, cela ne se fait nulle part. Il y a eu des choses qui n'étaient pas des acquis sociaux, mais qui étaient des avantages que peut-être la Ville de Nevers a pu un temps consentir, mais de par les efforts que l'on a tous faits. Nous, le premier, au niveau du Cabinet du Maire, j'ai voulu aussi montrer l'exemple, et je vous assure que le train de vie du Cabinet du Maire, nous l'avons réduit par deux au bout d'un an. Je le redis, parce que cela n'a pas toujours été forcément entendu. Si je voulais inviter à faire des efforts de rigueur, parce que l'on nous y conduisait, il fallait aussi que nous soyons capables de montrer que nous pouvions le faire, nous, au niveau des élus et du fonctionnement de notre Cabinet. Après, c'est comme tout, il faut fonctionner. Je pense que je pourrais avoir un troisième collaborateur au Cabinet ; pour l'instant, je n'en ai pas. Je n'ai pas recruté des chargés de mission bidon pour faire plaisir à des amis. Nous essayons d'être assez exemplaires. Par contre, un DGS, nous n'en avons pas eu pendant un an et demi à deux ans. Quelque part nous avons fait des économies, mais en même temps il est normal qu'il soit payé à la hauteur de la responsabilité de ses fonctions.

Je reviens juste sur le mot « exorbitant », car cela m'a un peu agacé. Ce sont peut-être les défauts du juriste. Un avantage « exorbitant », c'est quelque chose qui déroge au droit commun. Cela veut dire que ce n'est pas dans le droit commun. Ce n'est pas commun d'octroyer cet avantage. Cela veut dire cela « exorbitant ». Après, certains l'ont récupéré comme un gros mot, mais je vous assure que ce n'est pas un gros mot. C'est un terme juridique. On pourrait dire que c'est un avantage qui dépassait en tout cas les possibilités de la Ville à ce jour. C'est la raison pour laquelle nous avons trouvé un accord avec les syndicats. Je veux bien que vous reveniez dessus, mais aujourd'hui, c'est du passé, et je pense qu'il faut avancer vers l'avenir. On est tous avec le même but, qui est un meilleur fonctionnement du service public à des coûts parfois en baisse qui nous sont imposés. Donc il faut trouver des formules innovantes. Il faut respecter les agents. Il faut les faire évoluer aussi, dans leur carrière, dans leur salaire quand on le peut. Nous prendrons une délibération tout à l'heure qui y contribue. Je le redis, votre comparaison n'est pas tout à fait juste.

En ce qui concerne ce que nous mettons en place pour le DGS, en fait c'est ce qui aurait dû toujours être fait à la Ville de Nevers, et ce qui n'a pas été le cas. Mais quand je dis que cela n'a pas été le cas, c'est même en remontant à l'ancien ancien DGS. C'est-à-dire d'être transparent, plutôt que d'être sur une somme globale. D'être transparent quant aux avantages en nature qui sont liés de toute façon à la fonction de Directeur Général des Services. C'est la loi du 28 novembre 1990 qui nous rappelle l'octroi de ces avantages en nature. Et donc pour faire œuvre de transparence, nous avons décidé de passer en Conseil l'attribution d'une voiture de fonction type Peugeot 308, qui lui sera affectée, et qui, par contre, sera fiscalisée, comme si c'était un salaire. Donc il paiera des impôts dessus. Et cela permettra de ne pas tomber dans les travers de faux véhicules de service qui seraient utilisés en tant que véhicule de fonction, ce qui est au détriment de la collectivité et à l'avantage de celui qui en profite, puisque ce n'est pas fiscalisé. Vous voyez que cela a donc plutôt une vertu.

Il y a aussi un logement de fonction qui lui a été attribué. Cela n'a pas toujours été le cas des précédents DGS, qui n'en exprimaient pas forcément l'utilité ou le besoin. Il y aura aussi une fiscalisation sur ce logement. C'est un appartement qui appartient à la Ville. Donc, il ne pèse pas sur les finances de la collectivité. Au contraire, il est même occupé, ce qui est souhaitable, vu le nombre de mètres carrés inoccupés appartenant à cette Ville.

Par ailleurs, vous abordez l'autre délibération, mais nous voterons délibération par délibération, dans laquelle il est proposé des frais de représentation, qui incluent les transports, les repas. Elle vise à contrôler ces dépenses, et à les limiter, plutôt que d'en avoir, je ne dirais pas en permanence, mais qui pourraient parfois excéder la somme attribuée trimestriellement, contre actes et justificatifs.

Je voulais aussi préciser que le contrat, y compris les modalités et les avantages, ont été validés préalablement par la préfecture.

Monsieur Lagrib.

M. Lagrib –

Merci, Monsieur le Maire. Je ne reviendrai pas sur les différentes sommes évoquées. Après 500 000 € de dépenses pour se séparer du précédent DGS, on n'est plus à 5 000 € près.

Je souhaite la bienvenue au nouveau DGS. Je souhaite, dans la suite des propos indiqués précédemment, que la Ville ait des services en marche, et qui puissent se sentir bien dans notre mairie, car, comme l'a rappelé ma collègue, nous avons subi quand même de gros mouvements de grève dernièrement, et un gros mécontentement s'était manifesté. Je souhaite bon courage dans cette tâche à M. Fournié. Peut-être, à l'occasion, pourrait-il nous faire un audit général de l'état des services, ce que nous réclamons depuis très longtemps, pour pouvoir apaiser nos doutes.

Vous indiquez avoir réduit le budget de votre Cabinet. Disons les choses, vous aviez essayé d'embaucher un collaborateur qui était votre maximum en termes de collaborateur. On ne sait pas trop pourquoi il n'est pas venu, ou s'est désengagé. C'est votre affaire. Vous indiquez que vous ne faites pas de favoritisme, mais cela a été fait. Rappelez les choses. Vous avez quand même de nombreux colistiers qui sont à vos côtés au sein de la mairie ou dans d'autres structures. Ne donnez pas des chiffres sur des choses où vous-même n'êtes pas exemplaire.

M. le Maire –

Monsieur Lagrib, franchement, formez-vous à l'informatique plutôt qu'aux cours de donneur de leçons. C'est franchement pénible. Et je ne vous permets pas de m'en donner comme vous le faites.

Les 500 000 € que vous évoquez – puisque vous y revenez, j'y reviens aussi –, cela n'a rien à voir. C'est le choix d'un maire de changer de directeur général. Comme cela a été fait dans de nombreuses collectivités en 2014. Le coût des recours des anciens DGS, qui n'ont pas fait ce que d'autres ont fait, à savoir rechercher du travail, est de 30 000 € et 20 000 € pour l'autre. C'est le coût réel. Les 500 000 € auraient été payés. Parce que ce sont des fonctionnaires, et parce que, tant que l'on n'instaurera pas une règle d'obligation de recherche d'emploi dans les collectivités territoriales, c'est le risque. Et en même temps, je le redis y compris à la population, et j'assume ce choix, si cela n'avait pas été fait, nous n'aurions pas avancé sur nos projets comme cela a été le cas

aujourd'hui, parce que ce sont des postes-clés, parce que ce sont des postes dans lesquels il faut travailler en confiance. En confiance ! Ce que j'ai fait à l'Agglomération. Ce que je ne pouvais pas faire à la Ville de Nevers. Cet argument est bidon, usé, fatigué.

En ce qui concerne « votre collaborateur maximal », oui, j'avais le projet de quelqu'un qui a travaillé avec nous à la prestation. Pour des raisons personnelles, il n'a pas pu. Je ne dirais pas « au maximum », puisqu'il était à temps partiel. Vous vous trompez. Comparez avec l'équipe d'avant, qui prenait des chargés de mission tant qu'elle pouvait, à partir du moment où c'était des connaissances...

Mais, c'est vrai, Monsieur Diot. Au bout d'un moment, je ne vais pas me laisser attaquer en permanence, et ne rien dire.

Je dis simplement qu'il y a des personnes qui m'ont accompagné dans mon équipe, et qui avaient toute vocation, parce qu'elles ont la compétence, à travailler avec nous. Je n'ai donc pas de scrupules à avoir là-dessus. Ce sont des personnes qui ont été recrutées à la compétence. Elles nous ont accompagnés, et c'étaient des personnes de confiance. Dont acte. Ce n'est pas illégal. Si vous faites un recours, vous avez l'habitude de les perdre. Voilà.

M. Suet voulait compléter mes propos.

M. Suet – Cela a simplement été une négociation. Vous intervenez beaucoup sur les frais de représentation. Ils sont, somme toute, modestes. C'est 1 000 € pour trois mois et demi, je le précise. La négociation salariale et le logement allaient ensemble, ainsi que la voiture de fonction. Je dirais même que le DGS n'a pas eu de chance, puisqu'il est tombé sur moi pour la négociation. Nous restons dans la légalité, puisqu'en fait ce sont des avantages en nature. Ils seront sur sa feuille d'impôts.

M. le Maire – Dernière intervention de M. Lagrib, puis nous avancerons avant après-demain.

M. Lagrib – Juste une question technique : il me semble que c'était un CDD, mais je souhaiterais savoir sur quelle durée. Pour quelle raison ne gardons-nous pas M. Fournié en tant que DGS comme tous les autres DGS en l'occurrence ?

M. le Maire – Michel Suet.

M. Suet – La durée du contrat est d'un an renouvelable.

M. le Maire – Application de la loi : un an renouvelable. Monsieur Lagrib, renseignez-vous. Un an renouvelable. Comme les autres. Tout simplement.

Nous votons déjà sur la première délibération concernant le véhicule et le logement de fonction. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? C'est quand même fou : nous voulons être transparents, et vous vous absteniez ! C'est adopté à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstentions : 2

Adoptée à l'unanimité.

2017-159 **Remboursement des frais de représentation du Directeur général des Services**

(Discussion tenue à la délibération précédente)

M. le Maire – Sur la délibération n°159, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité aussi.

Opposition : 0

Abstentions : 2

Adoptée à l'unanimité.

2017-160 **Ratio promus-promouvables : avancement de grades**

M. le Maire – La délibération n°160 concerne le ratio des promus et des promovables pour les avancements de grade.

Je rappelle que la loi du 26 janvier 1984 donne aux autorités territoriales, pour tenir compte des réalités locales et des spécificités propres à chacune d'entre elles, la possibilité de fixer librement le ratio promus-promouvables.

Pour tenir compte des particularités de notre collectivité, et permettre au maire d'avoir les outils de gestion mis à disposition par les textes légaux, il est proposé de lui confier l'ensemble des nominations prévues par la loi.

Ainsi, en fonction des mérites, il pourra nommer, s'il l'estime opportun, les agents qui remplissent les conditions légales pour prétendre à un avancement de grade.

C'est la raison pour laquelle nous proposons le choix d'un ratio promus-promouvables à 100 % pour les agents de catégorie A, B et C.

Y a-t-il des interventions ?

Cela a été validé en comité technique à l'unanimité. L'objet est de permettre, après avis du comité technique, de fixer le taux de promotions qui peut être appliqué à l'effectif des fonctionnaires qui remplissent les conditions pour un avancement de grade. Si on n'adopte pas la solution, pour être concret, on était limité sur certains agents qui étaient promovables. Par exemple, si la loi fixait une promotion à 4, on était limité à 4. Cela permet que 100 % des promus que l'on souhaite promouvoir le soient. Sinon, on est limité par le nombre.

La CAP sera prête en fin d'année, et nous allons la travailler au niveau RH et également en lien avec les syndicats, avec lesquels nos rapports sont bons, contrairement à ce que je peux entendre ici et là. C'est justement une facilité d'avancement pour l'ensemble des agents. Cela ne veut pas dire que l'on ne sera pas limité par notre budget, mais en tout cas on sera moins gêné aux entournures par rapport à certains grades.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité. Merci.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2017-161 **Modification du temps de travail d'un emploi à temps complet**

Adopté à l'unanimité.

2017-162 **Élection de miss Bourgogne 2017 – Centre Expositions de Nevers dimanche 17 septembre 2017 à 15 heures**

M. le Maire - Xavier Morel devait nous parler de Miss Bourgogne. Délibération n° 162. Je passe la parole à Daniel Devoise.

M. Devoise – L'élection de Miss Bourgogne 2017 a eu lieu le dimanche 17 septembre à 15 heures au Centre des Expositions de Nevers pour la première fois. Elles étaient 14 participantes à concourir pour l'écharpe de Miss Bourgogne 2017. Michel Marinelli, Président du Comité Miss Bourgogne, fondé il y a 23 ans, détient à ce jour un beau palmarès avec le sacre de Miss Bourgogne et Miss France pour Marine Lorphelin (en 2013) et de Sonia Roland (en 2000). Marine Lorphelin fut élue également 1^{ère} Dauphine de Miss Monde.

Cette élection est l'occasion pour la Ville de Nevers de bénéficier d'une magnifique vitrine et donc d'exporter l'image de la ville et de ses acteurs au travers des médias, et ainsi de nous faire connaître.

Afin de participer aux frais engagés pour l'organisation de cette manifestation, je vous propose de bien vouloir vous prononcer sur l'attribution d'une subvention de 2 500 €.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2017, opération 309A48, nature 6574. L'avis de la commission 1 a été favorable.

M. le Maire – Wilfrid Séjeau.

M. Séjeau – Merci, Monsieur le Maire. Je ne sais pas ce que vous en pensez, mais dans la rédaction, et même dans la réalité, ce Michel Marinelli, on dirait un éleveur de Charolais. Je trouve cela tout de même assez choquant. J'ai toujours trouvé que ces concours de Miss France, Miss Bourgogne, sont d'un sexisme que je trouve navrant. 2 500 €, ce n'est pas grand-chose ; le problème, c'est ce que ce texte symbolise. Je me souviens d'une discussion que nous avons eue en ce Conseil, lorsque nous avons diminué la subvention pour la sécurité routière, dont nous avons dit que c'était important, mais elle passait de 1 500 à 1 000 €. Que des gens aient envie d'organiser des concours de Miss Bourgogne, de Miss ce que vous voulez, cela les regarde, mais que la collectivité subventionne... Il faudrait alors organiser un concours de Mister Bourgogne, pourquoi pas de Mister Nevers. Cela pourrait être intéressant. Peut-être que, Mesdames, cela vous intéresserait. En tout cas, voilà, en l'état, je trouve cela particulièrement sexiste. Je voterais contre. Même si cela contribue au rayonnement de Nevers, cela ne me semble pas forcément être un argument suffisant.

M. le Maire – Vous voulez vous présenter au concours de Mister Nevers, Monsieur Séjeau ? François Diot.

M. Diot – Je vais aller exactement dans le même sens, et je vais même en remettre une couche, parce que, quand même, il faut oser utiliser des termes comme cela dans une

délibération. En tout cas, cela en dit long sur la conception que l'on peut avoir, même inconsciemment : « *Michel Marinelli, Président du Comité Miss Bourgogne, détient à ce jour un beau palmarès avec le sacre de Miss Bourgogne et Miss France pour Marine Lorphelin (en 2013) et Sonia Roland (en 200). Marine Lorphelin fut élue également 1^{ère} Dauphine de Miss Monde* ». Un beau palmarès ! Effectivement, on parlerait d'un éleveur de chevaux ou d'une inscription au Herd Book Charolais, ce serait pareil ! (*Rires*). Je ne suis pas sûr que cela doive nous faire rire. Quand j'ai montré cela à ma femme, cela ne l'a pas fait rire.

En tout cas, c'est anormal que l'on utilise de tels termes dans une délibération. En tout cas, je refuse de voter cela. Mais c'est en tout cas très révélateur de la nature même de ces concours, qui, de manière générale, véhiculent une image de la femme qui n'est pas celle que l'on est en droit d'attendre d'un pays civilisé, respectueux des femmes et des hommes, et respectueux de chaque être humain.

Et idem quand vous affirmez deux lignes plus loin que « *l'élection de Miss Bourgogne est l'occasion pour la Ville de Nevers de bénéficier d'une magnifique vitrine et d'exporter l'image de la Nièvre* », comme si Miss Bourgogne était un produit d'appel dans un supermarché, ou un produit d'exportation ! Ce n'est pas la conception que nous avons de l'être humain, qui, pour nous, ne se marchandise pas, même si ce genre de manifestations, de plus en plus caricaturales, tendent à tout marchandiser.

Aussi, pour notre part, nous nous opposerons à cette délibération, non pas parce que nous remettons en cause l'élection éventuelle d'une Miss Bourgogne ou d'une Miss France, mais parce que l'on dépasse maintenant les bornes dans la chosification des femmes ou dans le concept « femme-objet ». L'humain n'est pas et ne sera jamais un produit ou une marchandise comme les autres. Je voudrais savoir qui a rédigé cela.

M. le Maire –

Je voudrais un petit peu nuancer vos propos.

M. Diot –

Qui a rédigé cela ?

M. le Maire –

Je ne sais pas qui l'a rédigé. En même temps, il ne faut pas non plus dénaturer ce qui est marqué. Le palmarès, c'est les résultats qu'il a obtenus. Il n'est pas question de marchandiser les femmes ou qui que ce soit. Ce qu'il faut voir, c'est que le concours de Miss Bourgogne n'avait jamais eu lieu dans la Nièvre. Les deux personnes de Nevers qui ont été sur le podium, dont la première, qui peut aussi concourir et peut-être espérer avoir Miss France, cela reste une image de promotion d'un territoire, puisque l'on revendique, et les Villes et les Départements et les Régions, d'avoir une sorte d'ambassadeur, comme cela se fait dans divers domaines. Ce n'est pas l'image du corps de la femme qui est faite, c'est le fait que c'est simplement quelqu'un qui a une reconnaissance de par ce qu'il a pu obtenir comme prix, et qui est avec nous, depuis qu'elle a été élue Miss Nièvre, à un certain nombre d'événements, qui est populaire, appréciée, quoi que vous en pensiez. Après, chacun peut avoir ses goûts différents. Mais encore une fois, pour nous, ce n'est pas une manifestation de la Ville de soutenir la non-liberté de la femme sur ce qu'elle peut incarner ou sur son corps. Je pense qu'il ne faut pas non plus aller jusque-là. Monsieur Lagrib.

M. Lagrib –

Je partage les propos qui ont été dits précédemment. Je rajouterai également : comment peut-on expliquer aujourd'hui à nos associations, qui ont quand même également des retombées nationales ou internationales, à qui on demande de se serrer la ceinture parce que l'on est en restriction budgétaire, que l'on arrive à trouver 2 500 €

pour l'élection de Miss Bourgogne. J'irais même plus loin : comment arrive-t-on à trouver 160 000 € pour une manifestation de jumping international ? C'est un peu compliqué de pouvoir expliquer cela à nos associations, lorsqu'on leur dit qu'il y a une restriction budgétaire. Mais, par contre, on leur dit qu'il faut trouver des budgets pour l'image, alors qu'il y en a beaucoup d'entre elles qui promeuvent l'image de Nevers au-delà même de notre territoire.

M. le Maire –

Je dis simplement que c'est un événement qui se tient pour la première fois de son histoire à Nevers, et que la Ville de Nevers ne peut pas être à côté. D'ailleurs, au concours de Miss France, il y aura un reportage sur Nevers. C'est une façon de promouvoir aussi notre Ville. La personne qui a concouru et qui a été retenue, Melle Soarès, est dans cet esprit de promouvoir sa ville. Il faut le voir aussi pour ce que c'est. Il ne faut pas forcément tirer des conclusions peut-être un peu restrictives. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'être contributeurs de cette manifestation. Comme il y a des jeunes aussi concourent avec un kart à la Coupe du Monde d'Endurance, ce week-end, et qui étaient présents devant le Palais ducal, où nous sommes en soutien.

Effectivement, on pourrait dire que l'on ne soutiendrait plus aucun événement, et qu'on le mettrait sur autre chose. Mais, encore une fois, nous devons gérer intelligemment le budget dont nous disposons, et vous savez que nous avons aussi une image du territoire à redonner. Donc, tout est lié, et cette image du territoire à redonner, si on ne fait que de l'entre-soi, nous ne nous développerons pas, nous n'attirerons pas de nouveaux habitants, voire nous continuerons d'en perdre. Donc, il faut essayer d'avoir une réflexion coordonnée, et construire les choses. Cela passe aussi aujourd'hui par de l'événement. Il faut essayer de l'équilibrer, dans notre budget, et que cela ne soit pas « tout événement ». En même temps c'est comme cela que les choses fonctionnent, et c'est comme cela que les gens pourront avoir un regard un peu plus positif de Nevers, et, pourquoi pas, être attiré et y venir. En ce moment, il y a une campagne de publicité sur Nevers dans les métros à Paris. On peut aimer le graphisme ou pas, mais cela a le mérite de parler de Nevers. Je pense qu'encore une fois, ce genre d'événement ne peut être que positif à un coût quand même raisonnable par rapport au budget de notre Ville.

Nous votons. Qui vote contre ? Cinq. Qui s'abstient ? C'est adopté à la majorité.

Oppositions : 5

Abstention : 1

Adopté à la majorité.

2017-163

Convention de partenariat Festival du Chocolat

Adopté à la majorité.

2017-164

Mandat spécial – déplacement à Tel-Aviv Israël

M. le Maire –

Nous enchainons avec la délibération n° 164, qui concerne le déplacement à Tel-Aviv, dans le cadre de la délégation. Je vais passer la parole à Chrystel Pitoun pour la présenter.

Mme Pitoun – Le Président de Nevers Agglomération et maire de Nevers, Denis Thuriot, le vice-président de Nevers Agglomération, Alain Bourcier, et le chargé de mission Innovations numériques, Jérémy Nestel, participeront au Digital Life Design (DLD) du Tel-Aviv Innovation Festival 2017, l'événement incontournable de la high-tech, du 3 au 7 septembre 2017 pour le compte de Nevers Agglomération.

Le maire de Nevers a souhaité m'associer en tant que conseillère municipale déléguée aux jumelages à ce déplacement, afin de prendre contact avec la mairie de Tel-Aviv en vue d'un éventuel jumelage entre les deux villes.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L 2123- 18 relatif aux mandats spéciaux donnés aux élus se rendant à l'étranger,

Je vous demande de bien vouloir donner votre accord pour le déplacement de Mme Chrystel Pitoun, à Tel-Aviv (Israël) pendant la période du 3 au 7 septembre 2017.

À titre indicatif, la dépense correspondant, au transfert et à l'hébergement est évaluée à 2 335 € TTC. Les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2017 chapitre 67 opération 463 nature 6714. La commission n°1 a réservé un avis favorable le 18 septembre 2017.

M. le Maire – Madame Frémont.

Mme Frémont – Monsieur le Maire, j'avais noté, sur toutes les délégations des adjoints, que c'était Guillaume Maillard qui est adjoint aux nouvelles technologies. Je voudrais savoir pourquoi il n'est pas inclus dans tous ces échanges avec Israël.

L'autre jour en commission, vous avez parlé d'un jumelage entre Nevers et Tel-Aviv. Mais Nevers a 35 000 habitants, et Tel-Aviv en a 480 000. Cela ne me paraît pas très adapté.

Tout à l'heure, Mme Chrystel Pitoun a dit qu'elle avait fait déjà quatre déplacements depuis qu'elle était là. Je vois que M. Frémont a été agréablement remplacé.

M. le Maire – Merci, Madame Frémont, de cette remarque. Plus sérieusement, je n'ai jamais évoqué un jumelage avec Tel-Aviv ; ce ne devait pas être moi à la réunion. Il est projeté éventuellement un jumelage avec l'incubateur numérique.

Sur les délégations, il est tout à fait possible à Guillaume Maillard de nous accompagner l'an prochain au DLD. C'est même proposé, puisque nous envisageons de mettre un stand de l'Agglomération. Il y a de plus en plus de territoires présents là-bas. Nous avons, modestement, mais malgré tout, une certaine avance, et un réseau. C'est ce qui sera proposé également à l'Agglomération, qui pilote cela. Nous essayons de changer les élus qui peuvent nous accompagner.

Chrystel Pitoun y est allée aussi, en accord avec Philippe Cordier, sur l'aspect santé, puisqu'elle va nous présenter un petit résumé des objectifs qui lui étaient fixés. Et elle avait trois personnes de sa connaissance qu'elle a pu nous présenter sur une orientation de retour économique. Voilà les raisons pour lesquelles aussi Chrystel Pitoun est venue cette année. Nous essaierons de changer les élus à chaque fois en fonction des centres d'intérêt.

Je rappelle que Nevers est jumelée avec Minsk, qui ne doit faire que 3 millions d'habitants ! Et Taizhou qui ne fait que 6 millions d'habitants. Tel-Aviv est un village !
Monsieur Lagrib.

M. Lagrib – D'un point de vue plutôt budgétaire, cela fait de nombreux déplacements pour des retours pour l'instant que l'on ne connaît pas. Je dirais cela comme cela. Je m'abstiendrai donc sur cette délibération.

Je remarquerais qu'il est indiqué « participeront », alors qu'ils ont déjà participé, sauf si je ne connais pas ma grammaire.

Vous parlez de santé, mais alors il faudra modifier la délibération, car vous parlez d'un éventuel jumelage entre deux villes, et non entre l'Inkub et autres.

Vous nous dites que vous avez pensé à M. Maillard. Merci pour M. Maillard, Adjoint aux Nouvelles technologies d'avoir pensé à lui pour les prochaines années, sachant que vous avez mis dans vos objectifs le numérique, les nouvelles technologies en priorité. Apparemment, elles sont après le jumelage. Et un adjoint qui est à vos côtés depuis un certain temps n'a fait aucun voyage avec vous.

M. le Maire – Qu'essayez-vous de faire, Monsieur Lagrib ? D'essayer de mettre la zizanie entre nous ? C'est gros comme une montagne.

M. Lagrib – Laissez-moi terminer.

M. le Maire – M. Maillard sera associé...

M. Lagrib – Laissez-moi terminer. Laissez-le parler. Laissez-moi terminer.

M. le Maire – C'est fatigant, et cela fatigue mes collègues.

M. Lagrib – Moi aussi, vous me fatiguez, quand vous me coupez la parole. Donc, s'il vous plaît, laissez-moi terminer.

M. le Maire – Je vous prie d'avoir un peu de respect, si ce n'est pas à ma personne, du moins à ma fonction, parce qu'il y a des limites. Je veux bien être gentil, mais il y a des limites, Monsieur Lagrib.

M. Lagrib – Respectez vos conseillers ...

M. le Maire – Il y a des limites. Il y a des limites que vous avez atteintes. Alors, si vous voulez jouer le petit jeu de « je fais le Conseil municipal le plus long », de toute façon nous allons battre le record, et en grande partie grâce à vous, mais si c'est pour pourrir à chaque débat, parce que vous êtes désagréable avec les élus, il y a des limites. Vous intervenez autant de fois que vous voulez à condition que vous respectiez ma fonction et que vous respectiez vos collègues. Je n'ai pas de conseils à recevoir de vous. Cela s'arrête là.

Ensuite, je vous rappelle que le numérique est porté par l'Agglomération, suite à la prise de compétence Usages numériques, et que, de toute façon, Guillaume Maillard étant élu communautaire, il a tout à fait sa place aux prochains DLD. Donc, nous essayons

aussi de partager entre les élus qui sont concernés par cette thématique, et il n'y a pas que les élus de Nevers. Madame Frémont.

Mme Frémont – Est-ce que nous pourrions avoir un compte rendu quand il y a des déplacements ? Le seul que nous ayons eu, c'est l'Italie, avec Daniel Devoise.

M. le Maire – C'est ce que Chrystel Pïtoun va essayer de faire dans quelques minutes. François Diot.

M. Diot – Les échanges entre votre liste et vos anciens colistiers sont quand même envahissants.

M. le Maire – Je suis d'accord avec vous.

M. Diot – Envahissants !

M. le Maire – Je partage !

M. Diot – Vous avancez visiblement dans la voie d'une intensification des relations entre Nevers Agglomération, la Ville de Nevers, et Israël, puisque c'est maintenant le troisième voyage que vous faites en Israël, notamment dans le cadre du développement du numérique. Pas uniquement en Israël d'ailleurs, puisque l'on apprend dans la presse locale que vous envisagez de vous déplacer en Chine, en Irlande, et même, d'après ce que j'ai lu, à Las Vegas. Dans les pas de M. Macron, j'imagine ! J'imagine qu'en tout cas vous ne confierez pas l'organisation du voyage à Mme Pénicaud, et à Business France. Rassurez-nous !

Blague à part, pas de problème là-dessus : le développement du numérique, le rapprochement avec Israël... Même si on peut quand même avoir un doute sur l'efficacité de ce genre de déplacements pour le territoire de Nevers, et du choix quasi exclusif qui se porte sur le développement du numérique pour l'avenir de Nevers et de son agglomération.

Parce que je doute quand même que Nevers devienne la plaque tournante mondiale du numérique. Je n'exprime pas un désaccord *a priori*. J'exprime simplement un doute sur le fait que l'on fasse du numérique l'*Alpha* et l'*Omega* de tout l'avenir de notre territoire, et je pense donc qu'il faut quand même garder un peu de mesure dans nos ambitions. Je sais, je suis « quelqu'un du passé », qui n'aurait pas d'ambition pour Nevers, etc. Je dis simplement que le soleil ne tourne pas autour de Nevers, et que la planète numérique n'attend pas Nevers. Que l'on fasse des efforts là-dessus ; pourquoi pas ? Ceci dit, ne mettons pas tout là-dessus, parce que je ne sais pas si vous êtes au courant que, pour Selni, les salaires sont assurés pour ce mois-ci, mais, le mois prochain, c'est les assurances. Ils ont encore du boulot peut-être cette semaine, mais la semaine prochaine, rien ! Donc, je pense que les 80 emplois de Selni sont infiniment plus importants à aborder dans le Conseil municipal. On n'avait déjà pas parlé de Philips ici ; il avait fallu qu'on l'amène sur une motion. On ne parlera pas non plus de Selni. Je pense que nos industries locales méritent davantage d'attention de la part de l'équipe municipale. C'est un vrai sujet, Selni. Il faudrait que l'on en parle. C'est quand même la Thomson. Mais là n'est pas le sujet de notre intervention.

Vous nous informez dans cette délibération que vous réfléchissez à un jumelage de la Ville de Nevers avec Tel-Aviv. C'est ce qui est noté.

- M. le Maire – C'est une erreur. Effectivement, je viens de la revoir. Il n'a jamais été question de jumelage avec Tel-Aviv ; il est éventuellement projeté de jumeler l'Incubateur numérique avec un autre. La rédaction comporte une erreur matérielle, dont vous voudrez bien nous excuser. Donc, ne discutons pas là-dessus ; il n'y a pas de jumelage. Il y a déjà 11 jumelages au niveau de la Ville de Nevers. Je pense que, s'il peut y avoir des liens avec d'autres Villes, cela peut être thématique, sans partir sur un jumelage.
- M. Diot – Bien. J'avais compris que le déplacement de Mme Pitoun était en lien avec cela, puisqu'elle est en charge des jumelages.
- M. le Maire – Elle est aussi à l'international.
- M. Diot – D'accord. Dans ces conditions...
- J'allais vous proposer, moi, pourquoi pas un jumelage avec Tel-Aviv, mais dans ce cas, un jumelage en même temps avec Gaza, puisque nous sommes pour une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens, et que, dans ces conditions-là, je pense qu'il faut donner un signe fort, politique, qu'à la fois le peuple israélien est un peuple frère, mais que le peuple palestinien a aussi besoin du soutien des élus de Nevers face à un gouvernement d'extrême droite – il faut dire les termes tels qu'ils sont, de Benyamin Netanyahu à Avigdor Liberman, etc. – qui bafoue en permanence les résolutions de l'ONU et est en train d'enterrer durablement tout espoir de paix tant qu'un État palestinien ne pourra pas voir le jour.
- Donc, pas de problème pour un rapprochement. Ceci dit, soyez aussi équitables. J'ai lu dans la presse locale que, par souci d'ouverture, vous êtes allé à Bethléem ; je pense que le peuple palestinien a besoin de soutien, mais pas d'ouverture. Il a besoin en tout cas d'être considéré comme un peuple égal au peuple israélien. Je pense qu'il y a beaucoup de pacifistes en Israël, qui mènent un combat difficile, mais qui verraient d'un bon œil aussi que des Villes comme la nôtre engagent des relations avec certaines Villes israéliennes, mais, en même temps, avec des Villes palestiniennes.
- M. le Maire – Je vais donner la parole à Philippe Cordier. Après, Chrystel Pitoun interviendra, puisqu'elle livrera un compte rendu, et c'est bien normal que nous le fassions.
- Nous nous sommes rendus en Palestine. Non pas que nous ne voulions pas y aller avant, mais c'est compliqué ; cela s'organise, un voyage en Palestine, ce n'est pas si simple que cela. Là, nous l'avions anticipé.
- Je n'ai pas en tête les propos du *Journal du Centre*. Nous souhaitons marquer notre esprit d'ouverture, effectivement, avec tout le monde. Nous ne sommes pas plus orientés « Israéliens » que « Palestiniens ». Nous avons des relations avec l'ensemble des peuples ; je parle des peuples. Avec les gouvernements, cela peut se discuter. Mais avec les peuples.
- Donc, nous sommes allés en Palestine. Chrystel Pitoun va en parler dans quelques instants. C'était justement en lien aussi avec la délégation de Philippe Cordier.
- M. Cordier – Je voulais vous parler de la santé. Chrystel Pitoun est allée en Israël pas que pour le numérique, mais également pour la santé, où elle a pris contact avec une ONG française, qui s'appelle Cœur pour la Paix.

On parlait des relations entre Israël et la Palestine. Ici, nous sommes dans le vif du sujet, puisque ce sont des chirurgiens israéliens et palestiniens de la bande de Gaza et de Cisjordanie qui opèrent des enfants qui sont atteints de malformations cardiaques qui sont congénitales. C'est une ONG qui est française, qui a des liens avec l'hôpital Hadassah à Jérusalem, en relation étroite avec un chirurgien qui s'appelle le professeur Rein. Il opère ces enfants gratuitement. En effet, la moitié de l'opération est payée par l'hôpital de Jérusalem, et l'autre par l'ONG française Cœur pour la Paix.

Elle a comme devise « la vie d'un enfant est l'avenir ». Il faut savoir que ce sont à peu près 700 enfants palestiniens qui ont été opérés gratuitement dans cet hôpital. Pendant que les bombes pleuvent, vous voyez qu'il y a quand même à côté une coopération médico-chirurgicale entre la Palestine et Israël, quand même.

L'ONG a cinq principes :

- le dépistage : elle a formé des médecins palestiniens pour découvrir assez tôt ces malformations cardiaques congénitales
- l'équipe chirurgicale est une équipe mixte, israélienne et palestinienne,
- il y a de l'enseignement, également
- une prophylaxie, c'est-à-dire que l'on essaie d'informer les familles pour qu'il n'y ait plus de mariages endogamiques, qui favorise ces malformations
- il y a des interactions, c'est-à-dire du développement des contacts avec des médecins qui sont des médecins généralistes, cardio, pédiatres, et également. Et il y a des partenariats avec des hôpitaux français, comme l'hôpital Necker Enfants malades à Paris, et l'hôpital Marie Lannelongue.

C'est une ONG qui a été fondée par un médecin français, qui était généraliste à Garches-lès-Gonnesse. Il a arrêté son métier, et il est allé en Israël pour fonder un centre de lutte contre la délinquance. Il a ensuite rencontré le Professeur Rein, et a fondé, en 2005, cette organisation ONG qui est française.

Le voyage de Chrystel Pitoun a été important pour tisser des liens avec ce milieu chirurgical. Nous aurons sûrement des échanges d'internes qui pourraient éventuellement faire une formation de cardiologie assez poussée peut-être dans cet hôpital-là. Cela dépend plutôt de l'Université de Dijon.

Pour relier le numérique et la technologie à la chirurgie cardiaque, sachez que maintenant, on opère en 3D, qu'il y a utilisation d'hologrammes, etc. Il peut aussi y avoir là une relation entre le numérique et la santé.

Une troisième chose, nous reviendrons à Bethléem. Il y aura des crèches qui seront vendues au Marché de Noël, qui seront fabriquées à Bethléem pour aider cette ONG. C'est aussi cela les voyages pour se rendre dans des villes qui ne sont pas jumelées, mais où les échanges sont intéressants sur certains points de vue.

M. le Maire –

Merci. Je vais passer la parole à Chrystel Pitoun, qui, en quelques mots, va ajouter effectivement le projet de partenariat avec l'Alliance Française à Bethléem, et comme l'a rappelé Philippe Cordier, ce voyage n'était pas uniquement orienté sur le numérique. Je reviendrais rapidement après sur quelques enjeux quand même. Mais il était aussi sur l'humanitaire, sur la santé, sur les partenariats à faire aussi avec la Palestine. Chrystel Pitoun.

Mme Pitoun –

Merci, Monsieur le Maire. Nous avons fait une rencontre positive avec Muriel Haim et le professeur Rein, qui ont fondé cette ONG, « Un cœur pour la Paix », en 2005. Le but de cette association est d'opérer les enfants palestiniens atteints de malformation cardiaque, et de former des médecins et des chirurgiens palestiniens en médecine et en chirurgie cardiopédiatrique. On forme ainsi en même temps des médecins israéliens et des médecins palestiniens, et surtout les médecins palestiniens afin de les rendre autonomes par rapport à leur pays, par rapport aux enfants, pour qu'ils puissent dépister les malformations, puis les opérer, et les suivre en post-opération. C'est très important. Sachant que toute cette formation se passe vraiment en très bons termes. Tout se passe vraiment très bien. Les familles palestiniennes viennent vivre avec les familles israéliennes. Il n'y a vraiment aucun souci. Nous avons rencontré Muriel Haim qui est vraiment une femme formidable.

Ils nous proposent d'envoyer des internes de notre hôpital faire des stages, les former en médecine, en chirurgie cardiopédiatrique, en génétique ou dans d'autres services. Ils ont invité les cardiologues de l'hôpital de Nevers le 16 et 17 novembre prochain à Arcachon aux rencontres francophones multidisciplinaires des cardiopathies congénitales. En discutant, nous nous sommes proposé d'essayer de trouver des fonds pour participer à l'intervention d'un enfant palestinien, sachant que le coût de l'intervention est de 18 000 €, dont la moitié prise en charge par l'hôpital Hadassah de Jérusalem, et les 9 000 € restants sont à la charge de l'association « Un cœur pour la Paix ». Je suis en train de prendre des rendez-vous et de voir comment réunir cette somme. J'ai rendez-vous avec le Directeur de l'hôpital et le Président de l'ARS pour voir pour les stages des futurs internes.

À la suite de cela, nous sommes allés aussi en Palestine, à Bethléem, où nous avons rencontré le Président et la Directrice de l'Alliance Française. Nous avons discuté. Ils reçoivent des adultes, ils reçoivent des enfants, pour apprendre le français. Nous avons proposé de mettre en place des échanges entre les enfants de différentes écoles de Nevers et les enfants de l'Alliance Française qui apprennent le français. Nous nous sommes proposé de trouver des volontaires bénévoles aussi, pour améliorer la langue française des enseignants de l'Alliance. Nous avons aussi proposé de les aider en vendant au Marché de Noël des crèches qui sont fabriquées en olivier à Bethléem. M. Bourcier a proposé d'envoyer des kits de robotique. Pour tout cela, j'ai déjà des rendez-vous avec des écoles. Que ce soit des écoles privées ou des écoles publiques.

M. le Maire –

Merci. Juste pour compléter par rapport à ce que disait François Diot tout à l'heure, ces voyages permettent de positionner Nevers à l'international. Aujourd'hui, dans un monde comme le nôtre, de communication, on ne peut pas se contenter de réfléchir sur un périmètre de département ou de région ou national, et *a fortiori* sur le numérique. Je pense que vous avez compris que l'on peut élargir, et que beaucoup de choses sont liées. Sur l'Alliance Française, par exemple, car ils ont besoin d'avoir des cours de français pour leurs propres formateurs, que ce soit des professeurs de l'ESPE qui les donnent. Cela peut être intéressant aussi, en termes éducatifs, en termes de positionnement par rapport au fait que nous sommes territoire UNESCO, etc.

Et puis, sur le numérique, nous ne mettons pas tout sur le numérique. Nous sommes loin de le faire. Nous n'avons aucune personne ressource spécialisée. C'est pour cela que j'ai proposé un poste de Directeur de l'Innovation et de l'Enseignement supérieur samedi. C'est important si nous voulons être bons dans ce domaine. Je rappelle juste que les enjeux numériques aujourd'hui sont dans tout : dans le télétravail et dans la

mobilité. Nos déplacements ont des objectifs très précis et des retours sur objectifs aussi attendus, que nous présentons et que nous annonçons, et des perspectives d'implantation d'entreprises ici à Nevers ou de partenariat. Comme nous étions en plus avec deux ministres, celui de l'économie, Bruno Le Maire, et Mounir Mahjoubi sur le numérique, nous avons pu échanger en direct avec eux et avoir des accords de principe sur des soutiens de projets et de futurs rendez-vous.

L'idée, c'est de positionner Nevers raisonnablement sur un angle international. Aujourd'hui, la concurrence dans le numérique est mondiale. C'est la raison pour laquelle nous projetons effectivement d'aller à Las Vegas au CES, où nous proposons à Guillaume Maillard de venir, compte tenu de sa connaissance des États-Unis, et également en Chine et en Irlande, car c'est la récurrence qui fonctionne. La première fois que l'on nous a vus au DLD il y a un an, on demandait ce que Nevers faisait là, et nous avons quand même ramené des choses. Je pense à *l'e-tree*, auquel on pense rapidement. Cela nous positionne. Mais c'est en emblème. Le but, c'est d'aller chercher l'économie, les partenariats, etc. C'est la récurrence qui fait les choses, et aujourd'hui, le fait d'être présent, le fait de s'affirmer permet de dire que l'on a un réseau. L'entrepreneur qui nous a accompagnés s'exprimera samedi matin à l'Agglomération et dira les contacts que cela lui a donnés. Le fait d'avoir sympathisé avec l'inventeur des drones, et qui nous accompagne sur un projet de drones, fait qu'il travaille bénévolement pour nous.

Nevers, donc, modestement, commence à être reconnue. On m'a fait faire une télévision là-bas, équivalente à une télévision nationale en France. Je le dis modestement parce que nous avons encore beaucoup à construire. Mais en même temps, je le dis à François Diot, cela ne veut pas dire que l'on oublie les autres types d'économies. Il y a des économies qui sont en déclin, et l'on pourrait essayer de les aider, mais il y a aussi des économies nouvelles, et si nous ne sommes pas dessus pour notre territoire, une fois de plus nous verrons le train passer.

Nous avons eu la chance de nous positionner rapidement sur le numérique ; ce ne sont pas tous les territoires encore, même si l'on sent que cela s'accélère. Il y avait plus de territoires français cette année aux DLD qu'avant, et si nous allons au CES, nous retrouverons certaines personnes aussi que nous avons vues au DLD. C'est cette récurrence qui fait des liens de confiance et des partenariats. Des partenariats notamment autour des implantations sur les nouvelles mobilités par induction. Je dis cela parce qu'aujourd'hui il est considéré que la plupart des métiers à venir seront des métiers qui passeront par le numérique. C'est aussi l'ambition de l'Agglomération de se positionner et d'accentuer l'enseignement supérieur, et nous avons rendez-vous, avec une délégation du ministère de l'Enseignement supérieur, vendredi après-midi, sur de nouvelles filières, y compris en numérique, mais pas qu'en numérique : l'IUT, la PACES, etc., pourquoi une école de la fibre optique. Il n'y a pas d'école de la fibre optique en France. Pourquoi ne pas en positionner une à Nevers ? Les opérateurs en ont besoin, et ils forment en interne. Cela peut être cela. Ces déplacements nous permettent aussi de travailler sur la santé, sur les échanges humanitaires, éducatifs, la langue, le numérique, l'économie numérique, les nouveaux métiers. Si on est capable à Nevers de proposer des formations nouvelles, voire qui n'existent pas encore en France, cela ne fera pas tout, mais cela fera un peu plus que le reste additionné.

C'est la raison pour laquelle ce ne sont pas des voyages d'agrément. Ce sont des voyages de travail. Nous affichons des ambitions. Chacun des membres de la délégation revient faire le point et donne un suivi à tout cela. Suite au dernier voyage au

mois de mai, Catherine Trautmann souhaite mettre en place une cellule Innovation économique avec nous en tant que première vice-présidente de la métropole de Strasbourg. Cela n'est pas rien ; cela veut dire que nous avons une certaine crédibilité. Quand nous avons organisé la course des drones, cela a été aussi un événement majeur, et il y en a d'autres à venir. Donc, ce n'est pas tout numérique, mais en même temps la plupart des métiers de demain seront numériques ou seront concernés par le numérique. Il faut donc le faire raisonnablement, et cela peut être une porte supplémentaire pour Nevers de retrouver des voies nouvelles, et d'attirer des jeunes, en gardant d'autres ; cela est un enjeu pour nous aussi. C'est pour cela que c'est bien au-delà de simples voyages d'échanges. Aujourd'hui, nous sommes vraiment dans l'instauration de partenariats. Les partenariats, cela se fait sur la confiance. Cela se fait sur la récurrence. Cela se fait sur la revoyure. Il y a des gens que nous allons revoir à Paris. Il y a des échanges très faciles à l'étranger que l'on met des mois à obtenir à Paris, et qui débloquent tout. C'est le cas pour nous en Israël, en Palestine et avec d'autres pays, et d'autres jumelages, car nous travaillons aussi avec eux sur l'économie.

Pourquoi plaçons-nous le sujet à l'ordre du jour de ce Conseil ? Le déplacement est calé depuis le dernier Conseil. C'est pour cela que nous le passons rétroactivement. Madame Beltier.

Mme Beltier – Juste une petite remarque. On vient d'apprendre le côté vraiment humanitaire de ce déplacement par M. Cordier et par Mme Pitoun. C'est dommage que l'on ne parle dans la délibération que du numérique. Mettre également le côté humanitaire aurait été également opportun.

M. le Maire – C'est une belle suggestion, Madame Beltier. Nous allons parfaire la rédaction des délibérations. Il faut que les élus aussi y contribuent. C'est vrai que ce voyage a pris cette ampleur-là au fur et à mesure des propositions. Muriel Haim, qui préside « Un cœur pour la Paix » est connue nationally. Elle a eu l'occasion de faire des télévisions. Il y aura un petit sujet qui passera en début de Conseil communautaire pour les élus de l'Agglomération. Monsieur Lagrib.

M. Lagrib – Juste une proposition. On parle de voyage. À côté de chez nous, il existe la French Tech, qui a été récompensée le 25 septembre à Matignon par le Premier ministre Édouard Philippe, pour féliciter des fondateurs d'entreprises en hyper croissance. Je pense que c'est un créneau intéressant pour nous. Nous avons des start-ups qui sont à proximité de chez nous, avec qui nous pouvons également prendre contact, et créer des liens avec celles-ci.

Si vous me le permettez, je vais répondre à mon collègue François Diot. J'entends que les échanges que je peux avoir avec M. le Maire puissent être « envahissants », comme vous l'avez indiqué, mais nous n'avons pas un passé aussi long.

Nous sommes à l'écoute de tous les élus. Si nous sommes là, comme beaucoup, juste pour nous éteindre et écouter sans intervenir, cela n'est pas notre rôle. Nous sommes patients pour pouvoir écouter les différents échanges entre nous. Entre « nous avons fait », « c'était mieux avant », « on faisait mieux », certes, on fait de la politique, de la récupération en disant que nous étions un groupe hétéroclite, que cela ne pouvait pas fonctionner. On le connaît, ce message-là. Je l'ai bien entendu. J'en ai pris acte, et j'ai agi en conséquence. J'entends que c'est envahissant, mais nous faisons avec ce que nous avons. Je tenais à le rappeler. Après, si c'est envahissant, je le comprends,

comme la majorité d'entre nous. Nous n'avons pas d'autres façons de pouvoir le faire à ce jour. Je vous demanderais de le comprendre, comme nous comprenons vos différents échanges à propos du passé et ce qui est fait maintenant.

M. le Maire – Sur ce mandat spécial, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Une abstention. C'est adopté à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 1

Adopté à l'unanimité.

2017-165 **Remboursement de frais de stationnement suite aux travaux rue Saint-Martin**

Adopté à l'unanimité.

2017-166 **Cession de biens immobiliers et fonciers**

Adopté à l'unanimité.

2017-167 **Vente d'un terrain rue des Renardats à Nevers**

Adopté à l'unanimité.

2017-168 **Vente d'un terrain 20 rue Albert Camus**

Adopté à l'unanimité.

2017-169 **Vente de locaux dans la galerie commerciale rue de Rémigny à Nevers**

Adopté à l'unanimité.

2017-170 **Adhésion à l'association des riverains de la Nièvre de Nevers et Coulanges les Nevers**

Adopté à l'unanimité.

2017-171 **Taxe sur les friches commerciales**

M. le Maire – Je passe la parole à Guillaume Maillard, pour évoquer, pour la seconde fois, la taxe sur les friches commerciales.

M. Maillard – Merci, Monsieur le Maire. À défaut de numérique, je vais parler de la taxe sur les friches commerciales.

Vu l'article 1530 du Code général des impôts qui permet aux communes d'instituer une taxe annuelle sur les friches commerciales situées sur leur territoire,

Vu la délibération du 20 septembre 2016 instituant la taxe annuelle sur les friches commerciales sur le territoire de la commune de Nevers,

Vu la délibération du 20 septembre 2016 fixant les taux applicables sur le territoire de la commune de Nevers de la taxe annuelle sur les friches commerciales,

Je vous propose de communiquer à l'administration des impôts, la liste suivante des adresses des biens susceptibles d'être concernés par la taxe 2018 :

- 1 rue de Rémigny
- 19 rue des Boucheries
- 6 rue de la Pelleterie
- 72 rue François Mitterrand
- 41 avenue Colbert.

Le projet de délibération a reçu un avis favorable de la commission 1.

- M. le Maire – Il s'agit de la seconde liste, car nous avons présenté une première liste à l'administration fiscale l'an passé. Je rappelle que les critères portent sur des locaux inoccupés depuis un certain temps, qui sont soit non entretenus et donc ni hors d'eau ni hors d'air, et donc pas dans un état pour être loué, soit avec des tarifs particulièrement exorbitants par rapport aux prix du marché de Nevers. Yolande Frémont.
- Mme Frémont – Monsieur le Maire, pour le 1 rue de Rémigny, en plus du projet du bar qui a racheté une autre partie, je croyais qu'il y avait un autre projet. J'ai entendu cela dans Nevers. Un autre projet pour cet endroit-là.
- M. le Maire – Il y a un autre projet, mais ce n'est pas tous les locaux du n°1, puisque c'est la galerie.
- Mme Frémont – Si, tout le reste des locaux, je crois.
- M. le Maire – Ce que nous proposons à la surtaxe n'est pas tout le 1 rue de Rémigny, puisque c'est là qu'est située la galerie marchande. C'est une fraction des locaux dans cette galerie. Si c'est loué, je rappelle qu'il y a une règle qui permet au propriétaire concerné de solliciter son exonération s'il justifie qu'il n'a pas loué pour des raisons indépendantes de sa volonté, ou alors qu'il a loué. Évidemment, s'il a loué, cela devient caduc. Guillaume Maillard.
- M. Maillard – Je pense que Yolande Frémont fait allusion à un projet qui est en réflexion à la galerie de Rémigny. J'ai eu un échange téléphonique cet après-midi à ce sujet. Comme le dit Monsieur le Maire, effectivement, s'il y a un projet qui se développe, il faut se rapprocher de l'administration fiscale, qui prendra les mesures adéquates derrière. Mais il y a effectivement quelqu'un qui porte un projet sur ce site.
- M. le Maire – Wilfrid Séjeau.
- M. Séjeau – Merci, Monsieur le Maire. Si je comprends bien, cette liste s'ajoute à la liste pour laquelle nous avons déjà délibéré l'année dernière ?
- M. le Maire – Oui, cela s'ajoute, puisque la liste est fournie à l'administration fiscale. C'est une surtaxe maximale que nous avons votée, c'est-à-dire 20 %, 30 %, 40 %. Cela monte.

C'est-à-dire 20 % la première année ; 30 % la deuxième ; 40 % la troisième année. Sauf si un des locaux a obtenu l'exonération, ou alors a trouvé preneur.

J'ai vu que sur notre liste précédente il y avait eu un programme, notamment rue du 14 juillet, et il y avait eu deux preneurs. J'imagine que c'est sans doute un peu lié. Et il y avait eu un effort sur le prix.

C'est une nouvelle liste qui s'ajoute.

M. Séjeau – C'était la suite de ma question. Il serait intéressant, quand on prend ce type de délibération, effectivement, d'avoir un bilan de celles votées l'année précédente. Vous avez en partie répondu, mais il est intéressant de savoir si cela a eu des effets, et lesquels.

M. le Maire – Je suis complètement d'accord. Il faut que l'on puisse vous le présenter lors du prochain Conseil, puisque cela nous intéressera tous de voir les retours de ces décisions, un peu contraignantes, mais nous avons laissé deux ans dans l'incitation, et il a fallu passer à un peu autre chose.

J'ai oublié de dire à M. Lagrib tout à l'heure que nous étions en train, justement, de rentrer dans le label French Tech, et avec des échanges notamment avec la Ville d'Orléans. D'ailleurs, il y a une onzième entreprise qui va s'installer à l'Inkub, et d'autres sont en attente.

Sur les friches commerciales, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? C'est voté à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire – Guillaume Maillard indique que les liens sont aussi à visée d'échanges avec Magny-Cours, puisqu'ils portent aussi sur la mobilité et d'éventuelles implantations sur le pôle technologique de Magny-Cours, qui, à terme, fera partie de l'Agglomération. Mais peu importe, Nevers s'y investit fortement. Il y a aussi cet objectif de renforcer et de conforter et le pôle et éventuellement des activités sur Magny-Cours.

2017- 172

Prix Stars et Métiers

Adopté à l'unanimité.

2017-173

Convention de maîtrise d'ouvrage délégué – transfert temporaire pour une maîtrise d'ouvrage unique – avenant

Adopté à l'unanimité.

2017-174

Participation de la confrérie des amateurs de chocolat de la Nièvre aux animations de Nevers en Fête 2017 et de la chasse aux œufs 2018

M. le Maire – La délibération 174 est rapportée par Daniel Devoise. Il s'agit d'annoncer un aspect festif de fin d'année.

M. Devoise – La confrérie des amateurs de chocolat de la Nièvre organise depuis près de 20 ans un Festival du chocolat. Ce festival vise deux objectifs :

- la promotion du patrimoine culinaire, en permettant au grand public de découvrir le métier de chocolatier artisanal, et la fabrication traditionnelle du chocolat.

- le soutien d'une association œuvrant dans le domaine de la recherche médicale et de l'aide aux malades, par le biais de la vente de chocolat, le produit de cette vente étant réservé à l'association retenue, déduction faite des coûts de matières premières.

Par ses dimensions d'accès au patrimoine pour tous et de solidarité, le Festival du Chocolat s'inscrit dans le cadre des actions de territoire UNESCO Nevers Agglomération.

De façon plus pérenne, la Confrérie s'engage aux côtés de la Ville de Nevers afin de promouvoir le savoir-faire et les produits auprès de la population au travers de la participation à deux événements : le lancement des illuminations de Noël, et la chasse aux œufs de Pâques. La proposition de convention annexée à la délibération fixe les modalités de ce partenariat.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2017, opération 309 A 24, nature 60623, pour Nevers en Fête ; et pour la chasse aux œufs 2018, les crédits correspondants seront inscrits au budget 2018 opération 309 A 47 nature 60623.

Je vous demande de bien vouloir approuver la convention ci-jointe, et de m'autoriser à la signer.

La proposition de délibération a reçu un avis favorable de la commission n°1.

M. le Maire – Nous permettons à la Confrérie d'avoir un Salon du Chocolat. Elle nous fait le retour par la distribution de chocolats pendant Nevers en Fête, et nous aide pour la distribution de la chasse aux œufs. Nous allons la réitérer. Elle a eu lieu pour la première fois l'an passé et elle a eu beaucoup de succès.

Avez-vous des questions ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2017-175

U.F.R. de Droit, Unité de Formation et de Recherche

Adopté à l'unanimité.

2017-176

Journée d'intégration des étudiants 2016/2017. Attribution d'une subvention

M. le Maire – Nous allons aborder la délibération n°176 qui concerne la journée d'intégration des étudiants 2016-2017, pour la troisième année d'attribution de la subvention. Jacques Francillon. Pour une belle manifestation.

M. Francillon – Pour la troisième année consécutive. Les deux premières éditions de ces journées d'intégration avaient été un succès. Ce succès a été renouvelé cette année. Nous avons eu 580 participants, d'après les comptages précis qui ont été effectués. Participants étudiants et accompagnant les épreuves organisées, des épreuves festives.

Tout cela s'est tenu dans une très bonne ambiance. Nous poursuivons évidemment, avec cette journée d'intégration, un double objectif : le premier est que l'on crée du lien entre des étudiants d'établissements différents, et que l'on fasse savoir aux habitants de Nevers et de l'agglomération qu'il y a une vraie vie étudiante sur notre territoire.

La journée s'est déroulée le 21 septembre dernier, sur le parc Salengro. Les associations étudiantes avaient pris en charge cette organisation de la journée, comme les précédentes éditions. Particulièrement cette année, une toute jeune étudiante de l'IFSI, accompagnée par un étudiant du pôle supérieur Notre Dame ont fait vraiment du très bon travail, et ont réussi à mettre en place les stands, avec le soutien, bien entendu, de la mairie, de l'Agglomération. Nos services sont intervenus, et je les en remercie. Tout cela a pu se dérouler d'une manière tout à fait satisfaisante, puisque pratiquement tous les établissements de la Ville de Nevers ont été représentés, et nous avons eu le soutien, comme d'habitude, de partenaires comme la Banque populaire, comme la SMEREB, le Bureau Information Jeunesse, etc.

L'objet de cette délibération est de proposer une subvention de 1 500 € pour cette manifestation. Les deux années précédentes, c'était 1 000 €. Nous sommes montés un peu en puissance ; nous voulons bien marquer notre volonté de soutenir et d'accompagner ces manifestations à destination des étudiants.

M. le Maire – Merci. Je précise que Guillaume Maillard a donné pouvoir à Philippe Cordier.

Y a-t-il des questions sur cette manifestation, qui prend de l'ampleur chaque année, et qui a un réel succès, aidée par le beau temps, il est vrai, et la bonne humeur, et l'envie des étudiants de se prendre en main? Pas de question ? Merci à Jacques Francillon pour cette organisation.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée à l'unanimité. Merci.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2017-177 Association socio-éducative Médico – attribution d'avances de subvention

Adopté à l'unanimité.

2017-178 Terrains municipaux situés rue de Gonzague – Désaffectation du terrain et déclassement du domaine public communal avant apport à l'opération ZAC Saint Genest

Adopté à l'unanimité.

2017-179 ZAC Saint Genest – Apport de foncier à l'opération

Adopté à l'unanimité.

2017-180 Subvention au Racing Club Nevers Challuy Sermoise

Adopté à l'unanimité.

2017-181 Adhésion au groupement d'employeurs associatif Aqua 58

Adopté à l'unanimité.

2017-182 RESO : Adhésion des communes d'Imphy et de La Fermeté

Adopté à l'unanimité.

2017-183 Convention de partenariat pour la visite-spectacle « Le réveil des gargouilles » - Annule et remplace la délibération n° 2017-129

Adopté à l'unanimité.

2017-184 Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique : conventions entre la Ville de Nevers et les associations musicales partenaires du Conservatoire

Adopté à l'unanimité.

2017-185 Dénomination de trois rues

M. le Maire – Jacques Francillon va conserver la parole pour la délibération n°186, qui concerne la dénomination de trois rues.

M. Francillon – Comme vous le savez, aux termes des textes sur la fiscalité foncière, tous les immeubles urbains figurant sur acte de transaction foncière doivent être identifiés par le nom de la voie où ils sont situés et par le numéro de voirie qui leur est attribué.

Nous avons quelques noms à proposer pour des rues et places.

Tout d'abord, la future voie entre l'avenue Colbert et la jonction entre la rue du Clos des Granges et la rue du Docteur Roche, relevant du domaine privé de Nièvre Aménagement, et destinée à être intégrée dans le domaine public. Elle se nommera :

Rue Simone Veil.

(1927 - 2017)

Déportée, ministre de la Santé.

Première femme présidente du Parlement européen.

L'autre voie est la voie comprise entre les numéros 30 et 32 de la rue Saint-Benin et les numéros 13 et 17 de la rue Gustave-Mathieu, qui relève également du domaine privé de Loigivie et destinée à être intégrée dans le domaine public. Il s'agit du quartier Ouest de Nevers, près du diocèse. Nous proposons de la dénommer :

Rue Aglaé Adanson

(1775 – 1852)

Femme de lettres et botaniste

Créatrice du parc expérimental de Balaine dans l'Allier.

Aglaé Adanson a écrit plusieurs ouvrages, notamment philosophiques. Ses ouvrages liés à la botanique sont extrêmement connus et appréciés. Elle a été créatrice du parc expérimental de Balaine, dans l'Allier. Nous avons contacté une de ses descendantes, qui nous a dit qu'elle était très flattée que l'on puisse ainsi attribuer le nom d'Aglaé Adanson à une rue de Nevers. C'est une personne qui n'avait pas d'attaches particulières à Nevers, mais la Médiathèque de Nevers dispose d'une documentation importante concernant cette personne.

Reste la Place d'Armes de l'ancienne caserne Pittié, sur le site Cobalt, qui relève du domaine privé de Nièvre Aménagement. Elle est destinée à être intégrée dans le domaine public. Nous proposons de la nommer :

« Place du Général Pittié

(1829-1886).

Né à Nevers

(Ancienne place d'Armes)

La commission de dénomination des rues, qui s'est réunie le 12 juillet 2017 a donné un avis favorable.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des questions ou des interventions ? Nous validons ces trois nouvelles rues Je précise aussi que nous allons ré-élargir la rue Étienne Litaud, qui est insuffisamment large, puisque nous sommes dans ce quartier.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2017-186

Associations culturelles – Attribution d'une subvention à l'association ARKO

Adopté à l'unanimité.

2017-187

Chantier éducatif secteur Bords de Loire – Courlis. Attribution d'une subvention à l'association Interstice

Adopté à l'unanimité.

2017-188

Chantier jeunes secteur grande Pâture - Attribution d'une subvention au centre social ESGO

M. le Maire – Je vais passer la parole à Amandine Boujlilat pour la présentation de la délibération n°188 qui concerne le chantier Jeunes au secteur Grande Pâture. Vous voyez que nous faisons des choses à la Grande Pâture. Et l'attribution d'une subvention au centre social ESGO.

Je précise que nous venons d'apprendre que notre local Jeunes a été visité.

Mme Boujlilat – Merci, Monsieur le Maire. Comme quoi il n'était pas complètement insensé de rappeler tout à l'heure les problèmes de sécurité qui peuvent survenir à la Grande Pâture, mais comme dans n'importe quel quartier de Nevers. En l'occurrence, ce soir, c'est un local Jeunes que nous avons inauguré mercredi dernier. C'est un peu court en termes de délais, effectivement, pour relever déjà de telles infractions.

Durant ces derniers mois, un travail a été engagé entre la Ville, les jeunes et le centre social ESGO afin de répondre à la problématique d'absence d'espace jeunes à la Grande Pâture, pour que les jeunes puissent enfin avoir un lieu dédié, pour se retrouver, élaborer des projets, comme cela se fait déjà dans les autres quartiers de Nevers.

Suite aux travaux au sein du nouveau local, il a été acté de mettre en place un chantier jeunes, qui s'est déroulé du 10 au 21 juillet 2017, pour décorer et aménager ce nouvel espace jeunes.

Nous avons sollicité les jeunes du quartier, notamment les jeunes fréquentant ESGO, pour qu'ils puissent participer et contribuer à l'aménagement de ce local. Ils ont réalisé un nettoyage et une préparation du local, la peinture des murs et des portes. Il y a eu une réalisation d'une fresque murale intérieure, en partenariat avec un créateur neversois. Des meubles existants de l'Espace Stéphane Hessel ont été déménagés dans le nouveau local. Ce chantier a permis d'aider 7 jeunes dans une démarche de valorisation de leurs compétences. Cela leur a aussi surtout permis de partir en vacances avec le centre social ESGO et de pouvoir les responsabiliser dans ce qui allait être leur nouvel espace, pour qu'ils puissent prendre soin du lieu, et sensibiliser les autres jeunes à en faire de même.

L'idée est de soutenir l'action du centre social, qui a réalisé le projet pédagogique de l'espace jeunes, pour qu'ESGO puisse accompagner ces jeunes dans cette démarche citoyenne.

Nous vous proposons de leur attribuer une subvention d'un montant de 2 000 €, qui correspond à l'achat des fournitures utilisées lors du chantier (peinture, matériel pour le nettoyage).

M. le Maire – Y a-t-il des questions ? Monsieur Lagrib.

M. Lagrib – En complément des informations Sécurité que vous évoquez depuis tout à l'heure, les jeunes sont répertoriés ; c'est minime par rapport à tous les jeunes. Je tenais plutôt à féliciter ces 7 jeunes qui se sont investis dans ce projet. À l'époque, j'avais travaillé dessus, depuis 2014. Je suis content qu'au bout de deux ans, il puisse enfin, comme vous l'avez rappelé, voir le jour, car cela fait quand même un certain temps qu'ils n'ont pas d'espace jeunes.

Je voulais aussi féliciter le travail du chargé de mission, M. El Ouadrhiri, et de M. El Edrissi, l'animateur qui avait travaillé sur le projet également. Ils les ont accompagnés.

Quant au lieu, ce n'est pas le lieu où j'avais pensé le projet. Je l'avais pensé plus dans l'espace Stéphane Hessel, pour éviter qu'ils soient isolés, et mis à l'écart. On les a mis dans un coin qui est quand même assez écarté de la structure Stéphane Hessel. L'objectif était de les maintenir dedans.

Vous vous êtes appuyés sur Medio. Il faudrait également de la transversalité, pour éviter les problèmes que vous évoquez à chaque fois, et le discours que vous avez tenus auprès de ces jeunes, qui est un discours négatif plutôt que de les mettre en valeur. En l'occurrence, les jeunes qui étaient venus à cette inauguration étaient des jeunes qui voulaient s'investir.

Quand je parle de travail de transversalité, je m'adresse également à l'Adjointe de Quartier, pour qu'elle puisse prendre toute sa place dans ce projet également, car ce n'est pas juste un projet Jeunes. Cela pouvait concerner d'autres délégations. Il y avait un projet d'accompagnement de ces jeunes dans la construction de projets. Qu'en est-il ? Avez-vous mis des choses en place ? Comment envisagez-vous l'utilisation de ce local, pour que l'on puisse vraiment avoir le but attendu de cette structure ?

M. le Maire – Je fais partie des naïfs qui pensent que l'on peut faire de la politique de bonne foi. Amandine Boujlilat va répondre.

Mme Boujlilat – Vous suggérez en fait, si je comprends bien, de réaménager un espace à l'intérieur d'ESGO ? C'était cela, votre proposition initialement ?

M. Lagrib – Initialement, c'était de travailler un espace local...

Mme Boujlilat – Mais à l'intérieur de l'espace Stéphane Hessel ?

M. Lagrib – C'était l'une des hypothèses et des pistes qui étaient réfléchies, mais il peut y avoir d'autres solutions.

Mme Boujlilat – Vous imaginez bien que c'est une piste que nous avons explorée dès le départ, puisqu'effectivement à la base l'outil « Stéphane Hessel » était prévu de toute façon pour accueillir un espace jeunes. C'est une petite salle, qui fait à peu près 25 à 30 mètres carrés qui avait été au départ prévue pour accueillir ces jeunes. Le fait est que ce n'était pas fonctionnel. Cela a été mal pensé. L'outil « Stéphane Hessel » est récent. C'est beau, mais ce n'a pas été forcément été pensé, en tout cas au départ, pour pouvoir accueillir des jeunes, puisqu'il faut le traverser tout en entier pour arriver finalement au fond dans une petite salle qui n'est absolument pas appropriée pour accueillir des jeunes. C'est à la demande des jeunes notamment que l'on a recherché une autre solution, car il y avait une demande qui était forte depuis longtemps.

Il faut faire aussi avec les contraintes du quartier. On n'implante pas un local jeunes n'importe où. Il y a aussi les habitations, la proximité avec les habitations qu'il faut respecter. On ne peut pas non plus trop l'éloigner du centre social, car sinon cela n'a pas de sens. Il faut qu'ils puissent travailler en lien. Mais le faire à l'intérieur du centre Stéphane Hessel, ce n'était clairement pas possible. Nous avons donc érudé cette possibilité-là très rapidement, et nous nous sommes tournés vers l'ancien centre social,

car cela nous paraissait intéressant, d'une part, de le lier à la halte-garderie Gribouille, qui se situe juste à côté, car il y a aussi cette notion de passerelle, même si on est vraiment sur des tranches d'âges très différentes, mais le fait d'être à côté de tout-petits, crée un côté intéressant qui fait que l'on peut côtoyer aussi les familles du quartier. Il y a aussi une notion de responsabilisation des jeunes, car justement, on se trouve à côté des tout-petits, et donc, du coup, cela invite à prendre soin des lieux et des personnes que l'on peut y croiser, et des parents qui peuvent venir chercher les enfants. Cela nous semblait donc intéressant de faire se croiser toutes ces personnes-là.

Les jeunes se sont investis. Nous les mettons en avant.

Effectivement, à un moment donné, il y a eu un sentiment d'abandon. Quand nous sommes arrivés en 2014, nous avons trouvé des jeunes qui nous expliquaient qu'ils n'étaient pas forcément pris en considération, qu'ils n'avaient pas forcément d'espace pour se retrouver, pour construire des choses, qu'ils ne se sentaient pas entendus, y compris au centre social. La situation est très compliquée. Nous les avons rencontrés en 2014. La situation était tendue.

Les choses se sont améliorées. Ce n'est certes pas parfait, mais les choses se sont franchement améliorées. Nous avons plaisir à les retrouver aujourd'hui dans différents projets, et à les voir progresser. On voit que le dialogue s'est rétabli avec le centre social. Nous avons eu des gens de qualité qui ont travaillé au centre social. Je pense à Rachid El Edrissi, entre autres, qui a mené un travail formidable avec les jeunes. C'est toute une addition de choses, et de compétences et de volontés du centre social et de la Ville de Nevers qui ont fait qu'à un moment donné, nous avons réussi à nous retrouver sur ce projet. Je vois aujourd'hui un local jeunes qui va pouvoir servir aux jeunes, qui va leur permettre de monter des projets ensemble, et qui va leur permettre aussi de se retrouver. C'était une attente qu'ils avaient depuis longtemps, et cela me paraît important. Je pense que nous avons répondu à leur attente aujourd'hui.

- M. le Maire – Dernière réponse, Monsieur Lagrib.
- M. Lagrib – Je ne trouve rien de négatif. C'est juste que je connais le projet que j'ai mené.
- Mme Boujlilat – Quand même un petit peu !
- M. Lagrib – J'ai dit que je félicitais le travail qui était mené par le chargé de mission et l'animateur. Le local a été choisi en fonction du budget, je suppose, qu'on leur a attribué. Ce que je peux regretter, c'est peut-être le budget. Après, je n'ai pas toutes les solutions. Les aspects techniques, vous les avez plus que moi. Ce que je voudrais savoir, c'est la suite, la construction de projets. Quels sont les moyens ? Quand je parle de transversalité, c'est demander ce qu'il y a de différent.
- M. le Maire – Merci de féliciter aussi l'équipe municipale sur ce projet, que nous avons mené, nous, et pas vous. Amandine Boujlilat.
- Mme Boujlilat – Je ne comprends pas ce que vous dites, Monsieur Lagrib. Vraiment, je fais des efforts, mais je vous assure que j'ai vraiment du mal. Et en plus, vu l'heure, il est vrai que l'on essaie de se concentrer un maximum. Vous vous répétez tellement qu'au bout d'un moment, franchement, cela devient usant.

Le projet pédagogique est porté par le centre social ; il n'est pas amené par la Ville de Nevers. Nous, nous avons été initiateurs de ce projet, parce qu'effectivement il y avait un manque, et que le centre social n'arrivait pas à y répondre, pour des questions logistiques et budgétaires. Donc, à un moment donné, effectivement, nous avons pris les choses en main. Nous avons entendu la demande des jeunes sur le quartier, et nous avons proposé. C'est quand même un budget de 75 000 €, en tout. Je ne peux pas vous laisser dire qu'il y a un problème de budget. Je pense que, sur cet espace Jeunes, c'est quand même un budget de 75 000 €. Ce n'est pas rien, 75 000 €. Donc, je ne peux pas vous laisser dire que vous regrettez un budget qui n'est peut-être pas à la hauteur. Ce n'est pas rien. Nous avons mis l'argent. Nous sommes ravis de nous engager à hauteur de cette somme-là, parce que nous y croyons, parce que nous pensons que c'est quelque chose d'indispensable sur le quartier. Et effectivement, au-delà des chargés de mission ou des personnels qui y ont travaillé, je vous confirme qu'il y a une vraie volonté de la Ville de Nevers et des élus en particulier, surtout, d'avoir porté ce projet-là. C'est bien aussi, de temps en temps, de reconnaître qu'il y a des choses bien qui se font à l'initiative des élus.

M. le Maire –

Daniel Devoise.

M. Devoise –

En complément de ce que dit Amandine Boujllat, je remercie MM. El Edrissi et El Ouadrhiri. Mais il y a aussi les services, et les élus qui ont travaillé sur ce projet. Avec Amandine, nous avons travaillé sur ce projet. Nous avons remis le local en toute sécurité. Il y a un contrôle d'accès. Nous avons refait l'accès PMR, pour que les personnes à mobilité réduite puissent accéder à ce local. En même temps nous avons refait devant la crèche Souricette. Je ne peux pas non plus vous laisser dire qu'il n'y a pas eu de budget. Il y a quand même eu un budget. Je ne sais pas si vous êtes allé voir le local ? Il est propre. Les peintures des murs ont été faites par les enfants. Je trouve que c'est un projet qui a été bien mené, avec l'ensemble des services et des élus. Merci.

M. le Maire –

Peut-être, Monsieur Devoise, vouliez-vous aussi rectifier quelque chose qui a été dit sur le Jumping ?

M. Devoise –

Effectivement. Tout à l'heure, vous avez annoncé un chiffre de 160 000 € pour le Jumping international. Je ne sais pas où vous avez pris les chiffres. Aujourd'hui, il n'y a pas de subvention de 160 000 € qui aurait été donnée pour le Jumping international de Nevers. Il y a eu une valorisation, notamment par la mise à disposition du Centre des Expositions. Nous avons adapté une porte à l'intérieur du Centre des Expositions pour un montant de 3 000 € environ. Voilà ce qui a été fait à ce jour.

M. le Maire –

Effectivement, je confirme qu'il n'y a pas eu de versement pour le Jumping. C'est une valorisation de la mise à disposition du Centre des Expositions pendant une certaine période essentiellement, et quelques travaux.

Nous avançons. Nous finissons le Conseil. Je vous dis qu'il n'y a pas eu d'allocation de subventions pour le Jumping.

Nous allons voter. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

*Adopté à l'unanimité.***2017-189****Service volontaire européen**

M. le Maire – Sur le Service volontaire européen, qui est la dernière délibération, pour nous parler de l'évolution de ce service. La parole est à M. Dos Reis.

M. Dos Reis – Merci, Monsieur le Maire. Depuis de nombreuses années, la Ville de Nevers encourage la mobilité internationale de jeunes. Elle a notamment fait le choix d'accueillir régulièrement des jeunes de divers pays dans le cadre du Service Volontaire européen (SVE), un des volets du programme ERASMUS +.

Actuellement la Direction des Services aux Usagers (DSU) accueille une jeune algérienne et une jeune italienne, qui ont pour mission d'informer les jeunes Nivernais sur les dispositifs de la mobilité internationale, ainsi que de les accompagner dans leurs projets et de favoriser la pratique des langues étrangères entre autres. Un jeune qui doit venir de Pologne est attendu prochainement pour une nouvelle mission en lien avec les activités sportives de la DSU.

Afin de poursuivre non seulement l'accueil, mais aussi l'envoi de volontaires en 2018, la mission Jeunesse développe des relations et des partenariats avec de nombreuses organisations accréditées pour le SVE en Europe voire au-delà.

En conséquence, et comme chaque année, je vous propose :

- de m'autoriser à déposer des demandes de subventions auprès de l'agence ERASMUS France Jeunesse et Sport, afin d'accueillir trois nouveaux volontaires en 2018 ;
- de continuer à leur mettre à disposition à titre gratuit l'appartement meublé et équipé au 11 quai de Médine, conformément à la charte du SVE ;
- de verser à chaque volontaire une indemnité dite d'argent de poche dont le montant est fixé par la Commission européenne, ainsi qu'une indemnité mensuelle de 315 € destinée à couvrir leurs frais de nourriture ;
- de m'autoriser à déposer auprès de l'Agence ERASMUS + France Jeunesse et Sport des demandes de subvention concernant les projets d'échange de jeunes ou de SVE permettant à des jeunes de bénéficier d'une expérience à l'étranger et de redistribuer les sommes prévues aux organismes d'accueil, afin de contribuer à la réalisation de leurs projets ;
- de m'autoriser à signer enfin tout document afférent pour l'accueil et l'envoi de volontaires ou la mise en œuvre d'un échange de jeunes.

Tous les documents liés à cette délibération (demande de subventions, conventions de mise à disposition, contrats d'activités dans le cadre du SVE, etc.) sont consultables à la Mission Jeunesse à l'Hôtel de Ville.

Les dépenses correspondantes sont inscrites au budget 2018, chapitre 11, 12, 65, 74, opération 459.

Quelques précisions sur le SVE. La Ville de Nevers est accréditée pour le SVE depuis 2009, et son accréditation a été renouvelée en 2012, puis en 2015. Cela nous a permis de déposer des demandes de subventions pour des projets se déroulant soit dans les services municipaux soit à l'étranger, d'accueillir des volontaires étrangers, et d'envoyer des jeunes de 17 à 30 ans.

Nous avons commencé d'envoyer des jeunes en SVE fin 2012. En cinq ans, nous avons contribué à 29 départs : 7 en SVE court (1 ou 2 mois) et 22 en SVE long (4 à 12 mois). Nous avons réalisé un premier accueil de volontaires au cours de l'année scolaire 2011-2012. En tout, nous avons accueilli 12 jeunes, et attendons le 13^e le mois prochain. Nous proposons actuellement trois projets d'accueil différents, tous au sein du pôle des politiques éducatives. Deux sont orientés sur la mobilité internationale des jeunes. L'autre change cette année pour s'orienter vers l'éducation physique et sportive. Depuis l'accueil de la première volontaire, grâce à nos multiples interventions auprès des jeunes ou d'un public adulte (lycées, centres sociaux, missions locales, BIJ), le dispositif SVE est mieux connu au sein de la population neversoise. La communication s'est accrue avec l'accueil de Merilin et Cristina, qui ont développé avec succès l'utilisation des réseaux sociaux. Parmi les activités mises en place, on peut citer le Café polyglotte. J'ai pu y discuter avec des jeunes qui venaient d'Amérique du Sud en espagnol. Il s'agit d'un rendez-vous hebdomadaire qui est devenu incontournable pour certains jeunes Nivernais et qui est animé non seulement par nos volontaires, mais par des jeunes qui étaient au départ de simples participants. Chaque semaine, ce sont 15 à 30 jeunes qui se retrouvent pour converser et jouer en anglais, espagnol, allemand, italien, ou encore même en français pour les jeunes étrangers venus à Nevers pour être assistant de langue ou pour étudier, par exemple.

Nous fêterons bientôt les trente ans du programme Erasmus +. La Mission Jeunesse organise, dans ce cadre les Jeudis du Charbon, avec sept partenaires, une bibliothèque humaine sur le thème de la mobilité internationale. Ce sera la troisième bibliothèque humaine depuis 2014 organisée par nos volontaires SVE. L'objectif est de promouvoir la mobilité internationale en volontariat avec les dispositifs (stages, échanges de jeunes, volontariat, etc.). Cette action se déroulera ce jeudi 28 septembre, entre 18 heures et 22 heures au Café Charbon et permettra aux jeunes ayant vécu une mobilité de type Erasmus, SVE, stage international (livres humains) de témoigner à travers d'échanges personnels avec des lecteurs venus pour la soirée. Je vous invite fortement à venir assister à cette bibliothèque humaine au Café Charbon, jeudi.

Après leur SVE, certains des jeunes que nous avons envoyés ou accueillis ont débuté ou repris des études en France ou à l'étranger, ont trouvé un emploi dans leur pays d'origine ou leur pays d'accueil. Tous ont fait de leur expérience un bilan très positif sur le plan humain et du développement personnel, et ils ont acquis ou développé de nombreuses compétences reconnues au travers du livret européen nommé *Youth Pass*.

Sur le volet financier, les recettes enregistrées au 26 juin pour l'exercice 2017 sont de 26 690,77 €. Les dépenses estimées par la Mission Jeunesse pour la même année sont d'environ 27 000 €. Le poste le plus important étant les indemnités versées aux volontaires. Ce poste est entièrement compensé par les subventions. À ces dépenses, s'ajoutent les frais liés à l'occupation de l'appartement mis à la disposition des trois volontaires, 11 quai de Médine. Les indemnités versées aux volontaires accueillis sont d'une part de l'argent de poche dont le montant est imposé par la Commission européenne, de 150 € par mois, et d'autre part l'indemnité dite de nourriture, actuellement de 315 € par mois.

Le SVE contribue fortement à faire de Nevers une ville internationale. Merci.

M. le Maire –

Bien. Tout se tient. Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

Opposition : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité.

2017-190 *Réorganisation du patrimoine scolaire. Changement de dénomination d'un établissement Action en faveur des enfants à mobilité réduite – Prêt d'un minibus dans le cadre de la convention entre l'association des paralysés de France et la Ville de Nevers – Année scolaire 2017-2018*

Adopté à l'unanimité.

- M. le Maire – Il nous reste deux motions. Monsieur Lagrib.
- M. Lagrib – Est-il possible de poser une question diverse, avant les deux motions ? Ou après ?
- M. le Maire – Les questions doivent être communiquées au préalable.
- M. Lagrib – Dans le règlement intérieur, ce n'est pas stipulé. On peut poser...
- M. le Maire – Le règlement intérieur prévoit...
- M. Lagrib – ... Une question diverse. Elle concerne en plus les....
- M. le Maire – Il n'y aura pas de question diverse. On est déjà demain. Le règlement intérieur ne prévoit pas de question diverse. Si vous avez une question, vous nous précisez si elle est orale ou écrite, et nous la poserons volontiers au prochain Conseil.

MOTIONS

Motion présentée par les élus communistes au nom du groupe Nevers à Gauche relative à la suppression des contrats aidés

- M. le Maire – Je passe la parole à M. Diot pour la première motion.
- M. Diot – Je vous lis la motion.

« La suppression brutale des contrats aidés (contrats uniques d'insertion, contrats d'accompagnement à l'emploi, emplois d'avenir), décidée sans concertation par le Gouvernement pendant l'été se traduirait par le plus vaste plan de licenciement du pays si les annonces gouvernementales restaient en l'état. De 459 000 en 2016, ils passeraient à 310 000 à la fin de l'année, pour être à terme divisés par deux fin 2018.

Dès les semaines à venir, ce sont ainsi 140 000 personnes, le plus souvent isolées, dont des dizaines sur le territoire de Nevers, qui sont menacées de se retrouver au chômage, aggravant leur situation déjà précaire, sans dispositif de retour à l'emploi, les privant d'un accompagnement et d'un appui précieux. D'innombrables activités, utiles autant socialement qu'économiquement, sont menacées, alors qu'elles construisent du lien social, indispensable pour les habitants, a fortiori dans les quartiers fragilisés comme ceux de Nevers.

Pour les structures associatives et les collectivités locales comme la ville de Nevers qui développent au quotidien des missions d'intérêt général et d'utilité sociale et qui concourent à ce titre à la cohésion sociale, l'inquiétude est grande. La viabilité de certaines structures est même directement menacée à court terme. Pour ne prendre que deux exemples neversois, l'ASEM accompagne chaque année 80 personnes en parcours d'insertion professionnelle. Elle accueille actuellement 10 personnes en contrats aidés (CUI-CAE), dont 8 positionnés sur l'Épicerie solidaire. Avec la suppression programmée de ces 10 emplois, pour certains à très court terme, c'est aujourd'hui l'ensemble de ces services auprès de plus de 6 000 personnes et l'ensemble des 70 emplois de l'ASEM qui sont directement menacés. Quant à l'association Medio qui regroupe les cinq centres sociaux de la Ville de Nevers, près d'un tiers de ses effectifs sont en contrats aidés. 4 salariés sur 10 sont ainsi directement menacés., comme l'indiquaient de nombreuses pancartes et banderoles de nombreux salariés présents dans les manifestations syndicales de jeudi dernier, mettant directement en danger des services essentiels pour la population neversoise, comme les accueils de loisirs, les espaces jeunes, les animations séniors et familles. Ce ne sont que deux exemples, mais les PEP, l'AFPLI, Pagode, sont également touchées. Et pour ce qui concerne la Ville de Nevers, elle-même fait appel à des emplois d'avenir, dont le contrat risque de s'arrêter brutalement.

Cette décision gouvernementale s'ajoute aux 300 M€ de crédits annulés cet été pour des actions engagées dans le cadre des contrats de ville, et s'accompagne d'un plan d'austérité de 13 milliards d'euros imposé aux collectivités dans les cinq années à venir. Elle fait chanceler les piliers de notre République, que sont les communes et les associations, et interroge sur les souhaits de ce gouvernement de défendre la cohésion sociale, le vivre-ensemble, l'emploi de tous, le service public au plus près des citoyens.

Les élus du Conseil de Nevers, directement concernés par ces annonces dont l'impact risque d'être majeur pour l'ensemble de la population neversoise :

- contestent formellement que les contrats aidés soient coûteux, inefficaces ou sans résultat, comme l'ont affirmé le Premier ministre et Mme la ministre du Travail.*
- rappellent que le coût d'un CUI-CAE est estimé par la Cour des Comptes à 9 500 € par an, quand le crédit d'impôt compétitivité emploi attribué aux entreprises sans aucune contrepartie coûte pour sa part de 300 000 à 500 000 € par emploi créé ou sauvé, selon les propres chiffres du comité de suivi du CICE.*
- font part de leur conviction que ces emplois, qui correspondent à des besoins humains clairement identifiés dont l'utilité sociale et économique n'est plus à démontrer, devraient au contraire faire l'objet d'emplois stables et pérennes, et non d'emplois précaires qui maintiennent une part grandissante de la population dans l'incertitude du lendemain ; que pour cela il faut arrêter les politiques d'austérité et de baisse des*

dotations, qui conduisent les collectivités à faire appel de manière grandissante à des emplois précaires plutôt qu'à des emplois stables, et qui les contraignent à baisser en permanence les subventions aux associations, ce qui les conduit dans la même voie.

- demandent au gouvernement un moratoire sur la suppression des contrats aidés jusqu'à la mise en place des formations rémunérées annoncées par le gouvernement, et du rendu des conclusions de la mission sur les emplois aidés récemment annoncée par Mme la ministre du Travail ».

M. le Maire – Véronique Lorans souhaite intervenir.

Mme Lorans – Merci, Monsieur le Maire. Je vais essayer d'être concise, mais je ne peux pas ne pas réagir, comme je l'ai fait observer en commission, à cette motion.

Je suis totalement d'accord avec vous lorsque vous dites que ces emplois qui répondent à des besoins, etc. devraient au contraire faire l'objet d'emplois stables et pérennes. C'est pour cela que je suis complètement en désaccord avec vous sur le reste de la motion. Les emplois aidés – il faudrait détailler le type d'emplois aidés, mais nous n'avons pas le temps maintenant – ne sont pas des aides aux structures ; ce sont des aides à l'emploi. Ces mesures ont été totalement dévoyées, et je trouve déplorable que les structures que vous citez aient construit leur modèle économique justement sur la précarité. Je connais beaucoup d'associations qui n'y ont pas été obligées, et qui ne sont pas entrées dans ce système pervers.

Je vais vous donner un exemple, qui me permettra en même temps de rendre hommage à une figure politique de la Nièvre, qui nous a quittés hier, Eugène Teisseire, avec qui j'ai eu la chance de travailler pendant plusieurs années, qui était un homme profondément humain et honnête. Nous avons créé dans le Bazois un chantier d'insertion, avec des contrats aidés, parce que c'est là l'essence même des chantiers d'insertion. Les missions de ces personnes qui étaient en contrats aidés étaient d'intervenir sur des chantiers qui n'étaient pas pourvus par ailleurs par les communes, c'est-à-dire entretien de petit patrimoine bâti, etc., des services qui n'étaient pas rendus, et ils bénéficiaient de formations, etc. On était en plein dans l'essence même des contrats aidés. Nous avons toujours refusé que ces personnes interviennent sur la voirie, par exemple. Depuis le départ d'Eugène Teisseire, suivi du mien après, les mairies ont toutes utilisé ce service pour remplacer leur cantonnier qui était en congé maladie, etc. Donc, des emplois précaires se sont installés en fait dans les collectivités locales, dévoyant totalement le système des emplois aidés.

Je pense effectivement que ce système n'est pas bon, contrairement aux emplois jeunes, par exemple, qui, eux, étaient des aides aux postes sur les structures, qui n'étaient pas renouvelés sans arrêt. Une fois que le poste était créé, la structure devait ensuite, si elle souhaitait continuer à assurer ce service, recruter de façon classique. Alors que là on voit bien que les emplois aidés maintiennent de la précarité, et que, une fois arrivés au bout du contrat, les personnes retournent au chômage, et une fois qu'elles ont acquis de nouveaux droits, reviennent sur des emplois aidés.

Une précision aussi que je voulais apporter ; je ne comprends pas du tout le chiffre de 9 500 € par an, sachant qu'un emploi coûte plus de 30 000 € par an, et que ces contrats sont pris en charge par l'État à hauteur de 80 %, 75 %, ou 90 %, cela dépend des années, mais au moins 70 % ; je ne vois pas comment on peut estimer qu'ils coûtent 9 500 €.

- M. le Maire – Deux dernières interventions, puis nous passons à la motion suivante.
- M. Diot – Chiffre de la Cour des Comptes. Ensuite, que proposez-vous ? Vous dites que ce n'est pas un bon système. On est d'accord. Macron propose de supprimer ; on fait quoi ?
- Mme Lorans – Je vous ai cité l'exemple des...
- M. Diot – Il faut les embaucher en emplois stables.
- Mme Lorans – Des emplois jeunes, par exemple.
- M. Diot – Il faut tous les embaucher en emplois stables.
- Mme Lorans – Il faut que les structures jouent le jeu. Je n'aime pas parler de ma vie professionnelle actuelle, et je ne souhaite pas la mélanger avec les débats du Conseil municipal, mais je peux vous dire que, dans ma structure, on a recruté un emploi d'avenir il y a quelques années, mais on l'a embauché en CDI. Il y en a qui respectent...
- M. Diot – Il existe aussi des poissons volants, mais ce n'est pas la majorité du genre.
- M/ le Maire – La solution ne se trouvera pas dans cette instance, mais au niveau national.
- M. Diot – C'est comme la réforme de la taxe d'habitation. On supprime la taxe d'habitation. Telle qu'elle est aujourd'hui, je suis d'accord avec vous, elle n'est pas juste. Sauf que, quand quelque chose est injuste, on l'améliore, on ne le supprime pas.
- Or, là, on va avoir une catastrophe sociale, et puis toutes les structures dont vous parlez ont souvent elles-mêmes leurs subventions en baisse depuis des années, dont les subventions de la Ville, et si on rajoute là-dessus 13 milliards d'austérité, on est dans une spirale.
- M. le Maire – Il y a un plan d'investissements qui est en train d'être mis en place, et notamment pour les collectivités aussi.
- M. Diot – Cela va sauver les 140 000 contrats aidés.
- M. le Maire – Nous allons voir. 13 milliards, pour cette année. Monsieur Lagrib.
- M. Lagrib – Je rejoins cette motion, et je rappellerais une pétition qui a été lancée par la Ligue des Droits de l'Homme, « Non, monsieur Macron, les contrats aidés ne sont pas inutiles ». J'en lirais un extrait, et je rappellerais quelques principes :

« Les contrats aidés, en permettant l'accès quasi immédiat à un emploi, brisent ce cercle vicieux du chômage et de l'exclusion. La personne travaille, acquiert un salaire et des droits sociaux, développe une expérience professionnelle et des compétences, et, retrouve, enfin, ce sentiment d'utilité et ces liens sociaux dont nous avons tous besoin ».

Si le gouvernement juge que le taux de retour à l'emploi de droit commun après la fin d'un contrat aidé est trop faible – ce que la situation globale de l'emploi peut par ailleurs largement expliquer – nous constatons que la reprise d'une activité rémunérée est

toujours positive pour les personnes qui craignent de retomber dans le chômage et les minima sociaux. Plutôt que de réduire le nombre de contrats de travail de ce type, il convient donc de les préserver, et même d'en accroître le nombre, puisque plus de 3,5 millions de personnes sont aujourd'hui totalement privées d'emploi, et d'en améliorer la qualité. »

Pétition signée par Jean-Patrick Gilles, président de l'Union nationale des missions locales, Philippe Guerrard, président d'Advocacy France, Eric Heyer, directeur du département Analyse et Prévisions de l'OFCE, Nicolas Noguier, président de l'association Le Refuge, etc.

- M. le Maire Merci, Monsieur Lagrib. Cela ira. Vous n'êtes pas porteur de la motion. Je ne l'ai pas mise au débat. Je suis bien aimable de vous laisser la parole.
- M. Lagrib – Juste pour ajouter que ces emplois ont aidé beaucoup de personnes que l'on connaît, des proches, des amis, des enfants. À ce moment-là, cela ne dérangeait pas trop de pouvoir dire qu'ils ne servaient à rien, que ce n'est pas des emplois pour la pérennité, mais pourtant ils ont servi à toutes ces personnes-là. Certains ont pu avoir un marchepied grâce à ces emplois, comme on le souhaite à tous. D'autres en ont acquis une expérience. C'est trop facile de cracher dans la soupe maintenant, en sachant que cela a aidé beaucoup de personnes.
- M. le Maire – Monsieur Lagrib, nous en avons terminé là-dessus.
- Je vous invite à consulter le règlement intérieur dans son article 5. Il dit que pour les questions orales, le texte doit être adressé au maire 48 heures au moins avant une séance du Conseil municipal.
- Cette motion ne sera pas mise au vote.
- M. Diot – Monsieur le Maire, nous demandons que notre motion soit mise au vote. C'est le minimum quand même non ? Mais vous allez trouver un petit article qui empêchera toute la démocratie d'avoir lieu. Comme le fait de poser des questions au Conseil municipal.
- M. le Maire – Sauf à dire que...
- M. Diot – On fait appel à un grand démocrate, le maire de Nevers.
- M. le Maire – Sauf à dire que le droit est antidémocratique ; le droit, c'est ce qui organise la démocratie.
- M. Diot – Donc, on ne vote pas sur la motion que nous avons déposée ?
- M. le Maire – Le droit, c'est ce qui organise la démocratie.
- M. Diot – Justement.
- M. le Maire – Et la démocratie, c'est une liberté. Comme dans toute liberté, elle a ses limites et ses règles.
- M. Diot – Et le vote, c'est antidémocratique ?

M. le Maire – Il y a des règles qui disent que notamment le maire décide si la question est soumise ou non au débat sur demande de la majorité des conseillers municipaux présents.

M. Diot – Donc, la démocratie, c'est « le maire décide » !

M. le Maire – C'est le règlement intérieur que nous avons tous voté. Y a-t-il la majorité des conseillers municipaux qui souhaitent voter ce texte ? Qui souhaite voter ce texte ? Cela fait cinq. Donc, cela ne fait pas la majorité. Nous ne voterons pas ce texte.

Ce n'est pas antidémocratique ; c'est le règlement intérieur, que j'applique. Vous évoquez des choses d'un contexte national, sur lequel nous ne pourrions pas œuvrer ici. J'accepte que cela soit quand même posé, mais ce n'est pas de la compétence et du ressort du Conseil municipal de Nevers.

En revanche, ce que nous pouvons peut-être faire, Madame Elisabeth Gaillard, c'est porter la délibération suivante.

Motion de soutien aux populations de Saint Barthélémy et de Saint Martin

Mme Gaillard – Bonsoir. *« Les membres du Conseil municipal de Nevers, réunis ce mardi 26 septembre 2017 sous la présidence du maire, Denis Thuriot, expriment toute leur solidarité avec les populations de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, et leur adressent leurs plus sincères condoléances aux victimes de l'ouragan Irma.*

Ils expriment le souhait que la Ville de Nevers, par la voix de son conseil municipal, s'engage dans le plan de reconstruction de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, au travers notamment d'une collecte de biens de première et seconde nécessité, dont la liste est détaillée en annexe.

Un moyen de collecte sera mis à disposition dans le hall de la mairie pour réunir les différents dons. Cette collecte se fait en lien avec la maison de Saint-Martin, qui a centralisé les actions mises sur pied dans l'hexagone, afin d'apporter les aides nécessaires à la vie quotidienne locale, au travers des collectes de denrées non périssables, levées de fonds, collectes de vêtements, ainsi que d'autres initiatives solidaires en faveur des Saint-Martinois et Saint-Barth.

Par ailleurs, le bureau de représentation de Saint-Martin a ouvert une cagnotte en ligne afin de recevoir des dons, intégralement reversés à la collectivité, à l'adresse suivante, que vous lisez.

En complément, l'association des jeunes de Saint Martin, Pel'lcacus, en collaboration avec la Maison de Saint-Martin, a également mis en place une cagnotte pour collecter des fonds pour soutenir leurs compatriotes.

Les dons en nature peuvent être déposés chaque jour de 10 heures à 18 heures au bureau de la Maison de Saint-Martin, ou envoyés au 36, allée du Closeau à Noisy-le-Grand, du lundi au samedi ».

Vous avez les sigles.

Le bureau de la Maison de Saint-Martin se situe 54 rue de Varennes, dans le 7^e arrondissement. Il est joignable par téléphone.

Le Conseil municipal manifeste aussi sa solidarité à l'ensemble des victimes des dernières catastrophes naturelles ayant touché les Antilles.

Vous avez en annexe la liste des biens de première nécessité, qui sont plutôt des produits d'hygiène, du type savons, etc. Les produits d'entretien, les pastilles de Javel, les sacs poubelle, tout ce qui est pour les enfants, le lait, les jus de fruits, les petits pots, les produits d'hygiène et les vêtements. Ce qui devient aussi important, ce sont les piles, les lampes, les allumettes, les matériels de bricolage, les vis, les tournevis. Bientôt, ils vont avoir une rentrée scolaire enfin, et donc si vous avez des fournitures scolaires, et si vous avez des bâches pour couvrir les maisons qui ne sont pas complètement détruites. Merci.

M. le Maire – Wilfrid Séjeau. puis François Diot,

M. Séjeau – Merci, Monsieur le Maire. Je serai court, vu l'heure tardive, mais je voudrais revenir sur cette question de motion. Je voterai cette motion et je salue cette initiative, concernant Saint-Barth et Saint-Martin. Très bien. C'est une très bonne action, que je soutiens pleinement ; que, je pense, nous soutenons pleinement, élus du groupe.

Mais j'ai tout de même un gros problème, parce que cela fait plusieurs Conseils municipaux que, lorsque notre groupe dépose des motions, elles ne sont tout simplement pas mises au vote, ce qui revient au fait que vous nous niez la possibilité de déposer des motions en fin de Conseil. À chaque fois, en fait, que vous êtes gêné par le thème de cette motion, vous décidez de ne pas la mettre au vote pour éviter d'avoir à vous positionner.

J'ai fait partie d'une minorité dans une majorité pendant douze ans au Conseil régional. François Patriat, quand nous déposons des motions, s'il n'était pas d'accord, disait qu'il n'était pas d'accord, mais qu'il mettait au vote, et puis le Conseil était souverain. Je pense que c'est une bonne pratique démocratique de faire ainsi.

Si vous n'êtes pas d'accord avec la motion que nous proposons, vous ne la votez pas. Cela me semble relativement simple, et relativement sain. Qui plus est, cette motion a un lien direct avec la vie locale, puisque François Diot a fait référence à des associations neversaises. Je crois qu'en bonne démocratie, chacun doit pouvoir assumer ses choix, que l'on doit pouvoir présenter un texte, et se positionner chacun en son âme et conscience.

Vraiment, je trouve extrêmement dommageable, et une torsion, à mon avis, du principe démocratique et de la libre expression de l'Opposition, qu'on ne puisse même pas mettre au vote les motions que nous déposons dans les temps et dans les règles.

M. le Maire – François Diot.

M. Diot – En tout cas, on a dans cette deuxième motion, une motion très politique, sur laquelle il est absolument indispensable qu'il y ait vote ! Je propose même que ce soit un vote à bulletins secrets, sur une motion d'une telle teneur politique ! Je dis cela pour rigoler.

Mais il faudrait peut-être déjà vérifier que la Majorité souhaite qu'il y ait un vote sur cette motion, Monsieur le Maire.

Ensuite, sur le fond, évidemment, nous voterons cette motion. Ceci dit, ce n'est pas une motion. C'est un article de presse. Une motion, c'est un positionnement politique. Si j'avais eu à exprimer un positionnement politique sur ce sujet-là, il y aurait effectivement eu d'abord la solidarité avec les victimes. Ensuite, urgence de la lutte contre le réchauffement climatique pour de bon et pour du sérieux. Et troisième chose, commission d'enquête parlementaire pour savoir pourquoi la Navale française avait quitté cette zone des Antilles juste avant la fin de la période des ouragans.

M. le Maire – Que n'en avez-vous pas rédigé une ?

M. Diot – Elle n'aurait jamais été mise au vote, Monsieur le Maire.

M. le Maire – Je rappelle que l'objectif d'une motion est d'abord une information. Je vous invite tous à relire le règlement intérieur. Nous l'avons validé. Si vous voulez que nous changions, il faut faire des propositions et nous nous prononcerons dessus, mais pour l'instant c'est le règlement intérieur qui s'applique, et les motions ne sont pas systématiquement mises au débat. Il y en a eu certaines qui ont été mises au débat, que nous avons votées, parfois pour, parfois contre. Il y a eu des motions de solidarité avec les victimes des attentats qui n'étaient pas plus politiques que cela non plus.

Vous, vous visez toujours un discours politique national dans une enceinte municipale. Je considère que le vote n'a pas de signification particulière. De toute façon, je vous indique que j'aurais voté contre, comme Véronique Lorans, s'il y avait eu mise au vote. Ce n'est pas que je suis gêné du tout par une prise de position. Je suis contre votre motion, et je suis pour ce qui souhaite être appliqué à des choses qui sont dévoyées. Je suis pour que l'on favorise l'emploi, ne nous méprenons pas, notamment de personnes que l'on met en précarité. Mais aujourd'hui, le système est arrivé complètement à bout de souffle, et même en dehors de ce pour quoi il a été conçu. Voilà. Ce n'est pas que je me cache derrière mon petit doigt ; je suis contre. Simplement, toute motion n'est pas vouée à être votée. C'est le Conseil municipal qui a prévu cela, dans son règlement intérieur.

Les motions sont tout d'abord informatives. Nous n'en voterons aucune ce soir. Nous les passerons ce soir. Chaque groupe a présenté une motion. Nous ne critiquons pas la vôtre plus que cela. Vous, vous critiquez la nôtre en vous en moquant un peu. La nôtre a surtout vocation à manifester une solidarité internationale. L'essor de Nevers sur le plan international passe aussi par la solidarité à l'égard de ceux qui sont victimes, même d'ailleurs au-delà des Antilles, et même ceux qui ne sont pas Français. Je pense que, sur ce plan, c'est l'humanité entière qui est victime. Et sur le plan de la lutte contre le réchauffement climatique, en tant que Territoire TEPCV, même si nous ne sommes pas étiquetés écologistes, nous avons le respect de l'environnement, dans la mesure de nos pouvoirs dans cette collectivité.

Je clôture ce Conseil.

Monsieur Lagrib, vous avez largement eu droit à la parole.

Je vous remercie de votre patience.

M. Diot – Nous ne la votons pas ?

M. le Maire – Non, je ne la mets pas aux voix. Je viens de le dire. Je ne mets aucune motion aux voix ce soir. C'était une motion informative, surtout pour montrer la solidarité de Nevers et annoncer les mesures que nous prenons pour organiser une collecte et informer de la cagnotte, informer des possibilités de dons dans les maisons concernées, qu'a rappelées Elisabeth Gaillard ; et Nevers, qui prend son rôle d'organisation pour faire le relais. Et je compte sur la générosité des Neversois.

Je vous souhaite une belle nuit. La séance est levée. Nous nous donnons rendez-vous au prochain Conseil municipal.

M. le Maire lève la séance à 1 heure 30.

+---++-

Les secrétaires de séance

Le Maire

Denis Thuriot

Chrystel Pitoun

Blandine Beltier